



Recherche qualitative et cyber-espace-temps

Crimes en col blanc
et autres problématiques contemporaines

Louise Fines



Presses
de l'Université
du Québec

Recherche qualitative et cyber-espace-temps

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418-657-4399 • Télécopieur : 418-657-2096
Courriel : puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Membre de
**L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone : 450-434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE

SODIS
128, av. du Maréchal
de Lattre de Tassigny
77403 Lagny
France
Tél.: 01 60 07 82 99

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique
Tél. : 02 7366847

SUISSE

SERVIDIS SA
Chemin des Chalets
1279 Chavannes-de-Bogis
Suisse
Tél. : 22 960.95.32



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Recherche qualitative et cyber-espace-temps

Crimes en col blanc
et autres problématiques contemporaines

Louise Fines

2011



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Fines, Louise, 1955-

Recherche qualitative et cyber-espace-temps : crimes en col blanc
et autres problématiques contemporaines

(Collection Communication, relations publiques)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-2678-5

1. Médias - Aspect social. 2. Médias - Influence. 3. Cyberspace.
4. Enron Corp. 5. Négociation de peine. I. Titre. II. Collection :
Collection Communication et relations publiques.

HM1206.F56 2011 302.23 C2010-942531-6

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement
du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada
pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Intérieur

Mise en pages : INFOSCAN COLLETTE-QUÉBEC

Couverture

Conception : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2011 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2011 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada
Imprimé au Canada

REMERCIEMENTS

Je remercie tout particulièrement Madame Marie-Marthe Cousineau (Université de Montréal) et Monsieur Fernando Acosta (Université d'Ottawa) pour toute l'aide apportée au cours de ces années de recherche.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	vii
Introduction	1
 <i>CHAPITRE 1</i>	
Les médias et l’immédiat ou l’illusion du contemporain	9
L’immédiat médiatique: une dimension temporelle composite.....	12
Un jeu entre les histoires racontées et les voix plurielles participant à leur écriture.....	12
Un jeu entre le passé et le futur.....	13
Un jeu entre l’éphémère et l’inscription historique	14
L’immédiat médiatique et la dimension du pouvoir.....	15
Un jeu entre le désir d’informer et l’achat d’informations privilégiées.....	15
Un jeu entre le désir de changer les choses et la divulgation d’informations	16
Un jeu entre l’information et la mise à nu de comportements passés.....	17
L’immédiat médiatique: paradoxes multiples	18
Un jeu entre le virtuel et le tangible	18
Un jeu entre le sacré et le banal	19
Un jeu entre la mise à distance des événements et leur proximité immédiate	20
Conclusion	20

CHAPITRE 2

Étudier un processus social à partir de données médiatiques (et autres documents): aspects conceptuels et théoriques.....	23
Les limites des données médiatiques.....	26
Un jeu entre les faits et les signes.....	26
Un jeu entre emphases et silences.....	28
La fécondité de recourir aux médias pour étudier un processus social.....	30
Les médias permettent d'accéder à des informations sociologiques pertinentes	30
Les médias: un moyen d'accéder à des données secrètes	31
Les données médiatiques permettent de suivre l'évolution du processus	32
Les médias permettent de repérer l'argumentation discursive officielle	33
L'analyse permet de mettre à jour les configurations du processus à l'étude	34
Conclusion.....	35

CHAPITRE 3

Stratégies méthodologiques et conceptuelles retenues pour étudier la négociation de plaidoyer dans l'affaire Enron	37
Concepts et angles théoriques du protocole de recherche.....	40
Le cas Enron étudié sous l'angle d'un crime en col blanc	41
Les crimes en col blanc: un espace juridique large.....	41
Adopter une conception large de la négociation de plaidoyer	42
L'arène médiatique et le contexte d'histoire immédiate.....	43
L'arène médiatique est une arène de négociation	45
Opter pour le paradigme du jeu à toutes les étapes du protocole de recherche	45
Des stratégies ludiques pour constituer le matériel empirique	47
Des stratégies ludiques pour découper le corpus de données	48

Des stratégies ludiques pour analyser les données.....	50
Les limites du paradigme du jeu et l'étude du cas Enron	52
La triangulation et la fécondité des données médiatiques.....	53
Enron et la triangulation des données	54
Enron et la triangulation des méthodes.....	56
Enron et la triangulation temporelle	56
Enron et la triangulation théorique	57
De l'importance de prendre en compte ce qui se passe dans toutes les sphères à l'intérieur desquelles le processus à l'étude se déploie et de suivre <i>en temps réel</i> le déroulement des opérations	58
Le cas Enron: un jeu entre les scénarios de négociation.....	59
Dans l'analyse, mettre en lumière les rituels des acteurs.....	60
Dans l'analyse, confirmer le paradoxe clémence-sévérité qui affecte les acteurs.....	60
Dans l'analyse, faire état des jeux de normativité qui affectent les acteurs	61
Dans l'analyse, confirmer un lien entre la position structurelle de l'acteur et la négociation.....	62
Généralisations des résultats de recherche.....	63
Conclusion.....	64

CHAPITRE 4

Récapitulatif des principales stratégies méthodologiques susceptibles d'être fécondes pour étudier les processus sociaux sur la base de données médiatiques et de documents divers: le cyber-espace-temps et la trajectoire du processus.....	67
Opter pour des sites médiatiques pluriels.....	68
Cibler un grand nombre de documents de provenance variée.....	69
Repérer les histoires des acteurs en lice dans le processus.....	69
Cibler les événements clés du processus à l'étude.....	70
Repérer les lignes argumentatives des acteurs	71
Opter pour un découpage du corpus empirique en séquences temporelles	72

Mettre en exergue les rituels des acteurs	72
Opter pour des stratégies qui favorisent la triangulation.....	73
La triangulation des données	73
La triangulation des méthodes.....	74
La triangulation temporelle.....	74
La triangulation théorique	74
Privilégier une approche ludique à toutes les étapes du protocole de recherche	75
Le jeu permet de prendre en compte les points de vue contradictaires des acteurs	75
Le jeu permet de repérer les rituels des acteurs en lice dans le processus social	76
Opter pour des formes plurielles d'analyse	78
Opter pour une analyse ludique.....	78
Cibler les concepts du processus	80
Cibler les théories du processus.....	80
Les limites du recours aux données médiatiques	80
Conclusion.....	82

CHAPITRE 5

L'arène médiatique (le cyber-espace-temps), une arène de négociation apte à permettre l'étude de processus sociaux complexes: un jeu entre les <i>outsiders</i> et les informations réticulaires.....	85
Les médias ne présentent pas un front uni	87
Les <i>outsiders</i> ou le contre-pouvoir.....	88
Le cyber-espace-temps: l'hôte des mouvements contradictoires du pouvoir.....	90
Le cyber-espace-temps permet d'observer les signes de la fracture sociale.....	91
Les données médiatiques combinées à des documents divers: conditions propices à l'exploration d'angles de recherche pluriels	92
Cibler les contributions financières des entreprises et les dividendes engrangés.....	93
Dénouer l'enchevêtrement et la complexité des opérations comptables	94

Adopter un point de vue légaliste : les lois existantes et le Sarbanes-Oxley Act	94
Se centrer sur l'avidité des acteurs, les complicités et les sonneurs de cloche	95
Paradoxes de la recherche centrée sur les données médiatiques.....	95
Des données disponibles, mais des restrictions en raison de la sécurité	95
Des données disponibles, mais un processus social qui ne donne pas lieu nécessairement à des actions consignées.....	96
Des données disponibles, mais des restrictions liées à la vie privée	97
Une presse contrôlée, mais des révélations ponctuelles	98
Conclusion	99
Conclusion	103
Bibliographie	111

INTRODUCTION

Les informations médiatiques disponibles et accessibles immédiatement, parfois en temps réel, peuvent-elles être d'une quelconque utilité au chercheur désireux de comprendre et d'expliquer des phénomènes sociaux, dont il n'est qu'un témoin par médias interposés ? Les données médiatiques peuvent-elles servir à des fins et usages autres que ceux qui sont déjà connus : par exemple, le recrutement de nouveaux membres pour peupler des organisations terroristes, la mise à l'avant-scène systématique de messages codés destinés à des auditoires ciblés, la nomenclature complexe d'explications diverses issue de gouvernements en mal de justification concernant leurs décisions guerrières, le déploiement de stratégies de défense sophistiquées provenant de la part d'infracteurs présumés accusés de corruption ou de méfaits publics ?...

Toile illusoire plus vraie que réelle, quelle symbiose conceptuelle et méthodologique, le chercheur du contemporain peut-il établir avec les données médiatiques et par voie de conséquence avec l'Internet ? Que peut-il faire d'une information réticulaire¹ se diffusant à la rapidité de l'éclair, et dont le champ d'action est global, planétaire ? Comment doit-il se comporter face à un matériel empirique abondant, généré autant par des journalistes chevronnés que par des néophytes étrangers à l'organisation du propos ? Quel statut et quelle crédibilité va-t-il accorder à des comptes rendus, à des entrevues, à des discours, à des analyses et à des prises de position médiatisés ? Quel rapport critique le chercheur peut-il développer avec des informations renouvelables, destinées à une consommation publique de masse immédiate et en différé ? Comment peut-il s'accommoder de fragments épars pour documenter ses recherches ? Doit-il les rejeter du revers de la main parce que ces données sont générées par des instruments et par des technologies de plus en plus raffinés, et parce qu'elles sont pratiquement accessibles en tout temps, et en tous lieux ?

1. En réseau.

Y a-t-il seulement lieu de réfléchir au potentiel scientifique, phénoménologique, épistémologique et créateur des données médiatiques pour étudier des processus en émergence ? Alors que fondamentalement, la mobilisation des médias ne peut avoir pour fin que des enjeux politiques pluriels (Ehrlich, 1975 ; Alexander, 1981 ; Barak, 1988, 1994 ; Coles, 1997 ; Balbastre, 1999 ; Benson, 1999 ; Altheide, 2002 ; Ramonet, 2003a ; Dartnell, 2006 ; Davis, 2006).

Sans détour, il apparaît que l'objectif avoué de notre propos est de discuter de la fécondité de recourir aux médias pour fouiller des processus sociaux contemporains, une approche qui a déjà la faveur de nombreux auteurs œuvrant au sein de multiples disciplines (Tombs et Whyte, 2003 ; Tweedale, 2003 ; Valier, 2004).

D'emblée, précisons que notre argumentation ne porte aucunement sur une utilisation des médias qui viserait à préciser la manière dont on parle d'une problématique quelconque dans les nombreux supports médiatiques accessibles à un large public (Van Dijk, 1980 ; Smaus, 1983 ; Thrall, 1995 ; Schneider, 1995 ; Whelch, Fenwick, et Roberts, 1998). Certes, d'une façon traditionnelle, les *signes* médiatiques ont souvent servi à scruter l'effet que le discours médiatique pouvait avoir sur le public, notamment en ce qui concerne la manière de concevoir des sujets *brûlants*, d'actualité, tels que les crimes violents, le sort des immigrants en exil, la condition féminine... En effet, de longue date, analyser l'accueil qui est réservé par les organisations médiatiques à des problématiques relevant de l'intérêt public – et par voie de conséquence, s'intéresser aux répercussions, à la cristallisation des idées et des schèmes de référence, que ces discours provoquent chez les lecteurs – a constitué un créneau de recherche acceptable. À notre connaissance, personne ne conteste cette utilisation particulière des médias à des fins de recherche.

Or, d'évidence, en optant pour une autre utilisation des données médiatiques, nous nous inscrivons en rupture avec ces démarches spécifiques. Incidemment, comme nous le verrons au cours des prochains chapitres, nous posons, à l'instar de nombreux auteurs contemporains (Soulet, 1999 ; Thompson, 2000 ; Varisco, 2002 ; Franzosi, 2004a, 2004b), que les médias sont porteurs d'informations sociologiques aptes à permettre l'étude des processus sociaux si diversifiés soient-ils.

Ceci étant dit, à quel type de recherche peut-on prétendre ? Quelle valeur accorder à une interprétation qualitative d'un phénomène social issue de données essentiellement générées par les médias ? Quelles stratégies méthodologiques privilégier pour atténuer, contourner, les limites

d'un matériel empirique composé en majeure partie de comptes rendus médiatiques ? La controverse que ne manquera pas de soulever la mouvance de ces interrogations justifie à elle seule de poursuivre le débat entrepris. En l'occurrence, en rupture du cadre attendu, dans la mesure où les médias sont souvent utilisés pour cerner la manière dont on parle d'un sujet – les médias peuvent aussi être scrutés pour étudier l'influence qu'ils sont susceptibles d'exercer sur les conceptions que se forge le public à l'égard d'un grand nombre de problématiques contemporaines – et confrontée aux aléas de la recherche qualitative, nous nous sommes retrouvée en position d'adopter une méthodologie faite de fragments, de heurts, de fractures.

Nous avons donc multiplié les explications et les perspectives qui permettaient de mettre en relief les dimensions conceptuelles de la question méthodologique qui nous tenait à cœur. Nous nous sommes laissée prendre au jeu discursif du propos appréhendé. Surtout, au fil du temps, il nous a semblé que le jeu qui se dessinait entre les interfaces et les cyber-espaces-temps valait la peine d'être joué. À certains égards, il est même apparu nécessaire.

En filigrane, un fil rouge s'est cristallisé, peu à peu, un constat s'est imposé : à savoir que le débat méthodologique qui était soulevé dans ce livre s'inscrivait en continuité avec les problématiques mises à l'avant-scène par les chercheurs contemporains. Ainsi, les nouveaux lieux de mise en œuvre de la justice, les dénonciations orchestrées par les *insiders* et les *outsiders* qui cherchent à mettre fin à une situation qu'ils jugent intolérables, ou encore, le pouvoir de négociation – de critique – des voix parallèles qui parviennent à mobiliser les tribunes médiatiques pour faire entendre leurs revendications, sont autant de processus sociaux dont les transformations diachroniques et synchroniques sont intrinsèquement liées à l'expansion du médium qui les abrite : le cyber-espace-temps (Commaïlle, 1994 ; Garapon, 1994 ; Benson, 2000 ; Alford, 2001 ; Capra, 2002 ; Orr, 2003 ; Sim, 2003 ; Atkinson, Coffey et Delamont, 2003).

Dans un tel contexte théorique et médiatique, il importait que les chapitres de ce livre soient rédigés de manière à explorer les facettes plurielles de l'objet d'étude. Si le texte est entrecoupé de nombreux détours, de circonvolutions plurielles, et, surtout, de multiples répétitions, nous nous en excusons d'avance auprès du lecteur, mais nous tenions à ce que la réflexion proposée soit ancrée dans le contemporain, qu'elle soit en lien direct avec un exemple tiré de l'immédiat médiatique : précisément l'affaire Enron.

Pour mémoire, le 2 décembre 2001, la faillite spectaculaire de l'entreprise Enron² vient secouer les États-Unis, peu de temps après les attaques du 11 septembre. Frappés en plein cœur, les marchés financiers sont contraints d'en arriver à un constat : personne n'est à l'abri des effets pervers des malversations comptables de ceux qui faisaient la pluie et le beau temps aux États-Unis, tant dans les sphères politiques qu'économiques. L'illustration de l'argumentation proposée repose donc, en grande partie, sur des travaux qui traitent de la négociation de plaidoyer relative au cas Enron, un scandale politique et financier américain ayant fait suite aux événements du 11 septembre 2001 (Fines, 2007³). Mais les exemples auraient pu toucher d'autres problématiques que celle des crimes en col blanc : comme l'étude de *l'enfer de Guantanamo*, les *répressions en Birmanie*, les *commissions militaires prévues pour décider du sort des terroristes*⁴...

Notons que dans le cadre du débat méthodologique qui est proposé ici, il ne s'agit pas de débattre du bien-fondé de la négociation de plaidoyer relatives aux systèmes judiciaires des pays industrialisés, en mal d'endiguer et de contrôler le flot de criminalité auquel ils sont confrontés. Il s'agit plutôt de mettre en évidence la fécondité de recourir à des données essentiellement médiatiques pour procéder à l'étude de certains phénomènes sociaux, tout en discutant des résultats auxquels il est possible d'arriver lorsque le matériel empirique qui va servir à réaliser l'étude est largement issu du cyber-espace-temps⁵.

Concrètement, la négociation de plaidoyer⁶ s'apparente à une forme de justice négociée, une pratique judiciaire et infrajudiciaire⁷ en vogue dans les pays où règne un système accusatoire de justice⁸ : la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Canada, l'Australie. En outre, compte

2. Un négociant en énergie.

3. Toutes les références concernant le processus de la négociation de plaidoyer, dans le cas Enron, à moins d'une indication contraire, renvoient à notre thèse de doctorat (Fines, 2007) : Enron et les négociations de plaidoyer : un jeu entre le politique et l'économique, un jeu entre les rituels et les relais. Cette thèse a été dirigée par M.-M. Cousineau (université de Montréal) et codirigée par F. Acosta (université d'Ottawa).

4. Le sujet est d'actualité alors que s'ouvre à Guantanamo le procès *militaire* d'Omar Khadr (août 2010).

5. Pour une discussion sur cette notion, voir Nicolescu (2001) et Parrochia (2001).

6. Pour une discussion sur la négociation de plaidoyer en sol canadien : voir le *Rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine* (1987) ; Commission de réforme du droit du Canada (1989).

7. Pour une exploration de la notion de l'infrajudiciaire, voir Arnaud-Duc (1996), Garnot (1996), Dingués (1996). Pour un ancrage du concept du pluralisme juridique, voir van de Kerchove et Ost, (1992) ; Belley (1996).

8. Par opposition à un système inquisitoire de justice (comme en France).

tenu de ses applications diverses, la négociation de plaidoyer est souvent considérée par les acteurs judiciaires, légaux et politiques, comme étant une condition nécessaire – voire essentielle – au bon fonctionnement de la justice (Heumann, 1975, 1977, 2002; Katz, 1979a; Maynard, 1984a, 1984b, 1988; Benson, 2001). Cette mise en situation étant faite, nous pouvons commencer à situer le débat projeté.

La notion de réseau qui est mise à l'épreuve dans les pages qui suivent renvoie à deux axes conceptuels dont il convient de préciser la teneur. En premier lieu, l'indice réticulaire fait référence aux alliances qui unissent les différents acteurs impliqués dans le processus à l'étude. Ainsi, les politiciens, les procureurs, les avocats de la défense, les employés des agences gouvernementales, les banquiers, les agents des firmes comptables, les infracteurs présumés, les journalistes, les contestataires, et les experts divers, tous sont en interaction à l'intérieur d'un système social qui n'est pas tracé de manière définitive: et pour cause, il évolue dans le temps et dans l'espace⁹ (Lukes, 1974; Alvesalo, 2002; Alix et Mistral, 2004; Davis, 2006). Ce réseau de pouvoir, formel et informel, connu et en devenir, public et *underground*, constitue en priorité notre objet d'étude. Ce sont principalement à ces champs et à ces structures que nous nous intéressons. En effet, en dépit de son immatérialité, ce réseau de pouvoir paraît directement appréhensible, notamment en mobilisant les voies médiatiques et en assumant qu'elles constituent des réservoirs de données significatives aptes à réaliser ce dessein particulier.

En deuxième lieu, les médias – le cyber-espace-temps – empruntent une forme réticulaire dont il convient d'exploiter les défauts, les forces, les dérives, les failles, les lacunes et les imprévus¹⁰. Par conséquent, sans avoir besoin de faire une grande démonstration pour soutenir cette évidence, nous relevons que chaque espace médiatique est susceptible d'être relié aux autres entités également en mesure de diffuser, de publier et d'informer. Avec pour résultat que si une information majeure n'était pas accessible dans un média ciblé, elle n'en serait pas moins disponible ailleurs (Sigelman, 1973; Erlich, 1974; Tuchman, 1972, 1973, 1978a, 1978b, 1981; Webster, 2003; Rosoff, 2007). Au quotidien, certaines informations qui font l'objet d'une étroite censure dans un pays donné ne sont pas nécessairement publiées dans les médias directement concernés par les événements en cours d'enquête. La plupart du temps, ce

9. À tout le moins dans l'espace virtuel.

10. Par exemple: la nouvelle force de frappe de Wikileaks qui en 2010 a réussi un tour de force; nous y reviendrons.

sont les médias étrangers qui vont s'assurer de rendre compte d'une situation chaotique ou troublante interdite de publication dans le territoire où elle sévit.

À l'intérieur de certaines limites, il est donc possible de croire que l'auditoire qui est à l'affût des moindres détails de la vie internationale et locale va *vraiment* être en position de savoir ce qui se passe dans l'immédiat.

Ainsi, sans avoir à se déplacer, le lecteur va pouvoir évaluer la distance qui le sépare de ses peurs. Il va pouvoir mesurer la proximité ou l'éloignement des actions qui sont à l'ordre du jour et qui sont en passe de l'interpeller dans son confort, dans son ignorance. En fait, au fur et à mesure des transformations qu'il subit, un récit en direct lui est transmis, sans même qu'il ait à bouger de son chez soi, par des médias toujours plus sophistiqués, rapides, et performants (Thompson, 2000). Il lui suffit *d'ouvrir le monde virtuel* qui est à sa portée.

Pour cerner les questions dont nous avons fait état plus tôt et celles qui vont surgir en cours de route, dans le premier chapitre, nous allons discuter de la notion de l'immédiat dans l'univers médiatique. Avec ce premier tour d'horizon, il est question de la mobilisation des médias par des acteurs qui sont en possession d'informations privilégiées portant sur des conduites pouvant générer des répercussions néfastes pour un grand nombre de personnes. À moins, bien sûr, qu'une intervention rapide ne soit entreprise pour mettre un terme au comportement dénoncé. Si la qualification des comportements dénoncés par des *insiders* ou par des *outsiders* bien intentionnés reste incertaine, le résultat de l'action *vindicative* étant tributaire du seuil de tolérance du public et des organes de contrôle concernés¹¹, il n'en va pas de même du processus qui entoure la gestion de la mise à l'avant-scène de ces affaires. En effet, la révélation de détails compromettants concernant les affaires de l'État, ou d'une société commerciale bien cotée en Bourse, a toutes les chances de donner lieu à un véritable spectacle où *les whistleblowers*¹² vont jouer un rôle de premier plan. En succession ou en concomitance, suite aux révélations de *ces sonneurs de cloche*, il sera possible d'assister à une explosion de dénis et de contredits, de rétractations

-
11. Les conduites dénoncées peuvent être traitées comme de simples actes immoraux, ou bien être qualifiées de *crimes*. Nous ne pouvons développer ici les implications d'une telle assertion. Mentionnons simplement que chaque système de justice (civil, pénal, administratif, infrajudiciaire) est en mesure d'établir les paramètres qui vont servir à qualifier la conduite de l'infracteur présumé faisant l'objet d'une enquête.
 12. Sur la question des « dénonciateurs », voir en particulier Alford (2001); Fines (2010b).

diverses et de tentatives de dissimulation (le *cover-up*), autant de configurations explicites ou implicites visant à limiter les dégâts susceptibles de survenir, à la suite de la divulgation de détails ayant trait aux comportements troublants des élites. C'est alors qu'un encadrement officiel du cas peut être développé par les multiples tribunes politiques craignant les remous des événements ayant suscité une enquête.

Avec le deuxième chapitre, nous explorons les arguments qui penchent en faveur d'une utilisation ciblée du cyber-espace-temps, lorsque l'objet de la recherche est de rendre compte de processus sociaux contemporains. Sont également examinées les limites afférentes à la méthodologie projetée.

Dans le troisième chapitre, nous passons en revue le protocole de recherche déployé pour scruter le scandale Enron¹³ sous l'angle de la négociation de plaidoyer. En particulier, dans notre étude, nous nous sommes intéressée au traitement qui a été réservé aux infracteurs présumés ayant trempé dans cette affaire. Ce faisant, nous discutons de la fécondité de recourir au paradigme du jeu¹⁴ pour procéder à l'analyse de données documentaires, notamment en ce qui touche l'étude d'une situation contemporaine d'un grand intérêt politique. Y sont également discutées certaines des stratégies méthodologiques qui ont été adoptées pour pallier les limites inhérentes à l'utilisation de données médiatiques, précisément lorsqu'un processus social est l'objet d'une enquête.

Dans le quatrième chapitre, nous procédons à la récapitulation des stratégies susceptibles d'être les plus fécondes pour étudier un processus social sur la base de données médiatiques et de documents publiés.

Dans le cinquième chapitre, nous discutons de la pertinence de généraliser la méthodologie utilisée dans le cas Enron à l'étude d'autres processus sociaux (crimes en col blanc et autres problématiques contemporaines) en réfléchissant aux paradoxes qui caractérisent la recherche qualitative ancrée dans le cyber-espace-temps.

En somme, dans ce livre nous discutons de la possibilité d'adopter une méthodologie *virtuelle* pour étudier les processus sociaux, c'est-à-dire principalement centrée sur l'univers médiatique, une sphère qui se déploie à la fois dans l'immédiat et dans un continuum spatio-temporel sans frontière. L'accès à des informations réticulaires à profusion et, par voie de conséquence, à une confrontation des points de

13. Un véritable cas d'école (Mistral, 2003; Rosoff, 2007).

14. Nous espérons que les auteurs du paradigme du jeu ne nous tiendront pas rigueur de la fantaisie de notre propos et de l'usage abusif que nous faisons de leurs propositions méthodologiques, lesquelles ont été lues comme une invitation au jeu.

vue, en particulier les révélations historiques des *outsiders*, constitue des conditions plus que favorables pour fouiller les liens de complicité qui se déploient entre les sphères sociales, culturelles, politiques, légales, judiciaires et économiques. Au terme de son périple, les résultats auxquels le chercheur du très contemporain peut prétendre relèvent d'une inscription historique.

Toutefois, s'intéresser à l'empreinte discursive des *insiders* – infracteurs présumés, complices et autres acteurs qui ont participé à des degrés divers aux schèmes illégaux en cours dans une organisation, mais qui pour de multiples raisons ont choisi de se taire¹⁵ – ne constitue pas une entreprise de tout repos. Le parcours est semé d'embûches. Néanmoins, en dépit du manque de transparence des *insiders*¹⁶, des difficultés d'obtenir des informations organisationnelles ainsi que des dissimulations (*cover-up*) organisées à tous les échelons de la gouvernance, continuer à scruter les mouvements du pouvoir et la survie des systèmes devraient être des priorités.

De fait, en proposant une réflexion sur l'utilisation de l'univers médiatique en recherche qualitative, pour nous, il s'agissait de saisir l'occasion de mettre en perspective des stratégies qui ont fait leur preuve, tout en créant un espace de jeu apte à permettre d'en découvrir de nouvelles. Concrètement, il importe d'admettre que l'arène médiatique est une arène de négociation où des acteurs pluriels et des voix multiples contribuent à façonner une interprétation de la structure du pouvoir : un jeu discursif qu'il semble indispensable de s'approprier.

-
15. Dans la foulée de l'affaire Enron, le cas des banques de Wall Street est un bon exemple notamment en ce qui concerne cet aspect législatif particulier. Mais expliquer en détail cette situation nous entraînerait trop loin de notre propos. Notons simplement que le silence des banques d'affaires en ce qui a trait à la question de la santé financière d'Enron, au moment où les irrégularités comptables avaient cours, leur permet, en fin de compte, d'esquiver la justice. En effet, à cause de technicalités légales, les banques sont en position d'éviter de faire l'objet des poursuites judiciaires, en dépit des efforts déployés par les investisseurs lésés à cet effet, lesquels aimeraient bien récupérer leur mise de fonds. Encore une fois, l'autorité des marchés financiers est pointée du doigt (la Securities and Exchange Commission). Toute la séquence est hautement politique, l'administration au pouvoir ayant tranché en faveur des banques.
 16. Les *insiders* : ceux qui travaillent dans l'organisation, par opposition, les *outsiders* : sont tous les autres.

LES MÉDIAS ET L'IMMÉDIAT
OU L'ILLUSION
DU CONTEMPORAIN

Dans le cadre d'une réflexion¹ qui porte sur la fécondité d'opter pour une démarche méthodologique qui fait appel, en grande partie, aux données médiatiques pour étudier des processus sociaux fondamentaux (Glaser et Strauss, 1967), il apparaît nécessaire de fouiller plus amplement la notion de l'immédiat, précisément en ce qui a trait aux médias. En fouillant l'apport conceptuel et méthodologique dont les données médiatiques *immédiates* sont porteuses (Molotch et Lester, 1973, 1973, 1975; Franzosi, 1987, 2004a, 2004b; Innes, 2003; Valier, 2004; Davis, 2006; Rosoff, 2007), il sera possible d'établir que de nombreux processus sociaux contemporains pourraient bénéficier d'une stratégie méthodologique ancrée dans *l'histoire immédiate* (Soulet, 1999).

D'évidence, en recherche qualitative, il est parfois difficile d'avoir accès à certaines informations privilégiées pour sonder des phénomènes sociaux, culturels, criminologiques et politiques en particulier, notamment lorsque ce sont des acteurs politiques de grande envergure qui sont mis sur la sellette (Tweedale, 2003). Les raisons invoquées pour maintenir hors d'atteinte du public des informations d'ordre politique plurielles – et donc susceptibles de présenter un attrait pour les chercheurs – sont multiples: la raison d'État, le «privilège exécutif», le secret militaire, ou encore la confidentialité entourant la relation client-avocat... Parfois aussi, des manœuvres de dissimulation (*cover-up*) compliquent la tâche de ceux qui cherchent à recueillir des informations sur la manière dont l'exercice du pouvoir s'organise au quotidien, que l'objet d'étude soit un cadre organisationnel légal ou illégal. Toutefois, l'importance de ces divers processus justifie amplement de tenter d'en préciser les fils rouges, lesquels, manifestement, peuvent être dissimulés au public (Kobler, 1975a, 1975b; Thompson, 2000).

Sans équivoque, il semble donc opportun de profiter de toutes les occasions possibles pour obtenir des éléments de compréhension et d'explication aptes à rendre compte de phénomènes complexes. D'emblée, la possibilité de recourir à des données médiatiques diversifiées, en sus de tous les documents disponibles, constitue une option privilégiée pour le chercheur du très contemporain. En particulier, lorsque les processus visés sont en voie de réalisation.

1. De nombreux éléments présentés ici ont été discutés auparavant (Fines, 2010a).

Pour toutes sortes de raisons, suivre en temps réel le développement de certaines affaires², sur la base de comptes rendus médiatiques, est un défi qui devrait intéresser au plus haut point le chercheur. En effet, ne serait-ce que parce que les médias sont susceptibles de jouer, au jour le jour, un rôle dans la formulation d'un ordre moral à la fois individuel et collectif, dans l'affirmation d'une identité qui n'existerait pas autrement, dans l'acceptation implicite que sans eux, il n'y aurait pas de démocratie, il semble pertinent de considérer qu'ils peuvent constituer des données empiriques significatives pour étudier des processus sociaux contemporains (Katz, 1987; Doig, 1984; Mannoni, 1992; Fiske, 1998; Martin, 2003; Ramonet, 2005; Dartnell, 2006; Davis, 2006). Pour explorer les enjeux conceptuels et méthodologiques de ces prémisses, il est apparu essentiel d'approfondir la question de l'immédiat médiatique.

La dimension temporelle des médias, l'exploration des acteurs qui ont le pouvoir de les mobiliser, et le défrichage des paradoxes qui sillonnent l'immédiat médiatique, vont servir de point d'ancrage à l'exploration de notre problématique : l'utilisation de données médiatiques lorsque des processus sociaux font l'objet d'une enquête. Eu égard aux caractéristiques complexes de cet univers (le cyber-espace-temps), les assertions concernant l'immédiat médiatique sont nécessairement enchevêtrées. L'ordre qui est proposé n'a été retenu que dans le but de parvenir à une meilleure compréhension du processus méthodologique et épistémologique auquel il renvoie.

À cet égard, pour illustrer nos propos, nous nous servons de situations ayant récemment fait l'objet de l'attention médiatique internationale. Les exemples cités portent plus spécialement sur la négociation de plaidoyer³ en lien avec la fraude d'Enron, une société commerciale dont la faillite a été enregistrée aux États-Unis le 2 décembre 2001, relèvent spécialement de la problématique des crimes en col blanc. Mais, plus récemment, d'autres questions connexes se sont ajoutées à notre sujet favori (les crimes en col blanc). La négociation de plaidoyer renvoie à un phénomène judiciaire et infrajudiciaire qui est en vigueur dans les pays où règne un système de justice accusatoire (comme le Canada).

2. Comme des scandales politiques ou financiers.

3. Dans le cadre de nos recherches portant sur l'affaire Enron, la négociation de plaidoyer est comprise comme un ensemble de procédures codifiées ou non, lesquelles peuvent, parfois, mener à la mobilisation des instances pénales.

L'IMMÉDIAT MÉDIATIQUE : UNE DIMENSION TEMPORELLE COMPOSITE

Comment le temps médiatique réussit-il à intégrer au quotidien des temps aussi différents que celui de la guerre, de celui qui régent les flux financiers⁴, ou encore, de celui qui se déploie lorsque des décisions politiques urgentes doivent être prises ? Les uns et les autres répondent à des impératifs appelés à changer au fil du temps : la réussite, la victoire, les gains, autant de notions qui n'ont qu'un sens ponctuel et circonstanciel, et pas nécessairement linéaire.

Comment les médias font-ils pour s'adapter et suivre le cours des événements ? L'urgence, les dilemmes moraux, les heures de tombée interviennent dans la gestion médiatique du moment, de l'instant⁵. Soumis à des pressions continues – publier la nouvelle avant le compétiteur, proposer un point de vue original, dénoncer une situation, révéler les dessous d'une affaire – le temps médiatique va moduler le cours des événements du contemporain.

En effet, en diffusant les points de vue contradictoires des acteurs en lice, les médias sont en position d'alimenter le débat qui se joue sur toutes les scènes concernées : celles connues et celles en devenir. Mais les médias n'agissent pas dans un *vacuum* temporel : en faisant constamment référence au passé, tout en se projetant dans le futur, notamment pour étayer les comptes rendus qu'ils livrent au public, ils sont en position de situer les actions dont ils relatent les hauts faits à l'intérieur d'un continuum historique oscillant entre l'immédiat et l'infini.

UN JEU ENTRE LES HISTOIRES RACONTÉES ET LES VOIX PLURIELLES PARTICIPANT À LEUR ÉCRITURE

Sans contredit, les voies médiatiques sont plurielles, sophistiquées, complexes. La plupart du temps, elles sont mutuellement complémentaires. Autant la presse écrite, la télévision, que l'Internet offrent un vaste registre d'informations diffusées sous des formes diversifiées aptes à rejoindre un vaste auditoire. Les relais médiatiques développés en réseaux sont si efficaces que les informations sont accessibles en

-
4. Sur la déclinaison des temps relatifs aux flux financiers, voir Aubert (2006).
 5. Aubert (2006) distingue entre l'instant et l'immédiat : l'un renvoie à la transmission des informations, l'autre à leur *consommation*. Dans le développement de notre propos, l'immédiat et l'instant sont traités comme des notions similaires, car dans le cyber-espace-temps, les trajectoires de ces concepts sont susceptibles de se confondre.

continu, à l'échelle planétaire, 24 heures sur 24. D'ores et déjà, nous retenons qu'une forme d'intertextualité caractérise l'immédiat médiatique» (Orr, 2003).

Pour le dire autrement, des informations publiées dans un pays peuvent être reprises à l'infini par d'autres médias ayant pignon sur rue sur un autre continent.

Ainsi, chacun contribue à la trame d'une histoire en voie de réalisation, au fur et à mesure que les données deviennent disponibles et accessibles. Fondamentalement, les médias mettent en scène des histoires (Franzosi, 1998), lesquelles se présentent sous la forme d'une succession d'événements mettant en scène des acteurs et des actions⁶. En cours de développement, ces histoires racontées par de nombreuses voix appartenant à des sphères sociales diverses sont sujettes à se modifier sous l'apport des multiples éclairages contradictoires et consensuels qui se greffent à ceux déjà connus et publiés. Dans le cas d'un crime, ce sont en particulier des témoins de la scène, des victimes, ou encore, des acteurs privilégiés – des procureurs, des avocats de la défense... – qui sont en position de préciser aux journalistes les moments forts des péripéties qui font l'objet d'une enquête. Par la suite, les journalistes vont relayer par voie médiatique les faits ainsi découverts.

UN JEU ENTRE LE PASSÉ ET LE FUTUR

Concrètement, et au quotidien, les médias mettent en scène une pluralité de temporalités : autant le passé, le présent que le futur sont inscrits dans les comptes rendus médiatiques. Concrètement, la mise en contexte opérée par les médias contient des références au présent, mais aussi des éléments relatifs à des séquences événementielles qui se sont déroulées dans le passé, sans négliger pour autant des suppositions, des présomptions, sur ce qui peut se produire dans un avenir plus ou moins rapproché.

La juxtaposition de composantes passées et futures à l'intérieur des comptes rendus médiatiques confirme, à certains égards, l'opportunité qui s'offre au chercheur : celle d'accéder à des informations sociologiques significatives. En effet, non seulement les renseignements transmis par voie médiatique sont-ils susceptibles de traduire les paramètres immédiats du processus à l'étude, mais également ils sont aptes

6. Sur la notion d'événement, voir Neveu et Quéré (1996).

à favoriser une mise en contexte des événements politiques et des conditions économiques qui le cautionnent, ainsi que les circonstances légales et judiciaires qui en régissent le déroulement.

Le cas de David Hicks (2007), un Australien détenu à Guantanamo pour activités terroristes, est tout à fait représentatif de cette particularité de l'immédiat médiatique. Par exemple, à l'occasion du procès militaire dont il a fait l'objet, autant des éléments relatifs à son arrestation, que des observations portant sur le lieu où il devra vraisemblablement purger sa peine sont retracés dans les divers articles qui font état de la situation (BBC News, 27 mars 2007 ; *The Economist*, 29 mars 2007 ; Glaberson, *The New York Times*, 1^{er} avril 2007).

Au fur et à mesure que les événements entourant le procès militaire de Hicks se déroulent, des détails portant sur la vie qu'il menait avant sa captivité, des commentaires sur les épreuves qui l'ont affecté au cours de sa détention, de même que des supputations sur les possibilités qu'il a de retrouver une forme de liberté après s'être acquitté de sa dette envers la société, sont autant de dimensions ouvertement abordées par les journalistes affectés au dossier. Rétrospectivement, et par anticipation, des précisions concernant son passé et son futur sont sans cesse relatées par voie médiatique. Ici, alors même que c'est le présent qui retient l'attention, l'immédiat médiatique oscille entre conditions passées et aspirations futures.

UN JEU ENTRE L'ÉPHÉMÈRE ET L'INSCRIPTION HISTORIQUE

Nous venons de voir que le présent médiatique contient à la fois *le passé* et *le futur*, mais l'immédiat médiatique est nécessairement aussi inscrit dans un continuum historique. En effet, les médias mettent en scène des événements historiques, qui, sans équivoque, transcendent parfois l'immédiat. De fait, certains événements relatés dans les médias sont des événements charnières de l'histoire, au sens où ils sont fondateurs d'une série de décisions, de ripostes, qui à des degrés divers vont forger l'histoire d'un pays. Parfois, une guerre est déclarée, des lois sont adoptées, des libertés individuelles sont brimées... autant d'éléments qui peuvent effectivement changer le cours de l'histoire.

Ainsi, le très contemporain, en dépit de sa brièveté médiatique, de la durée réelle de l'événement, est aussi porteur d'une indéniable dimension historique. En l'occurrence, il apparaît possible de tracer des liens entre certains événements médiatiques actuels et des situations similaires qui se sont déroulées à une autre époque. La conduite de l'acteur, l'incident ou encore la mobilisation sociale à l'étude sont alors susceptibles de revêtir une portée qui va bien au-delà de l'immédiat contemporain.

Quand Hicks enregistre un plaidoyer de culpabilité⁷ pour mettre fin aux procédures militaires enclenchées contre lui (BBC News, 27 mars 2007 ; *The Economist*, 29 mars 2007 ; Glaberson, *The New York Times*, 1^{er} avril 2007), ce plaidoyer n'est pas déconnecté de tout lien contemporain et de toute référence historique. Ce plaidoyer enregistré dans une sphère militaire va être soupesé, par les observateurs, à l'aune de ce qui se passe habituellement dans les arènes civiles, c'est-à-dire en prenant en compte toutes les situations où un accusé négocie *normalement* avec la partie adverse la résolution du litige dont il est partie prenante.

Aussi, en établissant un précédent en matière de terrorisme et de procédures militaires, le cas de Hicks renvoie au sort de tous les détenus de Guantanamo en attente de jugement, à celui de tous les terroristes présumés qui pourraient être incités, si la situation se présentait, à opter pour un tel choix judiciaire. En somme, dans un tel contexte, c'est le système de justice américain qui est mis sur la sellette. Plus encore, le cas Hicks, dans le développement de l'histoire immédiate, est soudé à des questions d'ordre international : l'adoption de lois antiterroristes, le traitement des « ennemis combattants », l'invasion de l'Irak...

L'IMMÉDIAT MÉDIATIQUE ET LA DIMENSION DU POUVOIR

D'une manière routinière, des acteurs privilégiés, eu égard à la connaissance immédiate qu'ils ont de processus illégaux ou immoraux qui sont en cours, sont en mesure de déstabiliser les sièges sociaux des grandes sociétés commerciales, voire de mettre en péril les institutions politiques. Le dévoilement d'informations compromettantes – de l'inédit –, s'il ne va pas sans risque pour son messenger, a de fortes chances de trouver preneur dans le marché médiatique. La question qui se pose alors est de savoir qui a le pouvoir de livrer des renseignements aux médias ? Qui façonne l'immédiat ? Qui en trace les contours ? Qui en délimite le champ et le rayon d'action ? Quels sont les événements qui occupent l'espace médiatique ?

UN JEU ENTRE LE DÉSIR D'INFORMER ET L'ACHAT D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Dans un contexte où tout a un prix, où l'offre s'ajuste à la demande, où n'importe quoi ou presque peut se monnayer, il appert que, parfois, les journalistes sont en mesure d'acheter des informations. Cécile Calla

7. Certains pourraient préférer l'expression « plaider coupable ».

(*Le Monde*, 7 avril 2007) rapporte que « des membres de la police criminelle allemande se sont livrés pendant plusieurs années à un commerce florissant de documents confidentiels avec des journalistes ». Ces activités en lien avec l'échange de renseignements mettent en scène des marchands d'informations, des fonctionnaires corrompus, des journalistes et des organisations médiatiques prêts à négocier l'achat de ces denrées secrètes.

Ces événements font écho aux interrogations formulées par Ramonet (2003b, 2005) quant aux dérives du pouvoir médiatique. À savoir que la rapidité et l'immédiateté sont en voie de miner la crédibilité du journalisme d'information, précisément parce que c'est une conception policière qui est susceptible d'animer le journalisme d'investigation. Par conception policière, à la suite de Ramonet (2005), il faudrait entendre des situations « où l'on confond trop souvent informateurs et indics, enquêtes véritables et réception de "corbeau" ».

Davis (2006), pour sa part, en dépit des réserves que le journalisme d'investigation peut soulever, estime que depuis l'affaire Watergate cette forme de journalisme est devenue une condition essentielle des démocraties : le service rendu à la nation dépassant largement les effets négatifs que l'on peut lui attribuer.

UN JEU ENTRE LE DÉSIR DE CHANGER LES CHOSES ET LA DIVULGATION D'INFORMATIONS

Pour cerner les enjeux qui sous-tendent certaines révélations faites aux médias, il apparaît opportun de scruter plus amplement le rôle des « dénonciateurs », notamment à l'aune de leurs intentions respectives. En fait, pour des raisons diverses, certains acteurs sont en mesure de mobiliser fort efficacement les médias (Davis, 2006 ; Rosoff, 2007). C'est le cas des « sonneurs de cloche » (*whistleblowers*), ces dénonciateurs qui, parfois, détiennent des informations de nature à mettre en péril la stabilité des instances politiques. Les « sonneurs de cloche » veulent, la plupart du temps, remédier à une situation immédiate, laquelle, à plus ou moins long terme, pourrait causer du tort au public (Alford, 2001). En général, les dénonciateurs veulent attirer l'attention des médias sur les activités *malfaisantes* d'une société commerciale, sur la corruption qui règne au sein d'une instance politique...

Récemment, ce type de dévoilement a été encouragé par des lois qui protègent les *dénonciateurs* (Belot, 2003). Néanmoins, dans tous les cas de mobilisation médiatique par des acteurs désireux de changer les choses, il n'est pas assuré que les médias soient vraiment capables de modifier le cours de l'histoire (Cusimano Love, 2003).

D'évidence, faire appel aux médias pour dénoncer une situation ne veut pas nécessairement dire que les organisations sur la sellette vont corriger le tir et prendre toutes les mesures qui s'imposent. Le résultat de l'action vindicative entreprise peut aussi se solder par la mise au banc du « sonneur de cloche » (Alford, 2001).

UN JEU ENTRE L'INFORMATION ET LA MISE À NU DE COMPORTEMENTS PASSÉS

Le cas des « collaborateurs » qui dénoncent des concitoyens, par exemple, en temps de guerre, est plus problématique. En effet, les *collabos* sont souvent mal vus et l'opinion publique les condamne sur la base de leurs visées mesquines. À bien des égards, ils semblent vouloir profiter du malheur des autres pour s'enrichir et obtenir des faveurs. Ou encore, ils tentent de profiter de l'occasion qui se présente pour orchestrer une vengeance ourdie en silence depuis des années. Autant d'éléments qui indiquent que leur conduite n'est pas foncièrement altruiste, mais, au contraire, *dramatiquement* individualiste. Même si, à certains égards, ils peuvent prétendre agir au nom de l'intérêt de tous.

Récemment, la problématique de la dénonciation a refait surface en lien précisément avec des activités qui se rapprochent de la définition du collaborateur compris comme quelqu'un qui coopère avec « l'ennemi ». Ici, la question de l'intérêt public est au cœur du processus en cours.

Ainsi, en Bulgarie, en 2006, des lois ont été promulguées en vue de faciliter l'accès à des informations qui mettent en évidence la collaboration douteuse de certaines personnes avec les autorités (Radio Bulgaria, 1^{er} décembre 2006). Ces amendements législatifs ont été adoptés en vue de permettre la lecture de dossiers confidentiels concernant diverses personnalités publiques ayant collaboré avec la police secrète (*The Economist*, 5 avril 2007).

Le dévoilement de dossiers secrets a été autorisé expressément sous prétexte de permettre à l'électeur de disposer de toute l'information nécessaire en prévision du moment où il va voter pour un candidat ou pour un autre. Autant de renseignements qui sont susceptibles, par la suite, d'être relayés dans les médias. Ici, le passé rejoint le candidat qui projette d'assumer des fonctions politiques d'envergure. Son implication dans des affaires de corruption, ou son appartenance à la police secrète communiste étant jugées comme étant des événements qui ne peuvent être passés sous silence, il apparaît justifié, dès lors, de procéder à la *déclassification* des documents compromettants le concernant

L'IMMÉDIAT MÉDIATIQUE : PARADOXES MULTIPLES

Dans l'ère post-Enron, s'intéresser aux paradoxes des médias est un sujet d'actualité. Ainsi, Rosoff (2007) se demande si les médias doivent être considérés comme un moyen de remédier aux maux suscités par le scandale financier, ou bien s'ils en sont la cause. Cure ou facteur aggravant, à la fois virtuels et tangibles, porteurs de données sacrées et de signes anodins, marqués au sceau de la continuité et de la discontinuité, sensibles aux événements les plus éloignés, de même qu'à ceux qui se passent dans le territoire contigu à son jardin : les médias multiplient les antagonismes pour notre plus grand bonheur.

UN JEU ENTRE LE VIRTUEL ET LE TANGIBLE

Certains événements marquent leur siècle, leur époque, en raison de leur dimension internationale, de leur incidence sur l'équilibre géopolitique des pays industrialisés, et de leurs conséquences tragiques pour les acteurs directement concernés et ceux qui le seront au cours des mois qui suivent. Il en va ainsi des attaques du 11 septembre 2001, des actes perpétrés aux États-Unis, mais dont les répercussions se font encore sentir à l'échelle planétaire.

Les avions ne volaient plus dans le ciel américain : mais les médias diffusaient et relayaient l'information sur tout ce qui se passait sur les lieux du drame. Les médias communiquaient les données et mettaient les gens en contact avec l'événement. En fin de compte, l'observation en direct des avions percutant les tours et de gens mourant en direct, par les sites web (Varisco, 2002) tout en créant un sentiment d'impuissance, n'en était pas moins susceptible de susciter un sentiment d'appartenance au monde réel, de même, d'ailleurs, qu'au monde virtuel diffusant les informations tous azimuts.

Le 11 septembre, tous pouvaient suivre en direct, en continu, les séquences de l'attaque, suivie de l'effondrement des tours. Rapidement, l'observation directe est passée de l'immédiat au différé. Or, pour dramatiques que soient ces événements, à un certain moment, ils en sont venus, en quelque sorte, à relever autant de l'ordre du virtuel que de celui du réel. Les images sont devenues partie prenante des médias aptes à les relayer à travers le globe. L'observateur des événements qui vivait une expérience unique, virtuelle, voire irréelle, peu à peu, eu égard à l'instant partagé en simultanéité avec tous ceux qui de près ou de loin participaient à ces événements, a pu ressentir qu'il faisait partie d'une communauté à la fois virtuelle et tangible. Pour les observateurs, la situation a créé un sentiment d'appartenance au monde qui était en

proie à une secousse particulièrement violente. La *webservation*⁸ – une forme d'observation participante – était virtuelle, mais, pour les victimes, les conséquences étaient tangibles, réelles.

UN JEU ENTRE LE SACRÉ ET LE BANAL

Dans le parcours judiciaire d'un infracteur présumé, il existe un caractère immuable des étapes à franchir, lesquelles se déploient de l'arrestation du prévenu au prononcé de la peine qui lui sera imposée au terme du processus. Le lecteur qui s'adonne à la lecture des médias ne peut être que saisi par, d'une part, la nature quasi religieuse – quasi intouchable – des procédures relatées, et d'autre part, par la banalité des conduites à l'intérieur desquelles les infracteurs présumés se sont engagés. Ainsi, les rituels consacrés de la justice sont exposés dans les médias (Commaille, 1994; Garapon, 1004). Par ailleurs, y sont également rapportés les actes qui ont enclenché la mobilisation des instances pénales⁹. Des actions qui sont souvent fort ordinaires, communes, peu exceptionnelles : des fraudes, des détournements de fonds, des formes de corruption, des irrégularités comptables... Des conduites d'une banalité sans fin.

Par opposition, l'attaque du 11 septembre contre les tours du World Trade Center est extraordinaire, hors-norme : elle frappe l'imaginaire, elle est une atteinte à l'intégrité des États-Unis, elle remet en cause les normes de sécurité, elle traduit un degré élevé de sophistication dans l'organisation, elle est l'indice qu'une série d'événements semblables est en préparation et elle est la confirmation que des acteurs agissent au nom d'une idéologie, en vertu de convictions religieuses..., autant de composantes annonciatrices de conflits à venir.

Mais, dès lors, que cette attaque est discutée en lien avec des événements qui sont préliminaires, par exemple, à une déclaration de guerre, elle va revêtir un caractère routinier, au sens où elle s'inscrit dans une compréhension habituelle d'événements similaires. Pour le dire autrement, l'ennemi qui souhaite surprendre son adversaire ne se livre pas, en général, au préalable, à une diffusion minutieuse de ses intentions belliqueuses : l'élément de surprise contribuant précisément à lui concéder l'avantage au champ de bataille. Dans un tel ordre d'idée, l'attaque n'est plus *exceptionnelle* : elle n'est qu'une tactique prévisible dans la guerre que se livrent deux ennemis puissants.

8. Le terme est de Varisco (2002).

9. Toutes les fois qu'il est question de procédures pénales, nous voulons parler de celles qui sont initiées en lien avec le Code criminel.

UN JEU ENTRE LA MISE À DISTANCE DES ÉVÉNEMENTS ET LEUR PROXIMITÉ IMMÉDIATE

À certains égards, les histoires médiatiques qui se passent loin de nous semblent *irréelles*, comme si cela ne pouvait nous atteindre. Mais, en même temps, avec les comptes rendus médiatiques, il y a une interpellation directe du lecteur. En effet, ce dernier doit se positionner chaque fois qu'il lit le journal. Concrètement, chaque jour en s'imprégnant des médias, l'observateur du temps médiatique doit redéfinir ses propres schèmes de référence politique, social et culturel.

Incidentement, le public, les instances politiques, les acteurs judiciaires..., tous soumis à la lecture médiatique des événements dont ils sont parfois les acteurs sont nécessairement contraints de formuler, au présent, les limites de leurs propres configurations morales (Katz, 1987). En d'autres mots, au quotidien, en se plongeant dans les médias, chacun est en quelque sorte tenu de redéfinir l'ordre moral à l'intérieur duquel il est prêt à fonctionner en société. Parfois, même, le lecteur des médias doit aussi se prononcer sur la culpabilité de l'accusé et en arriver à formuler un verdict sur la base des informations qui lui sont communiquées, poussé par cette interrogation perpétuelle relative au bien et au mal, des notions floues jamais tout à fait bien définies.

Pour Katz (1987), les médias jouent un rôle de catalyseur moral, notamment en incitant le public à tracer sa propre moralité : l'exemple des autres – les criminels – dont l'histoire est racontée par voie médiatique l'aidant à établir son propre code moral.

Nous retenons de cette confrontation journalière – ce rituel – que certains processus sont totalement ancrés dans l'immédiat, dans le temps médiatique. Une assertion sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

CONCLUSION

Dans ses expressions les plus élémentaires, l'univers médiatique n'est pas fixe. Il est inscrit dans le présent, mais il se nourrit aussi d'un ancrage au passé, parvenant même à se projeter dans le futur. Une métamorphose nécessaire, car un immédiat médiatique exempt de passé et de futur serait la condition fortuite du déploiement assuré du totalitarisme¹⁰.

10. Voir à ce sujet Lapierre, *Le Devoir*, 7 et 8 avril 2007.

Pour l'heure, le jeu entre l'instant figé et le mouvement perpétuel, le jeu entre le virtuel et le tangible, le jeu entre une dynamique synchrone et une distribution diachronique, ou l'illusion du contemporain, font de l'immédiat médiatique un *bougé-immobile*, « un mouvement dans le cadre » pour reprendre les mots de van de Kerchove et d'Ost (1992).

De fait, dans sa forme actuelle, l'immédiat médiatique suppose une mouvance du cadre : une forme de liberté d'expression, une absence de frontières. Dans ses manifestations les plus audacieuses, il met en scène le pouvoir de ceux qui peuvent changer le cours de l'histoire.

En ce sens, l'immédiat médiatique renvoie à l'histoire racontée, à la mémoire. Il nous interpelle quant à notre rapport au temps. À de nombreux égards, le temps médiatique nous contraint à un exercice de mémoire collective. Il nous oblige à nous situer dans le temps et dans l'espace, à redéfinir les paramètres de notre lien avec le cyber-espace-temps. Un défi supplémentaire à relever pour le chercheur au fait de la mouvance de la coconstruction du sens.

2

ÉTUDIER UN PROCESSUS
SOCIAL À PARTIR
DE DONNÉES MÉDIATIQUES
(ET AUTRES DOCUMENTS)

Aspects conceptuels
et théoriques

Ouvrir le journal ou accéder aux nouvelles via Internet constituent des rituels contemporains qui ne soulèvent pas de questionnement profond de la part de ceux qui les ont intégrés au quotidien. Qu'en est-il du chercheur qui pose les mêmes gestes lorsqu'il étudie un *processus social fondamental*, au sens de la démarche mise en lumière par Glaser et Strauss (1967)? Quelle est la portée heuristique des données médiatiques en recherche qualitative? Est-il possible de scruter un phénomène en se servant de données médiatiques?

En ciblant la possibilité que les données médiatiques se présentent comme des réservoirs féconds d'informations aptes à permettre l'étude de processus sociaux contemporains, nous sommes consciente de réactiver des débats qui ne font pas nécessairement consensus au sein des communautés de chercheurs. En effet, de manière récurrente, l'utilisation des données médiatiques est envisagée comme un moyen de mettre en évidence la manière dont on parle d'un phénomène. Dès lors, les recherches qui ont recours aux données médiatiques pour scruter les processus sociaux pourraient paraître suspectes à plus d'un observateur, une telle démarche pouvant soulever des questions d'ordre épistémologiques et méthodologiques nombreuses.

Par exemple, quelle valeur scientifique accorder à des études effectuées à partir de comptes rendus médiatiques? Comment le chercheur contourne-t-il les limites inhérentes à l'utilisation de documents essentiellement médiatiques? À quelles contributions heuristiques ces études peuvent-elles prétendre? En fait, la recherche documentaire (Marshall et Rossman, 1989; Cellard, 1997; Cefaï, 2003; Noaks et Wincup, 2004; Vaughan, 2007), si elle semble avoir acquis ses lettres de noblesse en méthodologie qualitative, n'en reste pas moins susceptible de faire l'objet d'une sérieuse remise en question, lorsqu'elle repose en grande partie sur l'utilisation de données médiatiques. Nous notons que certains lecteurs, eu égard à la fécondité affirmée de recourir aux médias pour étudier des phénomènes sociaux (Fransozi, 1987), vont peut-être trouver le débat désuet. Toutefois, dans un contexte d'histoire immédiate (Soulet, 1999), et dans un environnement médiatique en pleine effervescence, revisiter cette stratégie méthodologique particulière a semblé un *jeu*¹ approprié.

1. Le jeu: «là où il y a un mouvement dans le cadre» est une méthode de recherche basée sur la mise en tension, la confrontation, d'éléments issus de pôles contradictoires – vivants –, où prédomine une «dialectique sans synthèse» (Ost et van de Kerchove, 1992, 1993; van de Kerchove et Ost, 1992).

Pour justifier l'utilisation *abusive* de l'arène médiatique en recherche qualitative, dans le dessein de fouiller des processus sociaux contemporains, nous avons ciblé plusieurs dimensions relatives au cyber-espace-temps²: principalement la dimension temporelle et la dimension *constitutive*. Autant de facettes d'un même objet qui sont étroitement enchevêtrées les unes avec les autres.

En termes de trajectoire spatio-temporelle, les médias relèvent d'un ancrage historique (Davis, 2006), mais aussi d'un contexte d'histoire immédiate³ (Soulet, 1999). Au quotidien, les médias évoluent à l'intérieur de temporalités différenciées qui se côtoient, mais parfois aussi, s'ignorent. Mais parce qu'elle offre un lieu de passage aux différentes temporalités qui la sillonnent – le temps judiciaire, le temps politique, le temps écologique, le temps social, le temps économique –, l'arène médiatique constitue précisément un moyen de comprendre les processus sociaux les plus divers.

En ce qui concerne le contenu des données médiatiques, il a semblé opportun de cibler, en premier lieu, les limites qui sont associées à l'utilisation d'un tel matériel empirique en recherche qualitative contemporaine. En effet, en identifiant les contraintes qui pèsent sur les comptes rendus médiatiques, nous devrions être en mesure de montrer la pertinence des stratégies méthodologiques qui seront sélectionnées pour scruter le phénomène sous enquête. En deuxième lieu, nous nous intéressons à la fécondité des médias, en tant que réservoir d'informations pertinentes pour scruter un processus social.

Pour terminer, nous explorons les résultats auxquels peuvent prétendre les chercheurs qui optent pour le cyber-espace-temps en vue de constituer le matériel empirique devant servir à réaliser l'étude projetée. Dans le dessein d'illustrer notre propos, nous présentons des fragments d'analyse issus de notre recherche sur la négociation de plaidoyer dans l'affaire Enron, un scandale politico-financier ayant secoué les États-Unis en 2001.

-
2. *Données médiatiques, les médias, l'arène médiatique, le cyber-espace-temps* sont des expressions équivalentes dans nos travaux. Elles renvoient à un concept, une matérialité, une temporalité, un espace, un réseau vaste, aux contours flous, en devenir, dont il reste encore beaucoup à découvrir, ne serait-ce qu'en termes de réservoir de données utiles à la recherche, notamment, lorsque des processus sociaux font l'objet d'une étude.
 3. En recherche, d'une certaine manière, l'adoption d'une démarche historique va consister à mettre en évidence les liens qui unissent les événements entre eux en privilégiant des points de repère culturels, politiques, sociaux... (Sur cette question, voir Bélanger (1998). Pour un exemple d'une recherche ancrée dans une perspective historique, voir Griffin (2003).

LES LIMITES DES DONNÉES MÉDIATIQUES

Dans tout protocole de recherche, il est d'usage de discuter des limites et des contraintes qui pèsent sur le matériel empirique sélectionné. Même si ces éléments ne peuvent être abordés au sens traditionnel de la formule consacrée en méthodologie qualitative, pour des raisons qui deviendront évidentes au fur et à mesure de la démonstration entreprise, il n'en demeure pas moins que l'exercice peut mener à des considérations qui seront utiles pour éclairer l'objet d'étude. Il apparaît donc nécessaire pour préciser de quelle manière il sera possible d'utiliser au mieux de leur potentiel les documents médiatiques, pour déterminer les stratégies les plus fécondes en vue de scruter le processus social qui est en cours d'enquête, de même que pour optimiser la cueillette du matériel empirique, de mettre en lumière certaines facettes du recours aux données médiatiques. Ainsi, de manière à préciser les conditions particulières pouvant intervenir dans la couverture médiatique d'un événement, et par conséquent, les circonstances qui entourent la prise de parole des acteurs divers qui s'y expriment, où dont les propos sont rapportés, nous allons recenser certaines des caractéristiques – les limites – qui sont susceptibles de façonner le discours médiatique.

UN JEU ENTRE LES FAITS ET LES SIGNES

Dans les médias, les données se présentent parfois sous la forme d'informations sociologiques directement utilisables. Dans un tel cas de figure, il s'agit, alors, de points de repère, ou encore de références concrètes, lesquels, la plupart du temps, ne présentent pas nécessairement d'ambivalences particulières. Souvent, des données complémentaires permettent de confirmer les événements relatés dans les médias.

Néanmoins, sur une base régulière, les données qui sont accessibles au chercheur ne sont guère plus que des indications. Ce sont tout au plus des signes que quelque chose s'est réellement passé. Dans le meilleur des cas, ces indices permettent d'établir un semblant d'ordre dans ce qui s'est passé. Dans le pire des cas, il faut reconstituer à partir des bribes éparées l'occurrence des événements à l'étude. Le chercheur se trouve alors dans une situation similaire à celle du physicien qui tente de détecter des signes lui permettant de comprendre les manifestations cosmiques auxquelles il assiste à distance.

Concrètement, par exemple, les physiciens ne peuvent déceler la présence des trous noirs. Ce n'est que sur la base de leurs soupçons – de leurs assertions, de leurs propositions – et non visuellement, que les observateurs, peu à peu, en sont venus à recenser les caractéristiques

de l'étoile éteinte. Seuls les signes à répétition qui se produisent à proximité du phénomène à l'étude et qui attirent l'attention du chercheur révèlent et confirment l'existence du trou noir.

Avec les comptes rendus médiatiques, les éléments auxquels le chercheur a accès ne sont pas, dans tous les cas, des faits *réels* qui peuvent être directement vérifiés. En outre, dans le cas des médias, les indices concernant ce qui va arriver au final en relation avec des situations précises – comme le jugement d'un criminel – sont flous la plupart du temps. Le résultat des opérations n'est pas nécessairement donné au lecteur : il doit parfois le déduire tout seul.

En considérant que l'arène médiatique est elle-même une arène de négociation⁴, au sens d'un lieu où se négocient des solutions, des définitions, des qualifications sociales, il appert que nous pouvons assumer, *a priori*, que tous les éléments qui s'y trouvent sont susceptibles d'être pertinents pour procéder à l'étude du processus social qui retient notre attention.

Alors même que nous considérons que l'arène médiatique au sens large (médias électroniques, presse écrite, télévision...) est résolument une arène de négociation où se débattent sans relâche les grands enjeux contemporains, il importe, toutefois, de prendre acte que les éléments qui y sont présentés ne sont pas systématiquement considérés comme étant des *faits*.

Par conséquent, nous remarquons que les sources officielles ne garantissent pas nécessairement l'exactitude des faits. Pour preuve, l'affaire Maher Arar montre bien que les informations qui proviennent des sources gouvernementales et policières ne sont pas systématiquement « vraies » (Lee Carter, BBC News, 19 septembre 2006)⁵. Nous retenons que les informations fausses communiquées aux autorités états-uniennes ont joué un vrai rôle dans la déportation d'Arar, lequel a subi un long emprisonnement ponctué de torture.

De façon similaire, Rosoff (2007) s'est penché sur le rôle des médias dans la diffusion d'informations ayant servi à propulser Enron au sommet de la gloire. En effet, toute la presse financière – ou presque – a contribué à créer une sorte d'écran protecteur autour de la société commerciale : personne ne songeant à questionner les moyens réels ou *trompeurs* pris par Enron pour faire fructifier ses avoirs.

4. Une prise de position que nous aurons l'occasion de développer plus loin.

5. En 2002, Maher Arar a été faussement accusé de *terrorisme* par les autorités canadiennes (Lee Carter, BBC News, 19 septembre 2002).

UN JEU ENTRE EMPHASES ET SILENCES

D'une manière générale, la principale critique que l'on peut adresser aux médias, c'est que l'emphase est mise sur certains événements, alors que d'autres sont passés sous silence (Ehrlich, 1974; Franzosi, 1987, 1998, 2004a, 2004b; Courson et Rochigneux, 1993; Bigot-Legros, 1996; Ekström, n.d.⁶; Duclos, 2002; Martin 2003). Plusieurs composantes étaient cette appréciation du contenu médiatique.

Dans un premier temps, nous remarquons que certains interlocuteurs ont un accès privilégié aux médias. Ainsi, dans leur étude en lien avec le déversement de pétrole à Santa Barbara, Molotch (1970), Lester (1980), et Molotch et Lester (1973, 1974, 1975) envisagent la possibilité que les mécanismes de construction de la nouvelle soient le résultat d'une activité sociale et politique. Au fil de leurs travaux, ces chercheurs scrutent les processus qui favorisent la mise en forme d'événements en informations pouvant être publiées et diffusées auprès d'un large public.

Pour leur part, Molotch et Lester (1973, 1974, 1975) s'intéressent au pouvoir dont sont investis certains groupes et certaines personnes. En particulier, les élites sont capables d'imposer leurs intérêts comme suffisamment importants pour faire partie de la nouvelle. Or réussir à créer l'événement s'avère une démonstration de pouvoir susceptible d'être relayée par les médias à un large public (Mannoni, 1992).

Par ailleurs, en ajout de cet aspect spécifique de la mobilisation des médias à des fins personnelles, partisanes et organisationnelles, des éléments tels que la concentration des médias, les intérêts commerciaux des publicitaires, ou encore, la précarité des emplois des journalistes viennent moduler la capacité des acteurs à faire connaître leurs points de vue par voie médiatique.

Dans un deuxième temps, la dépendance des journalistes à l'égard de leurs sources est un aspect de la production du discours qui pourrait jouer un rôle dans la couverture médiatique et dans le type d'analyse qui est fournie au quotidien (Tailleur, 1999; Surette, 1992; Halimi, 2001; Schmidt, 2002; Tisseron, 2003; Tsurumaski, 2003). Il est donc possible d'envisager que la qualité de la relation avec l'informateur soit de nature à influencer le contenu journalistique⁷.

6. n.d. : non déterminé.

7. Pour des analyses faisant état de dérapages en matière de couverture médiatique, voir Kapuscinski (1999); Surette (1992); Altheide (2002).

En fait, à la recherche d'une information rare, la relation des journalistes à l'égard de leurs sources d'information (policières, politiques, gouvernementales, agences de régulation, délateur, témoin, victime) est susceptible de s'exprimer sous la forme d'une dépendance, c'est-à-dire que, souvent, les journalistes, pour définir les situations à l'étude, vont recourir aux grilles de lecture de leurs sources quand ce ne sont pas celles qui leur sont imposées par leurs bailleurs de fonds (Chibnall, 1975; Huberson, 1993; Thrall, 1995; NewsHour with Jim Lehrer, 19 février 2002, 21 juin 2005; Klinenberg, 1999, 2003). Une situation qui ferait en sorte que les journalistes pourraient ne pas être en mesure, en toutes circonstances d'exercer tout leur sens critique à l'égard de la problématique traitée⁸.

Dans un troisième temps, le discours médiatique, à quelques exceptions près, met surtout l'emphasis sur les crimes individuels et violents, aux dépens d'autres conduites tout aussi dommageables pour l'ordre public (Van Dijk, 1980; Smaus, 1983; Marsh, 1991; Schneider, 1995; Reiner, Livingstone, et Allen, 2003).

Ainsi, à l'inverse de ce qui se passerait dans le cas des crimes « de rue », les crimes en col blanc – la délinquance économique, environnementale – seraient plutôt occultés et opacifiés par les divers médias qui en assurent la couverture (Lascoumes, 1986; Wright, Cullen, Blankenship, 1995; Lynch, Stretesky et Hammond, 2000). Les médias favoriseraient la présentation des illégalismes des affaires ou des crimes commis par les entreprises comme n'étant pas « graves ».

De même, Evans et Lundman (1983) observent que les médias sont plutôt réticents à envisager les conduites des entreprises comme étant de « véritables » crimes, une frilosité qui ne se manifesterait guère dans le cas de la criminalité des individus.

En résumé, le discours médiatique renforcerait une tendance à assumer que les crimes en col blanc ne sont que des cas isolés par opposition à des conduites généralisées ayant cours au sein d'une organisation ou d'un système (Doig, 1984; Lascoumes, 1986).

En définitive, que ce soit en raison de contraintes organisationnelles particulières ou, encore, une conséquence de la dépendance des journalistes à l'égard de leurs sources, les médias mettent surtout l'accent

8. Aux États-Unis, comme en Europe, de nombreux chercheurs et journalistes se sont intéressés aux contraintes organisationnelles auxquelles sont soumis les journalistes, de même qu'aux conditions structurelles propices à favoriser un discours plutôt qu'un autre. Voir, par exemple: Alexander (1981); Barak (1994); Schneider (1995); Orr (2003); Valier (2004).

sur certaines formes de criminalité, tout en privilégiant des explications socialement acceptables, ou qui font consensus au sein de la société (Tuchman, 1978a, 1978b, 1981; McQuail, 1976; Plenel, 1993; Maney et Oliver, 2003). Par ailleurs, chaque organisation médiatique est susceptible de suivre une ligne de pensée spécifique.

LA FÉCONDITÉ DE RECOURIR AUX MÉDIAS POUR ÉTUDIER UN PROCESSUS SOCIAL

Nous retenons de l'apport des développements théoriques et empiriques précédents que lorsqu'un scandale éclate, les stratégies de défense des accusés peuvent être aussi bien renforcées que démolies. En effet, au fur et à mesure de leur mise en œuvre, les détails des différentes étapes de la mouvance judiciaire sont livrés au public, notamment lors des conférences de presse des procureurs et des autres officiels de la justice. À l'aune des informations disponibles dans les médias et des nouveaux schémas explicatifs qui sont alors proposés aux lecteurs, chaque observateur est libre de se forger sa propre opinion des événements en cours.

De fait, chaque élément retransmis est susceptible d'être évalué en tenant compte de la situation plus générale à laquelle il renvoie. En ce sens, l'action des acteurs est scrutée par rapport au lieu où elle se réalise. Étudier les actions et les phénomènes sociaux en tenant compte des contextes où ils se produisent constitue déjà une voie prometteuse de recherche (Vaughan, 2007). En l'occurrence, les comportements humains et les conduites organisationnelles sont des expressions sociales qui vont nécessairement se manifester dans des endroits que l'on peut socialement situer.

LES MÉDIAS PERMETTENT D'ACCÉDER À DES INFORMATIONS SOCIOLOGIQUES PERTINENTES

Selon Franzosi (1987, 1998), les médias contiennent des informations sociologiques pertinentes aptes à fournir des explications relatives à un processus social. En l'occurrence, lorsque Franzosi (2004a) étudie les mouvements de protestation en Italie (de 1919 à 1922), nous notons qu'il n'a pas accès à toutes les conversations qui se déroulent entre les grévistes, les patrons, les forces de l'ordre... Toutefois, sur la base des informations contenues dans les médias sélectionnés, Franzosi parvient à développer des schémas explicatifs quant à l'évolution des mouvements sociaux qu'il étudie.

Par ailleurs, souvent, ce sont des enquêtes menées par des journalistes (le journalisme d'investigation) qui dévoilent des situations critiques, des formes diverses d'exploitation, les activités de groupes criminels ou, encore, des scandales politiques, comme le scandale du Watergate.

Autant de conduites qui resteraient dissimulées au public sans l'intervention de professionnels des médias (Garapon, 1994; Martin, 2003), l'entreprise – et les organisations en général – étant plutôt susceptibles de vivre en autarcie (Bernoux, 2001)⁹. Ainsi, quand les journalistes couvrent un événement majeur comme la faillite d'Enron, ils interrogent, sans relâche, des acteurs qui détiennent des informations privilégiées sur la gestion de la situation en cours. Ils sont alors en mesure d'accéder à une expertise essentielle, laquelle devient ensuite partie intégrante de leurs écrits.

De plus, les journalistes bénéficient de deux conditions privilégiées aptes à favoriser la divulgation d'informations secrètes : les personnalités politiques sont de plus en plus visibles et les moyens technologiques sont de plus en plus sophistiqués (Thompson, 2000).

LES MÉDIAS : UN MOYEN D'ACCÉDER À DES DONNÉES SECRÈTES

Kobler (1975a, 1975b) justifie l'utilisation des données médiatiques sur la base de leur capacité à rendre compte d'un phénomène particulier. Pour cet auteur, les informations fournies par les médias sont uniques, au sens où le chercheur ne pourrait obtenir ces renseignements autrement. De fait, ces données ne seraient accessibles qu'en raison du caractère particulier des situations auxquelles elles renvoient.

Précisément, dans le cas où les policiers tuent un criminel en fuite en utilisant leur arme de service, il appert qu'en raison du caractère exceptionnel de l'événement, de la forte probabilité que les journaux en fassent le compte rendu et de la quasi-certitude que les résultats des enquêtes internes menées par l'organisation policière ne seront pas publiés, les sources médiatiques fournissent un moyen de recueillir des informations précieuses sur des conduites qui sortent de l'ordinaire. Eu égard à toutes ces raisons, pour Kobler (1975a, 1975b) les données médiatiques constituent un moyen privilégié pour scruter un sujet

9. Les travaux de Bernoux (2001) s'inspirent des observations de Goffman (1968) en matière d'*institution totale*.

d'intérêt public, même si ce qui est rapporté dans les médias, c'est que la conduite du policier ne devrait pas être envisagée sous l'angle d'une faute professionnelle, d'un abus de pouvoir ou d'une erreur de jugement.

Par ailleurs, dans le cas d'un événement soudain, impromptu, la réponse officielle n'a pas eu le temps d'être préparée avec le même soin que lors de cérémonies ou de conférences de presse annoncées à l'avance, pour lesquelles des protocoles de conduite sont établis et précisés à tous les participants.

Concrètement, étant donné que la mise à nu de l'affaire au grand jour ne fait pas partie d'un plan prévu par la structure du pouvoir, la manière de gérer l'accident¹⁰ n'a pas été prévue à la satisfaction des acteurs interpellés par les événements. Cela a pour effet de favoriser le dévoilement de caractéristiques particulières du système social, lesquelles, en temps normal, sont délibérément camouflées par ceux qui ont le pouvoir d'exercer un contrôle sur des sujets qui les concernent (Molotch, 1970).

De fait, étant donné qu'ils peuvent accéder à des informations auxquelles ils n'auraient pas accès autrement, les chercheurs peuvent miser sur une stratégie de recherche tout à fait prometteuse, celle qui consiste à capitaliser sur des événements imprévus, précisément pour étudier des situations sociales et organisationnelles difficiles à appréhender (Molotch et Lester, 1973, 1974, 1975).

LES DONNÉES MÉDIATIQUES PERMETTENT DE SUIVRE L'ÉVOLUTION DU PROCESSUS

Les données médiatiques permettent de suivre l'évolution du processus, ou le cas échéant, l'évolution de la qualification de la conduite à l'étude en « crime ». Les travaux de Swigert et Farrell (1980-1981) illustrent bien cette caractéristique particulière des données médiatiques.

Ainsi, en suivant pas à pas la diffusion des informations médiatiques concernant les conséquences dramatiques de l'installation d'un réservoir d'essence défectueux sur *la Pinto*, ces auteurs analysent la transformation qualitative des comportements qui font l'objet d'une enquête. Au fil de leurs observations médiatiques, Swigert et Farrell constatent que les instances judiciaires, les autorités concernées, les médias, et le public en arrivent à envisager que les comportements

10. *Accident*: « Une situation où une erreur de parcours peut générer une rupture de l'ordre établi » (Molotch, 1970, p. 143, traduction libre).

adoptés par l'entreprise Ford relèvent bel et bien du système pénal. Pour ces auteurs, en s'imposant comme l'expression d'une définition d'une situation, les données médiatiques apparaissent aptes à rendre compte du processus auquel elles participent.

En fait, pour étudier un phénomène social, la possibilité de suivre l'évolution de la qualification de la conduite des acteurs constitue un réel atout. Car nous sommes alors en situation de confronter les divers arguments qui émergent dans les pourparlers, notamment, par exemple, lorsqu'une forme de règlement est adoptée pour un infracteur présumé en particulier.

Au final, repérer la mouvance des rhétoriques qui sous-tendent la justification d'opter pour telle ou telle qualification d'un acte spécifique permet de mieux situer le contexte de négociation en action.

En adoptant la stratégie de recherche proposée par Swigert et Farrell (1980-1981), soit diviser en trois séquences temporelles la période de temps choisie, Wright, Cullen et Blankenship (1995) ont étudié la couverture médiatique de l'incendie de l'Imperial Food Products – une entreprise de transformation de volailles – où 25 ouvriers ont trouvé la mort.

Pour Wright, Cullen et Blankenship (1995), la couverture médiatique des événements est un processus dynamique qui change au fur et à mesure que le temps passe, d'où l'intérêt de recourir à une méthodologie qui permette de suivre l'évolution de la qualification des conduites à l'étude. En observant les différentes façons de décrire un thème, en s'intéressant à l'apparition des explications du phénomène, et en ciblant les justifications qui sont fournies par les principaux acteurs pour lesquels une enquête est en cours, il apparaît possible de cerner les transformations qui se produisent à travers le temps : notamment, la manière dont s'organise la réaction sociale à l'endroit des infracteurs présumés.

LES MÉDIAS PERMETTENT DE REPÉRER L'ARGUMENTATION DISCURSIVE OFFICIELLE

Au Royaume-Uni, Doig (1984) s'est basé sur une série de cas pour étudier la corruption et les conduites malhonnêtes (*misconduct*) des élites. Dans sa recherche, l'auteur s'appuie sur les analyses plurielles des journalistes ayant couvert les dossiers se rapportant à la corruption politique pour conclure à l'existence d'une tendance particulière : celle de traiter ces cas comme n'étant le fait que de crimes commis par des personnes isolées au sein du groupe.

Doig constate que le discours qui est énoncé par le gouvernement et par les autorités policières s'exprime en ces termes : les actes de corruption qui font l'objet d'une enquête ne sont le fait que de quelques membres des organisations – politique, policière – auxquelles ils appartiennent. Le résultat immédiat d'une telle argumentation, c'est que le système qui cautionne ces comportements n'est pas directement remis en cause.

Pour documenter son étude, Doig a utilisé autant des données médiatiques (journaux, émissions de télévision et de radio), que des rapports officiels émis par le gouvernement. En fin de compte, la thèse développée par Doig (1984) a émergé de l'examen des documents qu'il a sélectionnés pour mener à bien sa recherche. En ce sens, la démarche proposée par Doig s'apparente à une forme de théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967).

En somme, en servant de réceptacle aux points de vue des acteurs les plus divers, l'arène médiatique rend compte d'un ensemble de dialogues, de débats, de stratégies, de propositions, de contre-propositions, de prises de position, de commentaires, d'actions, qui permettent de saisir et d'expliquer, à tout le moins partiellement, certains phénomènes sociaux actuels (Orr, 2003; Thompson, 2000; Altheide, 2002; Valier, 2004; Cooke et Lawrence, 2005; Dartnell, 2006).

L'ANALYSE PERMET DE METTRE À JOUR LES CONFIGURATIONS DU PROCESSUS À L'ÉTUDE

Eu égard au constat que les informations contenues dans les documents utilisés – les données médiatiques et tous les autres documents disponibles – ne sont pas envisagées comme des faits, mais comme étant des indicateurs des composantes qui ont pu jouer un rôle dans le déroulement du processus à l'étude, nous constatons que ce que notre protocole de recherche ne permet pas de faire, c'est de déterminer le poids respectif de chacune des composantes mises en évidence par l'analyse des données. Nous ne pouvons pas non plus déterminer l'influence particulière de chacun des acteurs directement impliqués dans le processus à l'étude en ce qui a trait à un événement particulier, du moins pas avec une précision mathématique.

Toutefois, la méthodologie consistant à utiliser des documents médiatiques divers s'apparente à d'autres initiatives de recherche ayant pour dessein de mettre en évidence la dynamique interne d'un phénomène social (Denzin, 1977; Doig, 1984; Thompson, 2000; Patte, 2006).

Avec pour conséquence immédiate que les résultats de l'analyse sont susceptibles de se traduire en termes de configurations, une manière de mettre en évidence les *situations idéal-typiques* qui ne manquent pas de se présenter¹¹.

Il est possible que l'analyse proposée ne puisse dépasser les limites politiques du champ médiatique à l'intérieur duquel elle s'est développée. La mainmise sur l'information, la possibilité de museler les journalistes, la dissimulation (*cover-up*) des renseignements en temps de crise, l'immunité des élites, les impératifs de la guerre au terrorisme, sont autant d'éléments susceptibles d'intervenir dans l'accès aux informations dont le chercheur est friand.

Cela ne devrait toutefois pas freiner les chercheurs qui souhaitent examiner des processus sociaux en se servant de documents essentiellement médiatiques : des données accessibles, abondantes, multiples et contradictoires.

Il s'agit d'une démarche de recherche qui vise non pas la vérité, mais plutôt, une confrontation, celle provoquée par la mise en tension des configurations qui émergent de l'analyse. Après tout : « *[T]he aim of analysis is not to reveal the truth but to contribute to a process of understanding, and to provoke other, probably contradictory, contributions*¹² » (Fiske, 1998, p. 370). À cet égard, ainsi que nous le voyons dans les prochains chapitres, le « jeu » (Ost et van de Kerchove, 1992) semble une voie féconde d'analyse à privilégier, précisément lorsque des processus sociaux sont à l'étude et lorsque que le matériel empirique est composé essentiellement de documents pluriels.

CONCLUSION

En termes d'information, les médias oscillent entre désinformation et journalisme d'enquête. À l'intérieur d'un large spectre de possibilités, tous les scénarios sont possibles : manipulation de la presse par les instances politiques pour *limiter les dégâts* (*damage control*) ; campagnes de peur orchestrées dans le dessein d'accroître la visibilité policière ; mobilisation des médias à des fins de recrutement et de propagande ; moyens ultimes pour mettre à jour les conduites déviantes des élites... (Thompson, 2000 ; Altheide, 2002 ; Varisco, 2002 ; Frontline, Newswar,

11. Le cas Enron qui est exposé plus loin va servir à illustrer cet aspect particulier.

12. « Le but de l'analyse n'est pas tant de révéler la vérité mais de contribuer à un processus de compréhension, tout en suscitant aussi d'autres propositions potentiellement contradictoires » (traduction libre).

PBS, 2004; Cooke et Lawrence, 2005; Dartnell, 2006). Affligés de tous les maux, ou adulés pour leur rôle de surveillance et de pilier du régime démocratique, les médias polarisent les prises de position. Eu égard à de telles prémices, il importe de préciser les lignes directrices qui sous-tendent notre argumentation.

D'une part, nous posons que les données médiatiques constituent un matériel empirique valable et pertinent pour fouiller, à l'intérieur de certaines limites, un phénomène social. D'autre part, pour réaliser nos recherches, nous tablons sur le fait que l'arène médiatique est elle-même une arène de négociation: un postulat qui justifie de recourir au cyber-espace-temps pour fouiller des problématiques contemporaines, sur la base de l'examen d'un ensemble de documents complémentaires. Deux assertions qui vont être illustrées plus amplement par l'examen du cas Enron.

STRATÉGIES
MÉTHODOLOGIQUES
ET CONCEPTUELLES
RETENUES POUR ÉTUDIER
LA NÉGOCIATION
DE PLAIDOYER DANS
L'AFFAIRE ENRON¹

1. Un scandale financier ayant secoué les États-Unis en 2001.

Dans ce chapitre, nous discutons de la pertinence des choix méthodologiques qui ont été faits pour étudier le cas Enron², en particulier celui d'avoir opté pour une interprétation *libre* du paradigme du jeu. Notre contribution à l'avancement des connaissances tient au caractère particulier du processus social à l'étude – la négociation de plaider (*plea bargaining*) en lien avec l'affaire Enron –, ainsi qu'aux choix méthodologiques particuliers qui ont été assumés.

En effet, le matériel empirique qui a servi à scruter la négociation de plaider en lien avec un crime en col blanc contemporain – l'affaire Enron – est composé en majeure partie de données médiatiques, lesquelles ont été analysées conjointement avec d'autres documents. Nous avons donc opté pour une utilisation singulière des médias (étudier un processus social à partir de leur contenu), une avenue méthodologique qui ne fait pas nécessairement consensus au sein des chercheurs.

Dans le cadre de nos recherches portant sur le dossier Enron, la négociation de plaider est comprise comme un ensemble de procédures codifiées ou non, lesquelles peuvent, parfois, enclencher la mobilisation des instances pénales. Pour mémoire, dans certains cas, les conduites des acteurs qui retiennent l'attention des procureurs et des avocats de la défense pourraient effectivement conduire à la mobilisation des instances pénales³. Concrètement, cependant, un infracteur présumé qui fait ou qui pourrait faire l'objet de poursuites devant des instances diverses est souvent en position de négocier l'issue du règlement qui le concerne directement (Yeager, 2007).

Sans détour, mentionnons que des mécanismes de déviation sont régulièrement à l'œuvre lorsque des acteurs judiciaires, organisationnels ou politiques pluriels font ou pourraient faire l'objet de l'attention des instances de contrôle (Brady, 1984; Christopher, 1986/1994; Calavita, 1990; Braithwaite, 1993; Kappeler et Potter, 1993/1994; Barker, 1994; Barker et Carter, 1994; Davis, 2006; Vaughan, 2007). En quelque sorte, les *élites* ont un droit de regard sur le choix des procédures et sur le choix de l'arène de négociation devant servir à régler leurs conflits pour lesquelles une enquête est en cours.

Avec pour résultat que dans le cas des infracteurs présumés de crimes en col blanc, le cadre d'interaction à l'œuvre entre les différents acteurs en lice dans les négociations est tout à fait propice à de véritables

2. Un cas politique selon la terminologie de Patton (1980).

3. Pour mémoire, toutes les fois où il est question de procédures pénales, nous voulons parler de celles qui sont initiées en lien avec le Code criminel.

négociations. En misant sur leur imbrication structurelle, sociale, professionnelle et politique d'envergure (Reichman, 1992; Croall, 1992), les accusés mis sur la sellette sont donc souvent en mesure de limiter l'intervention du pénal, laquelle est susceptible de mettre fin à la poursuite de leurs activités professionnelles.

Systématiquement, sur la base de principes élaborés au fil de leur pratique professionnelle⁴, le procureur et l'avocat de la défense peuvent convenir ensemble de la nature des accusations qui seront officiellement portées contre l'accusé, de la possibilité d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité, ou encore des termes de la sentence. Des conditions qui font en sorte que dans bien des cas, la négociation de plaidoyer est bien plus qu'un simple exercice de routine : elle est soumise à des exigences et à des impératifs légaux, économiques, sociaux et politiques.

De fait, les avantages structurels dont bénéficient les infracteurs présumés de crimes en col blanc renvoient aux nombreuses composantes politiques et économiques susceptibles d'intervenir dans le déroulement de la négociation du litige ou du conflit, et dont les travaux des chercheurs portant sur les crimes en col blanc font état (Galanter, 1974, 1999; Croall, 1992). Par exemple, les infracteurs présumés, lorsqu'ils font ou pourraient faire l'objet de poursuites devant des instances diverses, à des degrés divers, sont en position d'agir sur le temps judiciaire les concernant, c'est-à-dire le temps de la détection, de l'arrestation et des mises en accusation (Dayez, 2000).

De manière formelle, dans notre étude, la question de recherche a consisté à se demander de quelle manière les avantages structurels dont bénéficient les infracteurs présumés ont-ils influencé le processus de la négociation de plaidoyer au sens large dans le cas Enron.

Pour opérationnaliser la question de recherche, nous avons ciblé pour chaque infracteur présumé ou groupe d'infracteurs présumés – Enron, Andersen, les banques d'affaires, les individus qui font l'objet de poursuites pénales et les individus qui ne font pas l'objet de poursuites pénales⁵ – les stratégies de défense déployées, la manière dont leurs ressources (politiques, financières...) ont joué un rôle dans les négociations et enfin, les circonstances politiques, légales, judiciaires, et économiques entourant celles-ci.

4. La mise à l'épreuve de ces rituels relève de la compétence du juge chargé de sanctionner l'entente entérinée entre les parties.

5. Il s'agit de Jeff Skilling et de Ken Lay, tous deux ex-hauts dirigeants d'Enron, du moins au moment de la rédaction de la thèse. Par la suite, Skilling a fait l'objet d'une poursuite pénale et d'une condamnation avec l'imposition d'une peine de prison.

En particulier, les cadres d'interprétation des divers acteurs en lice dans les négociations, ainsi que les jeux de pouvoir auxquels ils se sont livrés, ont constitué un pôle d'intérêt majeur⁶. D'ores et déjà, mentionnons que nous n'avons pas considéré que les discours des différents acteurs en lice dans les négociations étaient susceptibles d'être similaires.

Au contraire, à l'inverse de la méthodologie proposée par Welch, Fenwick et Roberts (1998), il a été assumé que les cadres d'interprétation des acteurs pouvaient emprunter des parcours parallèles, voire opposés.

Nous passons maintenant en revue les grandes lignes du protocole de recherche, ainsi que les stratégies méthodologiques qui ont été adoptées dans le cas Enron, en mettant en avant la fécondité d'opter pour une démarche ludique lorsque des processus sociaux sont en jeu.

CONCEPTS ET ANGLES THÉORIQUES DU PROTOCOLE DE RECHERCHE

En matière de crime en col blanc, autant les procédures, les fondements théoriques que la mise en œuvre des lois devant régir le comportement des acteurs sont marqués au sceau de la complexité. Pour preuve, les lois devant régir les activités économiques des sociétés commerciales sont souvent établies par ceux-là mêmes dont il s'agit d'encadrer les conduites (Alvesalo, 2002; Yeager, 2007). En choisissant les paramètres légaux qui vont s'appliquer dans leur cas, les infracteurs présumés de crimes en col blanc confirment l'assertion voulant qu'ils soient en mesure de rehausser et de consolider leur position structurelle à l'égal de leurs alliés politiques (Yeager, 2007).

Dans cet ordre d'idée, pour procéder à l'étude du cas Enron, nous avons privilégié un angle de recherche apte à mettre en relief les conséquences judiciaires et infrajudiciaires plurielles qui ont affecté les différents protagonistes ayant participé aux schèmes frauduleux. Aussi, dans cette partie, de manière à situer notre propos, nous présentons les assertions théoriques qui ont présidé aux choix des stratégies méthodologiques qui ont été retenues pour étudier l'affaire Enron.

6. Pour des précisions concernant l'analyse du cadre: voir Johnston (2002). Dans cet ordre d'idée, voir Van Dijk (1997).

LE CAS ENRON ÉTUDIÉ SOUS L'ANGLE D'UN CRIME EN COL BLANC

La plupart des chercheurs, pour des raisons théoriques et méthodologiques, optent plutôt pour établir une ligne de démarcation entre, d'une part, les crimes qui sont commis par des individus dans le cadre de leur emploi (*occupational crime*) et d'autre part, les conduites qui sont adoptées par les sociétés commerciales (*corporate crime*) dans le cours de leurs opérations quotidiennes. Avec pour résultat que les uns et les autres sont généralement étudiés de manière distincte. Néanmoins, la polarisation des motifs des acteurs organisationnels en jeu dans l'affaire Enron nous a fortement incitée à opter pour un choix méthodologique qui va à l'encontre des choix généralement développés par de nombreux chercheurs en ce domaine. Or, l'intérêt d'opter pour une définition large des crimes en col blanc, c'est précisément de pouvoir insister sur les ambivalences des crimes en col blanc au lieu de tenter de les nier, ou pire de les évincer (Carson, 1980b/1994). Dans un tel contexte, scruter un vaste registre d'acteurs et de situations à l'intérieur de cadres théorique, empirique et méthodologique dont les limites ne risquent pas de s'avérer trop contraignantes, devrait s'avérer une option apte à rendre compte de la complexité du phénomène à l'étude.

Aussi, eu égard aux propositions conceptuelles mises de l'avant, notamment, par Calavita et Pontell (1990, 1991, 1993, 1994), la fraude d'Enron est considérée ici comme relevant d'une catégorie hybride de crimes en col blanc.

Par voie de conséquence, dans cette recherche portant sur les irrégularités comptables d'Enron et sur le processus de négociation ayant affecté les acteurs en lice, nous visons deux types d'infracteurs présumés : les individus et les organisations.

En ce qui concerne les individus, ils ont pu agir pour des motifs mixtes : pour leur compte personnel, pour celui de l'organisation ou pour ces deux motifs à la fois.

LES CRIMES EN COL BLANC : UN ESPACE JURIDIQUE LARGE

L'espace juridique particulier qui caractérise les crimes en col blanc a favorisé l'élaboration d'un cadre conceptuel faisant état d'une continuité historique : les infracteurs présumés de crimes en col blanc sont en position de bénéficier d'un traitement différentiel à toutes les étapes du processus judiciaire et infrajudiciaire (Sutherland, 1940, 1945/ 1994 ; 1983).

Pour preuve, dans le cas des crimes en col blanc : les mêmes actes peuvent donner lieu à des poursuites devant des instances différentes (Bucy, 1992 ; Nelken, 1994). Il s'agit d'une situation qui est propice à

générer une négociation acharnée de la part des acteurs qui occupent l'avant-scène, notamment en ce qui concerne les procédures et les modalités des règlements qui seront privilégiés pour régler le conflit.

En retenant le cadre théorique ayant été développé par Sutherland pour ancrer notre problématique (à savoir tenir compte de toutes les procédures judiciaires et infrajudiciaires accessibles aux infracteurs présumés et non pas se limiter aux procédures pénales uniquement⁷), nous cherchions à tenir compte des composantes et propositions suivantes.

D'une part, les infracteurs présumés occupent une position structurelle – politique et économique – leur permettant, dans une certaine mesure, de façonner leur environnement normatif (Clinard et Yeager, 1980; Box, 1981, 1983; Simon et Eitzen, 1982; Clinard, 1983; Pearce et Tombs, 1989, 1999; Pearce, 2001).

D'autre part, ils sont *souvent* capables d'influencer l'issue d'un ensemble de situations les touchant de près, comme la décision de porter des accusations contre eux, le choix de l'arène de négociation qui va servir à régler le conflit, la nature de la sentence qui va leur être imposée... (Katz, 1977, 1979a, 1979b; Wilson, 1979; Mann, 1985; Croall, 1992, 2001; Dayez, 2000; Simpson, 2002; Nace 2003).

ADOPTER UNE CONCEPTION LARGE DE LA NÉGOCIATION DE PLAIDOYER

Dans le dessein d'intégrer ces assises théoriques et empiriques à l'intérieur du protocole de recherche, nous avons opté pour une conception large de l'objet d'étude. Sans conteste, avec une conception élargie de la négociation de plaidoyer, il apparaissait possible d'inclure dans l'étude du cas Enron, un vaste registre de situations, d'événements et d'acteurs appartenant à des sphères de pouvoir diverses, politiques, légales, judiciaires et économiques. L'adoption d'une conception large de la négociation de plaidoyer faisait écho aux travaux des chercheurs qui ont souligné l'importance de prendre en compte, dans les études portant sur les crimes en col blanc, non seulement les actions des infracteurs présumés, mais également les réactions des organes de contrôle (Hagan, 1989; Goetz, 1997).

7. Un débat qui fait rage lorsque l'étude des crimes en col blanc est abordée.

En outre, ce choix conceptuel et méthodologique nous permettait de situer notre propos dans un cadre théorique où il était résolument assumé que l'organisation de la justice s'exprime plutôt suivant le mode du réseau, par opposition à un modèle qui se déploierait de façon hiérarchique (Ost et van de Kerchove, 1987).

Ce constat découle de deux éléments majeurs. Notamment le fait que dans le cas des crimes en col blanc, tel que déjà mentionné, les mêmes actes peuvent donner lieu à des poursuites devant des instances différentes (Bucy, 1992).

D'autre part, il arrive que les sociétés commerciales jouent le rôle d'autorités régulatrices à l'intérieur de champs sociaux plus ou moins juridiques où elles évoluent : autrement dit, les entreprises sont *souvent* en mesure de dicter les règles – les conditions, les normes – à l'intérieur desquelles elles vont accepter de négocier avec les agences gouvernementales, ou encore de procéder aux opérations commerciales qui sont leur raison d'être (Moore, 1973 ; Belley, 1986, 1996 ; Reichman, 1992 ; Ost et van de Kerchove, 2002 ; Yeager, 2007).

Par conséquent, il semblait justifié d'incorporer, à l'intérieur même de la structure du protocole de recherche, le jeu des règlements auxquels les infracteurs présumés avaient accès au quotidien.

L'ARÈNE MÉDIATIQUE ET LE CONTEXTE D'HISTOIRE IMMÉDIATE

Dans un contexte « d'histoire immédiate », Soulet (1999, p. 48) fait état de l'accélération de la divulgation des informations tenues secrètes, ce qui, selon lui, permettrait « de compenser, en partie, l'inaccessibilité de certaines sources ». Autrement dit, tout en n'étant pas en mesure d'obtenir toutes les informations qui se sont échangées entre les parties impliquées dans les négociations (dans le cas Enron), il est possible de supposer que des indices secrets n'en sont pas moins révélés au public. C'est le cas notamment lorsque surviennent des situations extraordinaires, par exemple, des changements de conditions notoires – des mises à pied ou des démissions volontaires – touchant des personnes qui avaient une connaissance intime du processus en voie de se réaliser (Franzosi, 2004a).

Selon Soulet (1999), l'accélération du processus de divulgation d'informations, *a priori* secrètes, résulterait de la multiplication des médias qui en la matière se disputeraient une place convoitée : révéler avant les concurrents des détails concernant les activités des élites.

Pour leur part, les élites se verraient contraintes de multiplier les explications pour justifier leurs actions, offrant aux médias une occasion supplémentaire d'obtenir de nouveaux renseignements sur l'affaire qui les préoccupe.

Dans cet ordre d'idée, nous notons à la suite d'Innes (2003) que les données médiatiques sont capables de faire passer en un laps de temps record un acte «privé», comme le meurtre, à une information largement diffusée, laquelle, perdant son statut d'intimité, devient rapidement affaire du domaine public. Au moyen du filtre médiatique, le caractère local de l'événement fait place à une consommation à l'échelle du marché mondial de la nouvelle.

En somme, l'importance des données médiatiques tient autant à leur contenu, à leur accessibilité, qu'à leur capacité à expliquer des processus et des événements actuels et passés (Garapon, 1994; Thrall, 1995; Thompson, 2000; Tweedale, 2003; Innes, 2003).

Par ailleurs, dans un contexte d'histoire immédiate, conjointement à la possibilité qui s'offre au chercheur de saisir l'occasion de mettre la main sur des données pertinentes et fécondes, ce dernier pourra bénéficier de l'apport de sources variées et abondantes – comme des témoignages contradictoires –, ce qui représente un atout indéniable pour traiter des problématiques contemporaines.

En l'occurrence, divers types de documents disponibles et accessibles pour l'historien du très contemporain sont recensés par Soulet (1999), en particulier «la presse, qui constitue un "gisement" d'une extrême richesse» pour procéder à l'examen des processus ayant retenu l'attention du chercheur.

Par conséquent, en optant pour la présentation d'un maximum de schémas explicatifs, la fécondité de la démarche se confirme pour le chercheur qui vit en temps réel les événements ciblés à des fins d'études⁸. En fin de compte, les données médiatiques apparaissent comme un moyen de s'ancrer dans «l'histoire immédiate» et le fait d'être contemporain des situations à l'étude se présente comme un avantage certain pour le chercheur, étant donné qu'il sera en mesure d'acquérir une connaissance intime «de l'état d'esprit de l'époque et, surtout de la complexité des événements» qu'il scrute (Soulet, 1999).

8. Dans cet ordre d'idées, retenons que le *Nouvel Observateur* qualifie son site «d'actualités en temps réel». <<http://tempsréel.nouvelobs.com/index.html>>.

L'ARÈNE MÉDIATIQUE EST UNE ARÈNE DE NÉGOCIATION

Parce qu'elle permet aux acteurs de négocier, en temps réel et en continu, les solutions des conflits qui les affligent (Garapon, 1994; Commaille, 1994), il est possible de considérer l'arène médiatique comme étant elle-même une arène de négociation.

En fait, au fur et à mesure qu'un scandale (politique, économique, sexuel) se révèle et que des divulgations compromettantes s'y déploient, l'arène médiatique devient une arène de négociation où se négocient des réputations, des informations et des explications politiques (Thompson, 2000).

Pour notre part, dans l'étude de la négociation de plaidoyer dans l'affaire Enron, nous avons assumé que l'arène médiatique était elle-même une arène de négociation, sur la base du fait que la manière dont les éléments sont présentés dans le cours d'une négociation est une condition qui est susceptible d'en influencer l'issue (Maynard, 1982). Incidemment, en ciblant des thèmes considérés d'intérêt public dans leur couverture des événements reliés à l'affaire Enron et en publiant les points de vue d'acteurs divers, il apparaît difficile de négliger la possibilité que les médias aient participé au processus de négociation en cours. D'autant que les lignes argumentatives qui sont déployées par les différents acteurs qui prennent la parole par voie médiatique sont susceptibles d'être reprises par les infracteurs présumés qui tentent par tous les moyens d'éviter de faire l'objet de poursuites pénales.

Dans cet ordre d'idée, Webster (2003) aussi constate que l'arène médiatique participe aux débats contemporains en voie de se réaliser. Pour preuve, il cite le cas de la guerre déclarée au terrorisme. Au bout du compte, en raison, des informations qu'ils publient, les médias seraient, dans une certaine mesure, en position d'influencer le cours de l'action militaire⁹.

OPTER POUR LE PARADIGME DU JEU À TOUTES LES ÉTAPES DU PROTOCOLE DE RECHERCHE

Essentiellement, le jeu – *là où il y a un mouvement dans le cadre* – est un modèle réflexif et critique, une « dialectique sans synthèse » (van de Kerchove et Ost, 1992). La définition du jeu qui illustre le mieux la

9. Le cas des révélations de Wikileaks (2010) sur la nécessité de faire enquête sur de possibles crimes de guerre commis en Irak ne laisse personne indifférent.

mouvance de ce paradigme explicatif, ainsi que la confrontation oscillatoire exceptionnelle qu'il est à même de provoquer entre les pôles visés, est celle qui relève d'une « conception plus proche d'un sens apparemment secondaire du mot » (Ost et van de Kerchove, 1987). Ce sens est celui qui est visé lorsqu'on dit d'une pièce ou d'un mécanisme ou d'une porte qu'elle « joue » ou qu'elle « a du jeu » (Ost et van de Kerchove, 1987, p. 437-438). Concrètement, à toutes les étapes de la recherche, il s'agit de mettre en tension les éléments issus de pôles contradictoires, de pôles vivants (van de Kerchove et Ost, 1992). En l'occurrence :

[d]ans chaque cas étudié, il s'agira de problématiser les données d'observation en repérant les positions antagonistes qui s'affrontent, en pointant le jeu de leur interaction, en notant les propriétés émergentes qui en résultent ; seront également décrites les contraintes qui pèsent sur ce jeu, la marge de manœuvre dont disposent les acteurs, ainsi que les enjeux de la partie (Ost et van de Kerchove, 1993, p. 11).

À la fois mouvement d'horlogerie, parce qu'il évoque une certaine continuité dans le temps, et, à la fois perpétuel recommencement, un peu à la manière de Sisyphe qui n'a de cesse d'emprunter à nouveau le chemin parcouru, toujours semblable, mais jamais vraiment le même, eu égard au temps qui passe¹⁰, le « jeu » (van de Kerchove et Ost, 1988, 1992 ; Ost et van de Kerchove, 1987, 1992, 1993, 2002) est susceptible de s'avérer une voie féconde en vue d'étudier un processus social, à toutes les séquences et phases codifiées ou non du protocole de recherche.

Nous ne visons ni à faire l'apologie d'un nouveau paradigme, ni à tenter de consacrer le jeu comme étant effectivement un paradigme en voie de s'installer, les auteurs de ce mouvement ludique ayant déjà discuté de ces différents aspects sans qu'il soit besoin de voler à leur secours (Ost et van de Kerchove, 1993). Notre propos consiste, plutôt, à présenter un exemple d'application d'une approche méthodologique centrée sur le *jeu*, au regard d'une problématique de nature criminologique : la négociation de plaidoyer (*plea bargaining*) dans le cas d'une situation particulière, les infracteurs présumés de crimes en col blanc. En cas d'échec de la démonstration, il ne faudrait pas blâmer la méthode, mais bien la compréhension trop restrictive que nous en aurions eue. Mais selon nous, le modèle ludique développé par Ost et van de Kerchove (1992) semble tout à fait approprié pour rendre compte des nombreuses ambiguïtés et des paradoxes pluriels qui caractérisent les crimes en col

10. Pour illustrer de manière schématique la méthode ludique, mentionnons que le *jeu* qui existe entre le passé et le futur : c'est le présent (Ost, 1996).

blanc¹¹. Par sa fluidité, sa malléabilité, son intemporalité, le jeu s'impose comme une méthode apte à scruter l'évolution de phénomènes complexes tout en révélant les scansion, les régularités, les rituels et les cas de figure qui les caractérisent. C'est du moins le pari qui a été fait ici.

DES STRATÉGIES LUDIQUES POUR CONSTITUER LE MATÉRIEL EMPIRIQUE

L'ampleur de la débâcle financière d'Enron a eu pour conséquence de susciter un engouement médiatique important. En l'occurrence, la nature des informations révélées au public a favorisé une abondance d'émissions télévisuelles et d'articles dans la presse écrite et électronique, tant aux États-Unis qu'ailleurs dans le monde.

Pour constituer le matériel empirique, dans un premier temps, nous avons opté pour l'utilisation de données médiatiques multiples. Les données médiatiques proprement dites proviennent de plusieurs sources complémentaires : entre autres, des entrevues réalisées dans le cours d'émissions télévisuelles (notamment l'émission *The News Hour with Jim Lehrer*) auprès d'un vaste registre de personnes (des politiciens, des procureurs, des avocats de la défense, des experts divers, des employés de l'autorité des marchés américaine¹²...). À cet effet, retenons que tous les *verbatim* de ces entrevues télévisuelles réalisées aux États-Unis sont retranscrits et disponibles sur Internet.

En outre, nous avons eu recours à des articles de la presse écrite provenant de journaux américains (*The Washington Post*, *Houston Chronicle*, etc.) et européens (*The Economist*, *BBC News*, *The Guardian*, *Le Monde*, *La Tribune*, etc.). Nous avons aussi utilisé les conférences de presse des procureurs et des accusés faisant l'objet d'une enquête, ainsi que les témoignages des infracteurs présumés qui se sont présentés devant les membres du Congrès pour répondre de leurs actes.

Enfin, nous avons procédé à une observation immédiate (*webservation*) de sites Internet variés : médiatiques, judiciaires, légaux, gouvernementaux, etc.

Dans un deuxième temps, d'autres types de documents ont aussi été intégrés au matériel empirique. Ainsi, en sus des données médiatiques, des documents divers ont complété le matériel empirique retenu pour procéder à notre recherche.

11. Sur cette question, voir Conklin, (1977); Denzin (1977); Carson (1980b/1994); Doig (1984); Acosta (1988); Croall (1992); Hillyard (2003); Hillyard, Pantazis, Tombs et Gordon (2004).

12. Securities and Exchange Commission.

Trois rapports, en particulier, ont constitué des sources importantes pour procéder à une analyse en profondeur de notre sujet d'étude. Il s'agit d'un rapport interne d'Enron destiné à clarifier les causes de la faillite de l'entreprise, le *Report of Investigation by the Special Investigative Committee of the Board of Directors of Enron Corp.* (1^{er} février 2002), d'un rapport commandé par le Congrès pour faire la lumière sur les irrégularités comptables à l'étude, le *Report of the Staff to the Senate Committee on Governmental Affairs* (8 octobre 2002), et d'un rapport concernant la politique énergétique des États-Unis et l'influence qu'Enron a eue sur ces directives, c'est-à-dire le rapport *How the White House Energy Plan Benefitted Enron, prepared for Rep. Henry A. Waxman, U.S. House of Representatives* (16 janvier 2002).

DES STRATÉGIES LUDIQUES POUR DÉCOUPER LE CORPUS DE DONNÉES

Le fil rouge qui a guidé la cueillette des données et leur analyse est, sans contredit, la perspective ayant pour finalité de mettre en tension les points de vue des différents acteurs impliqués dans les négociations en cours.

À cet égard, suivant une proposition méthodologique développée par Swigert et Farrell (1980-1981), nous avons opté pour un découpage du matériel empirique en séquences temporelles¹³. En effet, tel que vu plus tôt, dans certains cas, pour étudier un processus social, il peut s'avérer pertinent d'opter pour un découpage des données empiriques en séquences temporelles, en privilégiant notamment des dates significatives. Ainsi, en prenant en compte ce qui s'était passé avant la faillite de l'entreprise et ce qui s'est passé après la révélation de la fraude¹⁴, il a été possible de mettre en évidence que la culture d'entreprise qui sévissait au sein d'Enron¹⁵ et le contexte d'irresponsabilité structurelle¹⁶ à l'intérieur duquel évoluaient les acteurs avaient contribué à créer un environnement où la règle était allègrement contournée. Longtemps d'avance, l'histoire était écrite.

13. Notons que le matériel empirique a été constitué à partir de données qui ont été publiées entre le 2 décembre 2001 et le 2 décembre 2003.

14. Nous avons systématiquement tenu compte de ce qui s'est passé avant et de ce qui s'est passé après la faillite de l'entreprise, laquelle est enregistrée le 2 décembre 2001.

15. Sur la notion de « culture d'entreprise », voir Vaughan (2007) et Yeager (2007).

16. Le contexte d'irresponsabilité structurelle (Pearce, 2001) – dont bénéficient les infracteurs présumés de crimes en col blanc – renvoie aux conditions particulières qui font en sorte que les acteurs puissants sont en position de poursuivre leurs activités commerciales sans être inquiétés outre mesure par les instances de contrôle chargées de les surveiller.

Plus précisément, le processus de la négociation de plaidoyer s'étant déployé sur un vaste territoire spatio-temporel, autant pour établir la chronologie des informations disponibles que pour gérer l'important matériel empirique auquel il a été possible d'accéder, nous avons procédé au découpage des données en séquences temporelles.

De manière spécifique, dans cette étude de l'affaire Enron, les intervalles temporels ont été établis en fonction de la première poursuite pénale intentée dans ce dossier : précisément la mise en accusation au pénal du cabinet d'audit Andersen, lequel était intimement lié à l'entreprise Enron. Ce choix méthodologique a permis de tenir compte de ce qui s'est passé avant le début du procès d'Andersen, de ce qui s'est passé durant le procès, et de ce qui s'est passé une fois le verdict de culpabilité prononcé contre le cabinet d'audit¹⁷.

En découpant le corpus empirique en séquences temporelles, nous espérons être en mesure de déceler les correspondances qui ne manqueraient pas de se manifester entre les procédures de règlement en voie de s'organiser.

En l'occurrence, l'adoption de séquences temporelles pour étudier le processus de négociation dans le cas Enron avait, notamment, pour dessein d'établir un étalon de référence qui allait servir à permettre de jauger l'ensemble des autres négociations en cours, par exemple, celles qui se déroulaient sous la férule d'Eliot Spitzer, le procureur général de l'État de New York, dans le cas des banques d'affaires de Wall Street.

Par ce procédé, nous avons pu comparer ce qui se passait dans une négociation avec ce qui se passait dans une autre déjà en cours, tout en repérant les moments forts de chacune d'entre elles, ce qu'une simple chronologie n'aurait pu faire, dans un contexte où les événements adoptent des rythmes internes variés.

Pour illustration de l'apport fécond de la stratégie méthodologique dont il a été fait mention, notons qu'après la faillite de WorldCom, le 21 juillet 2002, il n'apparaît plus aussi opportun pour les politiciens et les membres de la communauté des affaires de soutenir certaines formes de rhétorique, par exemple, prétendre que les scandales financiers qui font l'objet d'une enquête ne résulteraient que des actions de quelques « pommes pourries ». L'affaire WorldCom sonne le glas de l'hypothèse voulant qu'Enron ne soit qu'un cas isolé : à la suite de WorldCom, de nombreuses autres entreprises, à leur tour, sont prises dans la tourmente des poursuites judiciaires et des soupçons de fraude.

17. Les trois périodes de temps se détaillent comme suit : du 2 décembre 2001 au 5 mai 2002 ; du 6 mai 2002 au 14 juin 2002 ; et du 15 juin 2002 au 2 décembre 2003.

En fin de compte, procéder au découpage du matériel empirique en séquences temporelles a été utile pour suivre le dossier Enron dans son ensemble et dans ses particularités : en particulier, repérer les arguments défensifs déployés par les uns et les autres, détecter les éléments qui étaient susceptibles de signifier que certains infracteurs présumés avaient pu bénéficier de délais judiciaires divers, recenser les acteurs impliqués dans la négociation et le rôle qu'ils y ont joué, comprendre la mouvance des discours et des cadres d'interprétation des interlocuteurs, et enfin, repérer les correspondances et les similitudes entre les différentes négociations simultanées ou successives, celles d'Enron, d'Andersen, des banques d'affaires et des individus (accusés ou non au pénal).

DES STRATÉGIES LUDIQUES POUR ANALYSER LES DONNÉES

Pour réaliser notre étude portant sur le processus de la négociation de plaider, dans le cas Enron, nous avons opté, dans le cadre d'une démarche qualitative de recherche, pour la présentation et la confrontation de points de vue diversifiés et contradictoires, issus de documents pluriels, une manière de nous inspirer du jeu développé par Ost et van de Kerchove (1987, 1992, 1993, 2002) et par van de Kerchove et Ost (1988, 1992).

En privilégiant la confrontation des points de vue d'un grand nombre d'interlocuteurs, il semblait possible d'examiner une pluralité de facettes de la négociation de plaider. La perspective immédiate préconisée était de repérer les discours et les cadres d'interprétation des politiciens, des avocats, des procureurs, des régulateurs, d'experts divers, de journalistes et des infracteurs présumés eux-mêmes, dans le dessein de procéder à l'exploration des jeux de pouvoir des différents acteurs impliqués dans les négociations et de mettre en lumière les jeux de normativités susceptibles de survenir dans les situations qui sont en cours d'enquête.

C'est dans un tel contexte que nous avons eu recours à des données empiriques diversifiées, essentiellement issues des médias.

L'intérêt d'aborder le processus de la négociation de plaider en insistant sur la confrontation de points de vue variés émis par des acteurs s'étant exprimés publiquement, outre la perspective de pouvoir dépasser les idiosyncrasies des individus, des organisations, des médias et des acteurs en lice dans les négociations, c'était de pouvoir être en mesure de cerner plusieurs pistes d'interprétation susceptibles d'enrichir l'analyse du matériel empirique.

Concrètement, pour procéder à l'examen de la fraude d'Enron, nous avons misé sur l'apport analytique que constitue une pluralité de points de vue. Entre autres, nous avons ciblé les propos médiatiques qui ont été tenus par des acteurs impliqués dans les négociations en cours. De fait, nous avons estimé que les acteurs qui expriment leurs points de vue à l'intérieur de l'arène médiatique prennent en compte l'évolution des négociations. Souvent, ils font référence aux arguments défensifs des *autres* accusés, aux réactions des procureurs ainsi qu'aux batailles légales qui s'organisent.

Force est de le constater, ils n'expriment pas leurs points de vue dans un *vacuum* médiatique, juridique, et politique. L'analyse qu'ils fournissent des événements est nécessairement ancrée dans la situation qui est en cours d'enquête.

En somme, nous avons assumé que les acteurs qui avaient pris la parole dans les médias (ou qui étaient cités par les journalistes) avaient une connaissance intime du déroulement des négociations, et qu'ils avaient eu accès, dans certains cas, à des éléments discutés en coulisse, en privé. Nous avons misé sur le fait que les points de vue des nombreux acteurs s'étant exprimés dans l'arène médiatique au sens large permettaient de mettre en contexte les propos tenus par l'ensemble des acteurs nécessairement impliqués dans les négociations, qu'ils permettaient d'établir des points de repère, de suivre l'évolution d'une composante particulière, de mettre en relation les versions différentes et similaires d'un même événement, ou d'une conduite particulière.

Aussi, en combinant les points de vue d'acteurs directement en lice dans les négociations – les politiciens, les procureurs, les avocats, les infracteurs présumés – avec ceux qui leur sont plus extérieurs – les experts divers, les journalistes –, nous avons estimé qu'il était possible de recueillir des données fécondes : des informations sociologiques significatives, surtout que journalistes, experts, politiciens et observateurs divers ne sont pas soumis aux mêmes contraintes professionnelles, politiques, légales et judiciaires. De plus, il existe de nombreuses situations où les acteurs, en dépit de tous leurs efforts, n'ont pas le contrôle absolu sur les renseignements qui sont communiqués aux médias.

En fin de compte, au terme de l'analyse d'un processus social mettant en scène des acteurs politiques qui œuvrent sur des plans structurels différents, le jeu a constitué une voie tout à fait opportune pour rendre compte de la complexité des interactions qui se déployaient

entre les parties en lice évoluant dans les sphères judiciaires, infrajudiciaires, légales, économiques et politiques. Concrètement, le jeu a permis de multiplier les niveaux d'analyse: d'un côté, l'examen de la fraude d'Enron a mis en relief les défaillances du système de surveillance de l'entreprise, les erreurs de jugement qui se sont multipliées à tous les échelons de l'entreprise et les complaisances des uns et des autres, autant de dérives qui ont scellé, de manière définitive, le sort de la compagnie; par ailleurs, plusieurs explications complémentaires et enchevêtrées du phénomène examiné ont émergé du mouvement *magmatique* des données empiriques.

LES LIMITES DU PARADIGME DU JEU ET L'ÉTUDE DU CAS ENRON

En ce qui concerne les limites inhérentes au paradigme du jeu¹⁸, Ost et van de Kerchove, (1992, p. 244) identifient deux cas de figure: d'une part: «trop de jeu et tout se disloque», et d'autre part: «pas assez de jeu et tout se bloque».

Ou encore: «trop de mouvement, le cadre se disloque et cesse le jeu; trop de contrainte, le mouvement se bloque, et le jeu cesse pareillement» (Ost et van de Kerchove, 1993, p. 10).

Ces limites dérivent de la condition intrinsèque du jeu: à savoir «un intervalle, un entre-deux, un espace libre, dans un cadre donné, qui est condition de possibilité du mouvement ludique» (Ost et van de Kerchove, 1992, p. 244).

Dans notre étude portant sur Enron, le problème qui s'est présenté, c'est qu'il y avait *trop* de données empiriques – médiatiques –, tous les médias ayant constitué des dossiers importants sur l'affaire Enron. Par conséquent, il y avait un risque réel, celui d'avoir trop de jeu, qu'il y ait une rupture du jeu. Aussi, pour procéder à la recherche projetée, il est apparu nécessaire de préciser, dans une certaine mesure, les critères devant servir à sélectionner le matériel en provenance des médias.

Par voie de conséquence, les données médiatiques ont été choisies sur la base de leur capacité à mettre en évidence les logiques de négociations à l'œuvre. Ont été privilégiés, notamment: les articles ou les entrevues qui pouvaient permettre d'établir une chronologie des événements à l'étude, ou encore, les points de vue qui alimentaient la discussion, c'est-à-dire les points de vue opposés, contradictoires.

18. Nous ne présentons ici que les limites du jeu qui ont été énoncées par les auteurs de cette théorie. Pour une autre critique du paradigme du jeu, voir Teubner (1997).

À toutes les étapes du protocole de recherche, nous avons pris un soin particulier à mettre en tension toutes les avenues qui semblaient présenter un intérêt pour fouiller l'objet d'étude. Par exemple, nous avons mis en relation les stratégies des procureurs chargés du dossier (politique) avec les stratégies de défense déployées par les infracteurs présumés.

En fin de compte, faire appel au paradigme du jeu pour fouiller la négociation de plaidoyer, caractérisée par le secret, la dimension verbale des échanges et l'asymétrie des relations (Leavitt, Dill, Eyring, 1978; Carson, 1980a/1994; Mann, 1985; Cullen, Maakestad et Cavender, 1987; Coleman, 1987; Carignan, 1991) a semblé un choix judicieux, apte à rendre compte de la complexité du processus social à l'étude et des dimensions spécifiques le caractérisant, notamment, dans un contexte d'histoire immédiate (Soulet, 1999).

Avec le jeu, une opportunité s'est présentée : celle de confronter entre elles les interprétations et les lignes argumentatives d'acteurs divers, dont les allégeances politiques différaient et dont les rôles, les statuts et les ressources multiples étaient en mesure de jouer un rôle 1) dans leur capacité à mobiliser les médias pour y faire état de leurs points de vue sur l'affaire en cours et 2) dans la modulation de la négociation de plaidoyer les concernant directement.

LA TRIANGULATION¹⁹ ET LA FÉCONDITÉ DES DONNÉES MÉDIATIQUES

Une conséquence immédiate du recours à des données multiples – médiatiques, gouvernementales, judiciaires – c'est que le statut des interviewés est varié et variable, et que les conditions de production des points de vue et des documents qui composent le matériel empirique est multiple, et d'une certaine manière en dehors du contrôle du chercheur.

Par exemple, le choix des questions et des thèmes abordés est ceux des journalistes et la sélection des interlocuteurs relève du réseau de télévision.

19. Pour schématiser, il s'agit d'une stratégie de recherche consistant à s'assurer de plus d'un point de vue, d'une mouvance des angles d'attaque.

En outre, dans leurs diverses interactions avec les médias, les acteurs interrogés ne dévoilent pas nécessairement toute l'information dont ils sont détenteurs. Parfois, ils préfèrent attendre le moment qui sera le plus opportun pour divulguer au public et aux médias ce qu'ils savent.

L'information qui est disponible dans les médias est donc susceptible d'être tributaire de la situation à l'intérieur de laquelle se trouvent ceux qui prennent la parole publiquement.

Dans notre étude sur le cas Enron, les informations auxquelles nous avons eu accès sont celles que les acteurs interrogés ont bien voulu révéler au public, ou encore, celles qui ont été découvertes par les journalistes et les enquêteurs. Dans un tel contexte, opter pour une intégration du processus de la triangulation à toutes les étapes du protocole de recherche s'est imposé comme un choix approprié pour s'assurer d'une analyse plausible, crédible et cohérente (Denzin, 1989 ; Saldana, 2003 ; Noaks et Wincup, 2004).

ENRON ET LA TRIANGULATION DES DONNÉES

Dans l'étude portant sur le scandale Enron, le processus de triangulation des données – c'est-à-dire s'assurer de plus d'une source pour corroborer une information (Denzin, 1989) – est intégré dans le processus même de cueillette de données. Dans le dessein explicite d'obtenir des points de vue variés et contradictoires, nous avons opté pour un matériel empirique diversifié.

Les articles de la presse écrite et des médias électroniques sont issus des États-Unis et de l'Europe. Les articles de journaux sont issus autant de journaux de tendances politiques diverses, que de revues spécialisées dans les questions financières.

En ce qui concerne les médias états-uniens, ils ont été choisis de manière à tenir compte des allégeances politiques et des centres d'intérêt différents qu'ils prônent. Les journaux sélectionnés sont de facture locale (en provenance d'Houston où se tient le procès d'Andersen) et d'envergure nationale (*The Washington Post*, *The New York Times*).

En combinant l'ensemble des médias retenus, nous avons réuni un bassin de données issues, à la fois, de quotidiens qui traitent de problématiques politiques et économiques au plan national et international, de revues spécialisées en questions financières et de journaux centrés sur les préoccupations des victimes (employés, actionnaires,

investisseurs, retraités, etc.) des faillites spectaculaires des grandes sociétés commerciales – Enron, WorldCom, Tyco, Global Crossing, Adelphia, etc. – ayant défrayé la manchette en 2001 et au cours des années suivantes.

Valider l'information tout en variant la provenance des commentaires des journalistes a servi de fil conducteur à la décision d'opter pour des contributions journalistiques qui soient à la fois états-uniennes et européennes. Le constat que les médias états-uniens, français et britanniques établissent entre eux un dialogue, une forme d'intertextualité (Orr, 2003), autrement dit, que les journalistes se répondent les uns les autres et qu'ils réagissent aux allégations d'un des leurs, n'est pas étranger à ce choix méthodologique. À ce propos, des sites comme BBC News, lorsqu'ils traitent d'un cas particulier, offrent des liens vers d'autres sites médiatiques d'envergure, tant européens qu'américains, qui abordent la même affaire mais parfois sous des angles différents.

Dans un tel contexte de réciprocité, faire appel à des médias étrangers est apparu comme un moyen d'enrichir l'analyse du cas Enron en ne sous-estimant pas la portée de ces interactions, car elles semblent propices à favoriser l'émergence de points de vue diversifiés et contradictoires. En fin de compte, l'apport de données états-uniennes et européennes s'est présenté comme un choix judicieux, étant donné l'importance de multiplier les points de vue, dans le dessein, notamment de saisir la complexité du cas à l'étude.

Par ailleurs, en puisant à d'autres sources qu'états-uniennes, nous avons tenu compte de l'assertion voulant que l'argumentation journalistique soit susceptible de différer selon les pays (Alexander, 1981; Tweedale, 2003; Martin, 2003; Valier, 2004), ou à tout le moins, selon leur degré d'implication dans l'affaire.

En outre, la triangulation des données a également été favorisée par le recours à des documents complémentaires. Les archives judiciaires, les rapports gouvernementaux et un bilan commandé par Enron pour faire la lumière sur la faillite de l'entreprise ont précisément servi à repérer les différentes scansions du processus de la négociation de plaidoyer au sens large, tel que nous l'entendons²⁰.

20. Sur la diversité des documents qui peuvent servir à étudier les crimes en col blanc, voir, entre autres, Vaughan (2007); Laurent Checchia et Damien Leloup, 1^{er} juillet 2010, *Le Monde*.

ENRON ET LA TRIANGULATION DES MÉTHODES

À l'ère de l'Internet, de la rapidité des communications, des technologies de pointe en matière de diffusion de l'information, de nouvelles avenues s'offrent aux chercheurs qui ont recours aux données médiatiques (Thompson, 2000; Davis, 2006; Rosoff, 2007). D'évidence, un des avantages incontestables d'Internet est de pouvoir accéder en un temps record à des points de vue multiples, à tout le moins *autres* que ceux qui pourraient être diffusés en continu par l'administration au pouvoir qui tente de gérer la crise.

En outre, en combinant les entrevues, les documents et l'observation de sites médiatiques (*webservation*), il est possible de prétendre à une triangulation des méthodes. Incidemment, dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001, Varisco (2002) constate l'utilité de tenir compte d'une nouvelle forme d'observation participante: la *webservation*. En scrutant en priorité ce qui se passait dans les sites d'Internet: «*being there was simply a matter of being on-line*²¹» (Varisco, 2002, p. 935).

En ciblant régulièrement les sites gouvernementaux, ceux des procureurs chargés du dossier Enron et ceux des médias qui couvraient au quotidien les enquêtes en cours, nous pouvons assumer que nous avons procédé à une forme d'observation, au quotidien des événements en train de se réaliser.

Pour couvrir le cas Enron, des sites comme celui de la Securities and Exchange Commission, ou encore, celui d'Eliot Spitzer, procureur général de l'État de New York, ont été passés au peigne fin. Nous avons également consulté des sites qui fournissaient des renseignements ponctuels sur les enquêtes en cours, de même qu'une information légale et juridique d'appoint, par exemple: le site Findlaw. Au moyen de l'Internet, l'*e-observation*²² a pu se dérouler tant aux États-Unis qu'en Europe.

ENRON ET LA TRIANGULATION TEMPORELLE

Le protocole de recherche et les divers choix méthodologiques qui ont été adoptés pour sonder la fraude d'Enron semblent avoir favorisé une forme de triangulation temporelle (Saldana, 2003). D'une manière générale, notamment avec l'adoption d'une conception large de la négociation de plaidoyer, nous avons ciblé la période de temps qui a précédé l'entrée en scène des organes de contrôle, celle qui correspond à leurs

21. « pour faire partie de ce qu'il se passait, il suffisait d'être en ligne » (traduction libre).

22. Une notion nommée aussi plus loin *webservation*.

prises en charge du dossier, et enfin, celle au cours de laquelle des accusations ont été portées contre les infracteurs présumés. Ainsi, le processus est étudié à partir d'éclairages provenant de sources et de temporalités diverses : concrètement, nous avons étudié les négociations en cours à des moments différents du processus judiciaire.

Par ailleurs, le fait de recourir à un découpage des données en séquences temporelles²³ a contribué à générer une forme de triangulation temporelle. En effet, il s'agissait de repérer les événements particuliers à chacune des périodes temporelles identifiées, de manière à circonscrire l'évolution de la situation pour chacun des infracteurs présumés à l'étude, tout en identifiant les moments forts de chacune des séquences temporelles ciblées. Un moyen, en quelque sorte de mettre en lumière des marqueurs temporels.

ENRON ET LA TRIANGULATION THÉORIQUE

Dans le cadre de nos travaux, nous avons également visé une forme de triangulation théorique. Sans présenter l'ensemble des différents paramètres qui sous-tendent cette assertion, ce qui nous entraînerait trop loin de notre sujet, retenons que les perspectives conceptuelles de Calavita et Pontell (1990, 1991, 1993, 1994), de Pontell et Calavita (1992) et de Goffman (1968) ont servi de références théoriques pour éclairer l'objet d'étude.

De manière approfondie, nous avons examiné l'affaire Enron à la lumière des travaux de Calavita et Pontell portant sur la Savings and Loan Fraud²⁴. Pour ces auteurs, l'État n'hésiterait pas à opter pour des procédures sélectives²⁵ pour les infracteurs présumés dans le dessein explicite de restaurer la confiance des investisseurs dans les marchés financiers, notamment lorsque des impératifs politiques et économiques l'exigent. La similarité des conditions ayant permis, d'une part, l'émergence de la fraude des Caisses d'Épargne et d'autre part, les irrégularités comptables de l'affaire Enron, a favorisé l'adoption de la perspective théorique mise de l'avant par Calavita et Pontell pour examiner le scandale financier.

23. Les séquences temporelles qui ont servi à l'analyse des données ont été établies en lien direct avec la négociation qui s'est orchestrée dans le cas particulier de la firme Andersen, le cabinet d'audit d'Enron.

24. La fraude des Caisses d'épargne, laquelle s'est développée au tournant des années 1980.

25. Dans cet exemple, les procédures sélectives touchent les poursuites pénales.

Dans l'étude du cas Enron, nous avons également adopté un protocole de recherche qui rejoint les propositions conceptuelles élaborées par Vaughan (2007), à savoir qu'en matière de crimes en col blanc, il importe de privilégier les plans *macro*, *micro* et *meso*²⁶.

En fin de compte, l'intégration de la triangulation sous ses diverses formes, à toutes les étapes du protocole de recherche, a permis de s'assurer d'une mise en perspective féconde des pistes d'interprétations qui ont émergé de l'analyse des données, tout en procédant à des comparaisons constantes entre les schèmes explicatifs générés par l'examen du matériel empirique.

DE L'IMPORTANCE DE PRENDRE EN COMPTE CE QUI SE PASSE DANS TOUTES LES SPHÈRES À L'INTÉRIEUR DESQUELLES LE PROCESSUS À L'ÉTUDE SE DÉPLOIE ET DE SUIVRE EN TEMPS RÉEL LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Lors du dévoilement médiatique – judiciaire, légal, économique, sociologique, culturel, politique – de l'affaire Enron, il est rapidement devenu évident que ce qui se passait dans le cadre d'autres scandales financiers devait nécessairement être pris en compte pour analyser le cas du négociant énergétique en faillite.

Après la fraude de WorldCom (2002) et des autres affaires qui se sont produites en cascade, des constats analytiques se sont imposés : Enron n'était pas un cas isolé. Pour expliquer les scandales financiers américains²⁷, il fallait donc nécessairement envisager une dimension systémique aux fraudes révélées par voie médiatique : d'une part, les failles des mécanismes de surveillance n'étaient pas de *jurisdiction exclusive* d'Enron, ces dérives étaient généralisées ; d'autre part, les liens privilégiés qui unissaient les infracteurs présumés et les politiciens avaient pu favoriser l'avènement de ces conditions propices au crime.

En prenant en compte ce qui se tramait dans les *autres* affaires en cours, il fallait impérativement revoir les dimensions analytiques adoptées dans le cas Enron pour comprendre le processus de la négociation de plaidoyer en cours. Par exemple, il devenait opportun de

26. Le niveau *meso* concerne ce qui se passe à l'intérieur de l'organisation. À cet égard, dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes particulièrement intéressée à ce qui se passait précisément au sein de l'entreprise Enron.

27. Outre WorldCom, Global Crossing, Tyco, Xerox, Adelphia Communications, Healthsouth, Qwest... la liste est longue.

faire une large place aux perspectives critiques soulignant qu'il n'était pas – plus – possible de prétendre que les conduites des infracteurs présumés n'étaient le fait que de quelques brebis galeuses. Certains cadres d'interprétation, discours et stratégies de défense ne tenaient tout simplement plus la route. Ils devaient être interprétés à la lumière des autres événements en voie de se dérouler. En ce sens, tenir compte en temps réel des autres scandales dévoilés par les médias a permis d'inscrire l'analyse du cas Enron dans une perspective critique, du fait d'une comparaison constante avec les autres négociations initiées à l'endroit des infracteurs présumés des multiples crimes dévoilés dans la foulée de la fraude d'Enron.

Ces marqueurs analytiques – issus de la prise en compte des autres scandales se révélant peu à peu au public américain, notamment via le cyber-espace-temps – ne pouvaient être ignorés, le risque étant de traiter le cas Enron comme s'il s'était organisé dans un univers scellé sous vide, ce qui n'était pas manifestement pas le cas.

En quelque sorte, les aspects particuliers des autres scandales révélés par voie médiatique ont permis de valider – d'approfondir, de corroborer – les schèmes explicatifs générés par l'analyse du cas Enron.

LE CAS ENRON: UN JEU ENTRE LES SCÉNARIOS DE NÉGOCIATION

Après avoir discuté des stratégies méthodologiques ayant servi à étudier l'affaire Enron, il semble opportun de se poser les questions suivantes : est-ce que les données sélectionnées ont permis de fouiller l'objet d'étude, à savoir la négociation de plaidoyer dans le cas d'un scandale politique et financier américain contemporain ? Est-ce que le matériel empirique a permis de retracer la manière dont Enron avait modifié à sa convenance le cadre de surveillance devant restreindre ses activités ? Est-ce qu'il a été possible de mettre en lumière une analyse féconde du phénomène étudié ?

Pour répondre à ces questions, du moins en partie, nous présentons maintenant quelques-uns des résultats de recherche mis en lumière par l'analyse. En effet, sur la base de l'examen des données empiriques, il a été possible de mettre au jour une série de scénarios de négociation – ou cas de figure – que d'autres chercheurs – ou nous-mêmes – pourront mettre à l'épreuve dans le cours de recherches portant sur les crimes en col blanc, ou sur d'autres conduites s'étant produites dans un cadre organisationnel légal ou illégal.

DANS L'ANALYSE, METTRE EN LUMIÈRE LES RITUELS DES ACTEURS

En nous inspirant de la notion de *rituel* développée par Lukes (1975, p. 291)²⁸, dans l'analyse de l'affaire Enron, nous avons repéré les rituels offensifs et défensifs des différents acteurs en lice dans le processus de la négociation de plaidoyer.

En particulier, les rituels réactifs des politiciens, des membres du Congrès, des procureurs, de la Securities and Exchange Commission²⁹, d'Enron, d'Andersen, des banques d'affaires, des individus qui font l'objet de poursuites pénales, et des hauts dirigeants qui, au 2 décembre 2003, ne font pas l'objet de poursuites pénales, ont été repérés et discutés.

Au plan individuel et organisationnel, la diversité et la complexité des stratégies de défense qui ont été déployées par les infracteurs présumés ont souligné, une fois encore, la capacité des acteurs à agir sur le processus de négociation en voie de se réaliser, avec des résultats variables eu égard à leur implication respective dans les schèmes frauduleux.

Sans équivoque, cibler les rituels des acteurs dans les négociations en cours a permis de mettre en lumière les cas de figure qui s'organisent lorsqu'il importe de restaurer la légitimité de l'administration au pouvoir, et celle plus large de la structure sociale à l'intérieur de laquelle les acteurs évoluent.

DANS L'ANALYSE, CONFIRMER LE PARADOXE CLÉMENCE-SÉVÉRITÉ QUI AFFECTE LES ACTEURS

L'analyse du cas Enron a mis en relief que le paradoxe « clémence-sévérité » (Wheeler, Mann et Sarat, 1988) qui caractérise le traitement des infracteurs présumés de crimes en col blanc est encore d'actualité.

Pour mémoire, les infracteurs présumés de crimes en col blanc sont souvent en mesure d'être traités par des voies de règlement moins dommageables pour eux que le pénal, précisément des voies civiles, administratives et infrajudiciaires³⁰.

28. « [a] *rule-governed activity of a symbolic character which draws attention of its participants to objects of thought and feeling which they hold to be of special significance* » (Lukes, 1975, p. 291).

29. La SEC : l'autorité des marchés financiers américaine.

30. Pour une mise en contexte des crimes en col blanc, voir Croall (2010); Fines (2010c); McGurrin et Friedrichs (2010); Ruggiero (2010); Tombs et White (2010).

Par ailleurs, lorsqu'ils sont traduits devant les instances pénales, les accusés sont encore capables d'agir sur l'issue du litige : la sentence pouvant être *clémente* – le paiement d'une amende –, ou bien plus *sévère* : une peine de prison.

En ce qui concerne l'affaire Enron, plusieurs accusés ont été traduits devant les instances pénales, tandis que d'autres ont pu régler le conflit qui les opposait aux organes de contrôle à l'intérieur d'arènes de négociation qui ne nécessitaient pas d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité³¹. En fin de compte, eu égard à l'analyse du cas Enron, il apparaît que lorsque vient le temps d'apprécier la conduite des infracteurs présumés de crimes en col blanc, à l'aune des paramètres légaux prévus à cet effet, des modulations diverses du paradoxe « clémence-sévérité » sont susceptibles de se manifester à toutes les étapes du système judiciaire et infrajudiciaire.

DANS L'ANALYSE, FAIRE ÉTAT DES JEUX DE NORMATIVITÉ QUI AFFECTENT LES ACTEURS

En repérant les jeux de normativité qui n'ont pas manqué de se développer dans l'affaire Enron, il a été possible d'explorer les conditions structurelles qui avaient favorisé l'expression de formes d'immunité plurielles pour les acteurs qui de près ou de loin avaient participé à la faillite du géant énergétique. En ciblant la mouvance ludique des cadres d'interprétation des acteurs en lice dans le processus, il a été possible de mettre en lumière les lignes argumentatives que chacun d'entre eux avait adoptées pour expliquer les conduites qui font l'objet d'une enquête, et le cas échéant, pour justifier les mesures préconisées pour régler le dossier en cours.

Dans le cas Enron, à l'instar de ce qui s'est passé dans le cas de la fraude des Caisses d'Épargne (Calavita et Pontell, 1990, 1991, 1993, 1994), les gouvernants ont eu pour objectif immédiat le maintien de la légitimité du pouvoir dont ils étaient investis. Pour eux, il s'agissait également de restaurer rapidement la confiance du public dans l'économie.

Les voies de règlement sélectionnées pour y traduire les infracteurs présumés témoignent du caractère sélectif et ponctuel de la négociation : la condition de l'accusé – un individu ou une organisation – étant un élément prépondérant dans le choix d'opter pour le pénal ou pour l'infrajudiciaire.

31. Une exigence qui est souvent nécessaire dans le cadre du pénal.

Ce résultat de recherche fait écho au constat que les acteurs qui occupent une position structurelle privilégiée sont plus volontiers en mesure d'exercer une influence notoire sur le temps judiciaire³². En outre, les acteurs puissants du point de vue politique et économique sont plus volontiers en situation de procéder à la désignation de coupables – des « pommes pourries » – qui eux feront l'objet de poursuites pénales³³. En fin de compte, les acteurs puissants sont encore en situation de façonner leur environnement normatif, social, culturel et politique à hauteur de leurs aspirations.

DANS L'ANALYSE, CONFIRMER UN LIEN ENTRE LA POSITION STRUCTURELLE DE L'ACTEUR ET LA NÉGOCIATION

Avec l'affaire Enron, nous nous sommes intéressée au parcours de la position qui est occupée par un infracteur présumé dans un champ donné³⁴. À cet effet, nous avons comparé la position qui était occupée par un acteur dans le champ politique et économique, avant la faillite d'Enron (2 décembre 2001) – le champ initial –, avec la position qu'il occupait dans le nouveau champ, celui de la négociation. Nous avons aussi porté une attention particulière aux modulations et aux transformations qui ont affecté cette position.

Certains infracteurs présumés ont pu maintenir la position sociale qu'ils occupaient dans le champ initial. Pour d'autres acteurs, cette position a été altérée, à la suite, par exemple, d'une poursuite pénale intentée contre eux. L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité par l'accusé, ou encore, le prononcé d'un verdict de culpabilité à son endroit constituent autant d'éléments qui ont également contribué à modifier la position structurelle occupée par un acteur dans le nouveau champ, celui des négociations.

L'examen des jeux de pouvoir des acteurs en lice dans les négociations a mis en relief que les accusés dont la position structurelle était notoire (avant la faillite d'Enron) s'étaient retrouvés en situation d'accéder à des formes de négociations privilégiées – des ententes à l'amiable – leur permettant, en particulier de rester en affaires (alors qu'une poursuite au pénal aurait pu signifier l'arrêt de leurs activités commerciales).

32. Voir Dayez (2000) pour une exploration de la notion du « temps judiciaire » : c'est-à-dire le temps de la détection, de l'arrêt des activités des acteurs (ou dans le cas des individus, de l'arrestation) et le temps des mises en accusation.

33. Retenons que cette explication s'inscrit dans une perspective d'ordre *meso* : le chercheur se situe du point de vue de l'organisation, il s'intéresse à ce qui se passe dans les organisations en jeu en lien avec le processus à l'étude.

34. Pour une actualisation de la notion de *champ*, voir Thompson (2000) et Patte (2006).

Concrètement, à l'aune de l'incidence présumé du choix des voies de règlement sélectionnées, en ce qui a trait à la stabilité des systèmes politique et économique, les autorités compétentes ont surtout préféré ne pas mobiliser les instances pénales et risquer d'autres faillites commerciales. En scrutant attentivement les jeux de pouvoir qui ont marqué les interactions s'étant organisées entre les acteurs impliqués dans les négociations, il a été possible de mettre en lumière la plupart des critères ayant présidé au choix des voies de règlement, et par voie de conséquence, il a été possible de mieux comprendre comment la modulation de la qualification des conduites en crimes s'effectue dans le cas des infracteurs présumés de crimes en col blanc. Pour restaurer la confiance des investisseurs, certains cas ont été qualifiés de crimes, alors que pour préserver la viabilité des banques d'affaires, il a été question de recadrer les pratiques commerciales des principales intéressées, sans pour autant recourir à des procédures pénales formelles.

GÉNÉRALISATIONS DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les configurations développées dans l'analyse du cas Enron – les scénarios de négociation – mettent en relief la pertinence de cibler la mouvance des déclinaisons du processus de la négociation de plaider lorsque des infracteurs présumés puissants font ou pourraient faire l'objet de poursuites devant des instances diverses.

En examinant le jeu entre les *insiders* et les *outsiders* du cas Enron, il s'est avéré que nous pouvions mettre au jour certaines facettes de la trajectoire spatio-temporelle de la négociation de plaider ayant entouré l'affaire Enron.

En somme, nous avons considéré que les gouvernants, les autorités de contrôle et les infracteurs présumés formaient une organisation sociale. Au sein de cette organisation, l'existence d'un système de privilèges et de barrières – par système de privilèges, il faut entendre la possibilité de ne pas faire l'objet de poursuites pénales; par système de barrières, il faut comprendre la certitude de ne pas faire l'objet de poursuites pénales – règle la manière dont le processus de négociation va se dérouler dans le cas d'acteurs ciblés.

La nécessité immédiate de préserver l'existence de ce système de privilèges et de barrières renvoie à la survie du système capitaliste. Ce qui est mis en jeu c'est la prise en compte des intérêts d'un petit nombre d'acteurs au détriment de la prise en compte des intérêts d'un plus grand nombre (Swedberg, 20051, 2005b).

CONCLUSION

De manière spécifique, pour procéder à l'examen de la négociation de plaidoyer³⁵, dans l'affaire Enron, pour en comprendre les occurrences, la régularité, les mobilisations ponctuelles de certaines voies de règlement au détriment de certaines autres, ainsi que l'efficacité des mécanismes de déviation à l'œuvre, il est apparu opportun de recourir à une méthodologie ludique. En fait, eu égard aux principes, logiques, dynamiques, intrinsèques au paradigme du jeu, nous avons été incitée à adopter des stratégies méthodologiques qui semblaient porteuses de développements fructueux.

Concrètement, nous avons cherché à mettre en tension les points de vue contradictoires d'un grand nombre d'interlocuteurs ayant pris la parole dans les médias et dans les divers documents retenus pour étudier l'affaire Enron.

En outre, en ciblant les interactions qui se sont déroulées entre les divers acteurs aux nombreuses étapes de la négociation de plaidoyer dans le cas Enron, en repérant les spécificités des stratégies de défense des infracteurs présumés et en visant les différences et les similitudes des cadres d'interprétation développés par les multiples acteurs impliqués dans les négociations, nous avons étudié le processus ciblé sous l'angle d'un phénomène dynamique.

Avec l'affaire Enron, il s'agissait d'opter pour des stratégies méthodologiques permettant de prendre en compte les positions antagonistes que des acteurs pluriels étaient susceptibles de privilégier en lien avec les pourparlers engagés pour trouver une solution au conflit. Sans surprise, les négociations de plaidoyer qui se développent entre les procureurs, les avocats de la défense, les agences de régulation et les infracteurs présumés donnent lieu à l'expression d'opinions qui sont contradictoires, polarisées, ou à tout le moins différentes dans la plupart des cas.

Dans cet ordre d'idée, nous avons supposé que, dans l'affaire Enron, les points de vue des observateurs américains – journalistes, experts, avocats... – pouvaient varier par rapport à ceux qui étaient formulés par leurs collègues européens, une posture, par ailleurs, qui n'exclut nullement le fait que les journalistes d'horizons différents puissent établir entre eux une forme d'intertextualité (Orr, 2003).

35. Pour une mise en contexte de la négociation de plaidoyer, voir en particulier Maynard (1982, 1984a, 1984b, 1988); Heumann (1975, 1977, 2002); Klein (1976); Katz (1979a); Mann (1985); Tulkens et van de Kerchove (1996).

Il se dégage de nos données empiriques que les récents scandales financiers qui ont suivi l'affaire Enron ont fait la démonstration qu'une tendance judiciaire et infrajudiciaire se dessinait: désormais, il *faut* épargner les sociétés commerciales et rechercher pour elles des solutions plutôt négociées³⁶, le mémo Thompson ayant *officiellement* enchâssé cette mouvance (U.S. Department of Justice, 20 janvier 2003). Pour les infracteurs présumés qui occupent une position structurelle privilégiée, la sanction n'est qu'*économique*, une mesure fort *bénigne*, surtout si on la compare à une peine pénale privative de liberté, nettement plus *stigmatisante* et source de conséquences fort désastreuses pour les individus.

Les résultats mis en lumière par l'analyse de la gestion de la crise entourant l'effondrement d'Enron et la révélation des nombreux conflits d'intérêts qui caractérisaient le monde des affaires suggèrent d'entreprendre d'autres recherches similaires ou connexes sur la manière dont se négocient les conflits lorsque des infracteurs présumés puissants sont en lice et sur la manière dont le jeu de l'immunité se déploie à l'intérieur de cadres organisationnels (légaux et illégaux) bénéficiant de compléments divers.

Nous posons que les cas de figure et la théorie mis à jour par l'analyse du matériel empirique de la négociation de plaidoyer, dans le cas Enron, compte tenu de certaines modifications, pourraient être généralisés à d'autres situations similaires.

Des recherches portant sur la manière dont se déroulent les négociations lorsque des organisations criminelles, ou des groupes terroristes³⁷ pour lesquels une enquête est en cours, pourraient bénéficier de l'apport de la méthodologie préconisée et des résultats dégagés par cette étude.

L'étude des conflits d'intérêts qui ont caractérisé le parcours de la faillite d'Enron a montré qu'en matière de crimes et d'immunité judiciaire, les complices, les alliances politiques et les arènes de négociation privilégiées constituaient autant de dimensions susceptibles de moduler la façon dont les conflits se règlent entre les infracteurs présumés et les instances de contrôle.

36. Pour toute cette section, se rapporter au cas Enron, notamment à la poursuite pénale dont le cabinet d'audit Andersen a fait l'objet et à l'entente négociée par Eliot Spitzer, alors procureur de l'État de New York avec les banques de Wall Street.

37. Les organisations ou les membres de groupes *criminels* peuvent être interpellés par les autorités compétentes en la matière. Sur les liens qui unissent les groupes terroristes et les organisations criminelles, voir Makarenko (2002). Sur les questions relatives au terrorisme, voir Chaliand (1997); Géré (1997); Wiewiorka (1997); Bigo (2001).

RÉCAPITULATIF DES
PRINCIPALES STRATÉGIES
MÉTHODOLOGIQUES
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
FÉCONDES POUR ÉTUDIER
LES PROCESSUS SOCIAUX
SUR LA BASE DE DONNÉES
MÉDIATIQUES ET DE
DOCUMENTS DIVERS

Le cyber-espace-temps et
la trajectoire du processus

Sur la base de la méthodologie projetée, celle qui consiste à recourir au cyber-espace-temps – et à tous les documents disponibles – pour étudier un processus social, il sera donc possible, à l'intérieur de certaines limites, de mettre à jour la trajectoire spatio-temporelle du processus. De nombreuses stratégies, susceptibles d'être adaptées, selon la problématique retenue, pourraient s'avérer des moyens efficaces d'exploiter la médiatisation soudaine du phénomène ciblé, lequel, autrement, resterait dissimulé au public. Nous procédons dans ce chapitre à une récapitulation des stratégies méthodologiques susceptibles de s'avérer fécondes pour scruter des processus sociaux contemporains ou passés. Plusieurs tactiques renvoient à des consignes d'ordre général, d'autres sont plus spécifiques. Eu égard à leur complémentarité, elles visent surtout à servir de principes organisateurs, le chercheur devant se sentir libre d'occuper tout l'espace méthodologique dont il a besoin pour mener à terme ses travaux.

OPTER POUR DES SITES MÉDIATIQUES PLURIELS

Eu égard aux sites pluriels qui peuplent le cyber-espace-temps (Nicolescu, 2001 ; Parrochia, 2001), il apparaît que le phénomène étudié, dans ses diverses manifestations, ne va pas se limiter pas à un seul lieu. En outre, parce qu'il se développe de manière concomitante dans les nombreux sites web des médias, le processus à l'étude est susceptible de parcourir de multiples lieux en simultané et de manière consécutive. Par voie de conséquence, dans son évolution, le phénomène étudié est à même d'emprunter le parcours de l'immédiat médiatique, d'occuper les espaces-temps qui le caractérisent, et finalement, d'être affecté, à des degrés divers, par ces passages en des zones marquées au sceau de l'immédiat. Aussi, en ciblant les oscillations et les scansions de l'immédiat médiatique, le chercheur va être en mesure de repérer le parcours spatio-temporel du processus en jeu, et donc de déterminer les acteurs en jeu, les moments clés du phénomène, les séquences temporelles d'un intérêt capital...

En somme, le fait de prendre en considération l'apport d'informations provenant de médias diversifiés – de privilégier la confrontation de points de vue médiatiques différents – semble un choix stratégique opportun apte à permettre de saisir dans sa globalité le processus ciblé. Entre autres, seront recherchés des médias d'allégeances politiques diverses, ou encore, qui ont une portée et une envergure à dimension variable, en particulier, des médias locaux, nationaux, internationaux, dont les intérêts et les moyens varient grandement.

CIBLER UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS DE PROVENANCE VARIÉE

Opter pour une approche ludique à toutes les étapes du protocole de recherche, notamment, lors de la cueillette des données et de l'analyse peut s'avérer une stratégie gagnante. En fait, il apparaît nécessaire et bénéfique d'organiser la cueillette des données en tentant de mettre la main sur tous les documents accessibles : légaux, judiciaires, gouvernementaux, organisationnels... La pluralité des méthodes utilisées pour obtenir des informations sociologiques significatives servira, en quelque sorte, de principe organisateur pour orchestrer cette période centrée sur la constitution du matériel empirique. Tel que déjà noté, le cyber-espace-temps fournit l'occasion d'accéder à des documents multiples, il permet aussi de bénéficier de l'apport d'entrevues réalisées pas des journalistes auprès d'experts variés, sans compter la possibilité de se livrer à une forme d'observation participante, la *webservation*.

REPÉRER LES HISTOIRES DES ACTEURS EN LICE DANS LE PROCESSUS

Pour étudier un processus social fondamental, il semble judicieux de scruter ce qui se passe dans le cas d'un infracteur présumé spécifique. Ainsi, il importe de repérer les acteurs en jeu dans le processus à l'étude. Ensuite, il faut cibler leurs histoires, les transformations qui les affectent. D'évidence, il est nécessaire de scruter les événements qui métamorphosent les protagonistes. Par exemple, un individu passe de citoyen à accusé.

Il apparaît donc d'un grand intérêt de suivre de près les négociations qui affectent un individu ou une organisation, lesquelles peuvent parfois se conclure dans le cours d'un procès, lequel est suivi d'un verdict¹.

Entre autres, les séquences judiciaires et infrajudiciaires qui façonnent la trajectoire d'un infracteur présumé vont s'avérer d'une grande utilité pour suivre les scissions du processus auquel il prend part – parfois de manière involontaire, comme dans le cas d'un procès pénal où il est formellement accusé. Le chercheur portera donc une attention particulière aux rebondissements de l'affaire et aux épisodes rétrospectifs qui permettent de reconstituer les séquences d'actions qui

1. C'est le cas de Conrad Black, dont les péripéties ont particulièrement retenu l'attention médiatique en 2007.

ont mené à la situation actuellement sous enquête. Sans contredit, il faudra dresser une chronologie des histoires qui concernent directement les acteurs. Enfin, lorsqu'opportun, il sera fécond de comparer les infracteurs présumés entre eux, de jauger ce qui se passe dans leur cas spécifique – le sort qui leur est réservé – à l'aune des développements qui se déploient dans une autre situation (similaire ou différente)².

CIBLER LES ÉVÉNEMENTS CLÉS DU PROCESSUS À L'ÉTUDE

Pour Franzosi (2004a), il semble opportun d'organiser la cueillette de données en ciblant les événements clés du processus en jeu, lesquels, par ailleurs, peuvent être d'ordres divers : médiatiques, juridiques, légaux, économiques et politiques. Les grèves, les rassemblements, et les manifestations constituent autant d'indices potentiels permettant de retracer les moments forts des processus en cours.

Dans ses travaux, pour sa part, Vaughan (2007) met en relief la fécondité d'opter, notamment dans le cas de problématiques relatives aux crimes en col blanc, pour des stratégies méthodologiques qui permettent de prendre en ligne de compte autant les histoires des individus que l'ensemble des événements qui se produisent en marge de ces parcours de vie individuels. En fait, la complexité de certains processus sociaux ne peut être appréhendée qu'en combinant des approches complémentaires : *macro*, *micro* et *meso*. Pour Vaughan (2007), la perspective *meso* renvoie à la prise en compte de tout ce qui touche à l'organisation proprement dite, par exemple : les lignes directrices émanant des dirigeants qui guident les décisions au plan interne. Dans cette optique, cibler l'organisation comme un sujet d'étude permet d'atteindre un niveau supplémentaire d'analyse.

Au final, repérer les cas individuels, examiner des situations précises, établir la chronologie des événements clés, cibler une période de temps significative, ou encore, scruter la dynamique particulière des organisations, devraient permettre de situer l'action sociale à l'étude dans la mouvance politique qui se joue à tous les échelons du pouvoir. Il s'agit de mettre en exergue tout ce qui a pu obérer le dévoilement de

2. L'histoire médiatique de l'affaire Enron a montré que plusieurs voies de règlement ont été sélectionnées pour y régler le sort des infracteurs présumés – des organisations et des individus – ayant pris part aux scandales financiers qui ont secoué les États-Unis en 2001 et au cours des années suivantes, une situation propice aux comparaisons.

l'affaire, ou pour le dire autrement, il importe de traquer tout ce qui a pu faciliter les conduites qui, à présent, font l'objet d'enquêtes ou de suspicions à tous les échelons du pouvoir.

De manière rétrospective, il s'agit de retracer les scansionnements et les rebondissementements qui permettent de reconstruire le développement du scandale examiné et qui *a posteriori*, permettent d'en suivre l'évolution. Les actions extraordinaires, la confirmation de l'existence de conflits d'intérêts, les indices de collusion, les rouages des mécanismes de déviation, les stratégies de défense des accusés..., en un mot, toutes les dimensions du phénomène à l'étude doivent être explorées. Transposée à l'affaire Enron, cette démarche méthodologique particulière s'est traduite en accordant une attention particulière, entre autres, à la poursuite pénale intentée contre la firme d'audit Andersen, ou encore, à la croisade orchestrée par Eliot Spitzer (procureur général de l'État de New York) à l'endroit des banques d'affaires de Wall Street.

REPÉRER LES LIGNES ARGUMENTATIVES DES ACTEURS

La méthodologie adoptée, et qui est en voie de se développer, requiert de mettre l'accent sur les divers arguments qui sont déployés par les acteurs qui prennent la parole dans les médias et dans les diverses tribunes auxquelles ils ont accès, et où parfois, ils sont tenus de venir expliquer leur conduite, leurs décisions, ou encore leur participation à un schème frauduleux.

Le chercheur aura tout intérêt à comparer les propos, les arguments, les stratégies défensives et offensives des différentes parties impliquées dans le processus. En effet, dans un contexte où chacun doit justifier ses actions, ne serait-ce que parce qu'il assume des fonctions officielles qui l'obligent à rendre des comptes – aux électeurs, à ses supérieurs, à l'organisation qui l'emploie... –, il sera pertinent de repérer la ligne argumentative mise de l'avant par les principaux protagonistes qui sont en lice dans le processus à l'étude.

Est-ce que les acteurs ont changé de discours sous l'effet des médias, des pressions du public, ou encore des oppositions qui se multiplient, à la suite des événements particuliers? Comment les acteurs justifient-ils leur conduite? Quelles sont les explications qu'ils avancent? En fait, parallèlement aux options présentées plus tôt, il importe de cibler les circonstances entourant les événements politiques, économiques, légaux, judiciaires, sociaux et culturels à l'étude, notamment, pour mieux saisir à l'intérieur de quelles pressions personnelles et organisationnelles,

les acteurs prennent la parole et engagent des actions défensives et offensives. En recoupant des éléments du contexte ambiant, il devrait être possible de mieux apprécier les arguments invoqués par les acteurs en lice dans le processus.

OPTER POUR UN DÉCOUPAGE DU CORPUS EMPIRIQUE EN SÉQUENCES TEMPORELLES

Découper le matériel empirique en séquences temporelles, suivant la proposition conceptuelle de Swigert et Farrell (1980-1981) va s'avérer une option méthodologique des plus fécondes, notamment, dans le cas de problématiques complexes. En effet, ce choix méthodologique particulier constitue un moyen privilégié pour repérer, dans un premier temps, les événements clés du processus à l'étude. Par ailleurs, le découpage des données en séquences temporelles devrait permettre de décoder les liens particuliers qui unissent les événements du phénomène étudié, sans compter la possibilité de mettre en évidence les réciproci-tés et les scansions en voie d'être générées par l'enchevêtrement des composantes spécifiques en jeu.

En fait, dans un contexte où les événements se produisent en parallèle, tout en adoptant des rythmes internes variés, il importe de ne pas négliger l'hypothèse voulant que ce qui se passe dans le cours d'un règlement soit susceptible d'influencer ce qui se passe dans le cadre d'une autre négociation. En optant pour un découpage des données empiriques en séquences temporelles, pour scruter les nombreux dossiers de l'affaire Enron, nous avons pu suivre les rebondissements des enquêtes en cours, mais surtout, nous avons pu comparer les péripéties de négociations portant sur des infracteurs présumés différents, lesquelles se sont déployées à des moments divers.

METTRE EN EXERGUE LES RITUELS DES ACTEURS

Parfois le processus qui retient l'attention des chercheurs, afin de révéler la *diagonale secrète*³ dont il est porteur, exige de remettre en ordre chronologique les actions, les arguments, les séquences d'intervention, les stratégies réactives, les omissions, les dérives des acteurs – les individus et les organisations – qui ont joué un rôle de premier plan dans

3. L'expression est de Delcò (2005).

le déroulement des opérations à l'étude. Dans cet ordre d'idée, à l'intérieur d'une perspective diachronique et synchronique, les différents rituels (offensifs, défensifs, réactifs...) des acteurs seront répertoriés et évalués, notamment, à l'aune des objectifs respectifs que chacun d'entre eux poursuivait, individuellement, mais aussi à l'échelle de l'organisation et du système, dont il relève de manière intrinsèque.

L'exercice préalable auquel se sera astreint le chercheur, celui de procéder à la recension 1) des transformations ayant affecté les individus, 2) des moments forts ayant secoué la dynamique de l'organisation ciblée, ou encore 3) des événements clés ayant marqué les champs sociaux ayant généré les conduites et les processus qui en découlent, se révèlera fort utile pour compiler les rituels des acteurs en lice dans le phénomène à l'étude. Comme nous le voyons plus loin, le *jeu* (van de Kerchove et Ost, 1992) est susceptible de se révéler une option particulièrement féconde pour retracer les rituels des acteurs en action dans le processus ciblé.

OPTER POUR DES STRATÉGIES QUI FAVORISENT LA TRIANGULATION

À l'étape de l'analyse, privilégier l'apport théorique et conceptuel des observations, des points de vue, des prises de position, des stratégies défensives et offensives des acteurs les plus divers apparaît une stratégie apte à favoriser l'émergence d'une perspective critique, une condition et une posture de recherche qui s'imposent dans le cas d'études portant sur le pouvoir et ses mouvements réticulaires.

En fait, opter pour la triangulation devrait s'avérer une option féconde apte à pallier les limites associées à un recours massif à des documents médiatiques en vue de composer le matériel empirique devant servir à réaliser la recherche projetée. Dans cette optique, nous passons maintenant en revue certains aspects de la triangulation, laquelle est susceptible de permettre au chercheur de présenter une interprétation éclairante, cohérente et plausible du processus à l'étude.

LA TRIANGULATION DES DONNÉES

En ce qui concerne la triangulation des données, une stratégie efficace va consister à utiliser tous les rapports et les comptes rendus qui sont disponibles et accessibles. En ce domaine, il importe d'être inventif et d'être à l'affût de tous les documents qui sont diffusés dans la foulée d'événements particuliers : scandales politiques, financiers, procès d'un infracteur présumé d'envergure...

Par exemple, autant les enquêtes du coroner, les documents judiciaires – les actes d'accusation, les plaidoyers de culpabilité – et les rapports gouvernementaux que les rapports organisationnels (comme les conclusions des entreprises sur les causes de leur faillite) peuvent constituer un matériel empirique riche, apte à enrichir l'analyse d'*insights* sophistiqués.

Rechercher des environnements médiatiques contrastés (articles de journaux états-uniens et européens), cibler des interlocuteurs multiples (acteurs judiciaires, politiciens, représentants des agences de régulation, comptables et infracteurs présumés), opter pour des sources spécialisées (revues d'économie, journaux internes des agences de notation de crédit), des documents d'Internet et des émissions de télévision, sélectionner des journaux à grand tirage et de facture locale, comparer l'apport des données médiatiques avec des rapports produits par le gouvernement, par le Congrès et par les organisations à l'étude, apparaissent autant d'options en mesure de permettre de dépasser les idiosyncrasies des différents acteurs en lice dans les négociations, sans compter la possibilité de pallier les limites inhérentes à l'utilisation massive de sources médiatiques.

LA TRIANGULATION DES MÉTHODES

En ce qui a trait à la triangulation des méthodes, elle pourra s'inscrire dans la voie traditionnelle des techniques d'observation qui sont à l'honneur en recherche qualitative: les entrevues (télévisuelles, conférences de presse), les documents (médiatiques, légaux, judiciaires, organisationnels, gouvernementaux...) et l'observation (la *webservation*), une dimension dont nous avons déjà parlé.

LA TRIANGULATION TEMPORELLE

Quant à la triangulation temporelle, elle semble tout indiquée pour mettre en lumière la trajectoire spatio-temporelle du phénomène sous enquête. Il sera notamment opportun de cibler ce qui se passe à différentes étapes du processus: par exemple, avant l'entrée en scène des organes de contrôle, une fois qu'ils se saisissent du dossier, et après, alors que des accusations sont portées contre l'infracteur présumé.

LA TRIANGULATION THÉORIQUE

Le chercheur pourra également opter pour une forme de triangulation théorique en misant sur l'apport de perspectives conceptuelles aptes à éclairer les multiples dimensions de son objet d'étude.

Même si la triangulation théorique n'est pas systématiquement privilégiée en recherche qualitative, elle constitue très certainement une option des plus fécondes, d'autant qu'elle se combine volontiers à une démarche ludique. En effet, pour mémoire, présenter le « jeu » comme « un mouvement dans le cadre », c'est d'emblée insister sur le dynamisme de cette méthodologie. Les conditions d'analyse semblent donc réunies pour favoriser l'examen des données empiriques à la lumière de plusieurs théories actuelles ou en devenir.

PRIVILÉGIER UNE APPROCHE LUDIQUE À TOUTES LES ÉTAPES DU PROTOCOLE DE RECHERCHE

Sans contredit, le jeu est susceptible de favoriser l'exploration de nouveaux territoires, non encore arpentés. Retenons en effet que « la notion de jeu est un concept en réseau, justiciable seulement d'un usage pluriel et dialectique » (Ost et van de Kerchove, 1992).

C'est tout le défi du chercheur. À nouveau, dans cette section et la suivante, nous discutons des dimensions théoriques et méthodologiques de ce paradigme novateur.

LE JEU PERMET DE PRENDRE EN COMPTE LES POINTS DE VUE CONTRADICTOIRES DES ACTEURS

Concrètement, l'interprétation des *crimes* médiatisés est susceptible de varier en fonction d'un ensemble de critères idiosyncrasiques et organisationnels, tels que la fonction de l'interlocuteur, le poste qu'il occupe au sein d'une entreprise, l'organisation à laquelle il appartient, le cadre professionnel à l'intérieur duquel il évolue, ou encore les principes directeurs de l'institution dont il relève.

À cet égard, la pertinence de privilégier une perspective multidimensionnelle – notamment dans le cas des crimes en col blanc –, a été soulignée de longue date (Hagan, 1982, 1989; Goetz, 1997; Yeager, 2007).

Aussi, en optant pour le paradigme du jeu, le chercheur se trouve en position de donner un sens aux contradictions, aux oppositions, aux critiques et aux perspectives multiples qui émanent d'acteurs appartenant à des sphères de pouvoir diverses.

En ce qui a trait à la possibilité que le jeu cesse, faute de données empiriques significatives, il est peu probable que cela se produise : la diffusion en cascades de nombreux scandales financiers garantissant un intérêt renouvelé des différentes tribunes captives de ces dévoilements aussi soudains que révélateurs de pratiques occultes.

LE JEU PERMET DE REPÉRER LES RITUELS DES ACTEURS EN LICE DANS LE PROCESSUS SOCIAL

Ce que le paradigme du jeu est précisément capable de faire, c'est de permettre de repérer les rituels des acteurs qui sont en interaction dans le cours de leurs activités⁴. Il s'agit d'un aspect important de toute étude qui vise à explorer un processus social, puisque cela permet de mieux saisir la portée et le sens des conduites des divers protagonistes en lice dans le phénomène étudié, tant en ce qui a trait à leurs actions présentes, qu'en ce qui touche leurs comportements passés, une manière de prendre la mesure du temps en quelque sorte.

L'intérêt d'opter pour une méthodologie centrée sur le jeu – compris comme une « dialectique sans synthèse » –, outre la fécondité de confronter les points de vue des acteurs entre eux, c'est donc précisément de pouvoir explorer les rituels des infracteurs présumés ainsi que des divers autres complices et protagonistes en lice dans les négociations.

Même si la notion de rituel que nous avons adoptée, ou à tout le moins sa finalité, est susceptible de différer de celle développée par Goffman (in Manning, 1992), notamment parce que nous avons envisagé que les individus avaient pu agir pour une pluralité de motifs, nous pensons néanmoins que la préoccupation exprimée par Goffman devrait inciter le chercheur à accorder au rituel des acteurs toute l'importance nécessaire, ne serait-ce que pour réfléchir à leur utilité lorsque vient le temps de renforcer la légitimité de la structure sociale. En effet, le rituel ne semble jamais bien loin de la notion de cohésion en termes de système social et politique, et par voie de conséquence, des dérives susceptibles d'accompagner le pouvoir.

De fait, il est intéressant de remarquer que Goffman, dans sa thèse de doctorat complétée en 1953, s'est rendu compte que la théorie des jeux – au sens où il l'entendait – ne pouvait rendre compte des rituels des acteurs :

4. « Communication Conduct in an Island Community », thèse de doctorat non publiée, University of Chicago [1953], cité par Manning (1992, p. 184).

For Goffman, the implication of both theatrical and game metaphors is that cynicism and hidden motives underlie human behavior. However, although much of his dissertation defends this account, it also stikes a blow against it. The decisive moment occurs when his analysis spirals away from game theory to explore the implications of observations that resist a game theoretic classification. The area of social life that remains unaccounted for by game theory is that of ritual. [...] (Manning, 1992, p. 34).

D'une certaine manière, si on suit l'argumentation de Manning (1992), le rituel permet de combler les lacunes de la théorie des jeux : «*For sociology, ritual is an essential corrective to game theory*⁵» (p. 34). Or, parce qu'il est un processus dynamique, parce qu'il est une dialectique sans synthèse, parce qu'il est un mouvement dans le cadre, parce qu'il permet de mettre en tension des éléments issus de pôles contradictoires, il apparaît que le jeu constitue une option de prédilection pour repérer les rituels des acteurs en lice dans un processus social donné.

Ces rituels pouvant être légaux, judiciaires, infrajudiciaires, culturels, économiques, politiques..., ils nous renseignent autant sur les motifs des acteurs à agir comme ils le font, sur les critères et circonstances qui sous-tendent leurs décisions que sur les alliances qui sont susceptibles de se développer entre les divers groupes, organisations et individus en présence.

En somme, étant donné que les desseins immédiats des rituels des acteurs vont se moduler en fonction d'impératifs qui diffèrent les uns des autres, dans chaque situation examinée, il faudra porter une attention particulière à la logique interne du phénomène à l'étude. Aussi, quelle que soit la forme que le rituel adopté va revêtir, il apparaît qu'il joue un rôle dans l'enchaînement des opérations visant à mettre un terme à la crise et à la grogne des victimes (au sens large).

En somme, la finalité du rituel a autant pour objectif immédiat la survie des individus et des organisations que leur capacité à intervenir dans le processus judiciaire dont ils font l'objet, par exemple, réussir à influencer le choix des voies de règlements devant être sélectionnées pour eux en lien avec les crimes qui font l'objet de l'attention des instances de contrôle. Ainsi, certains rituels adoptent d'ailleurs volontiers une séquence en deux temps : en premier lieu, il faut faire taire les critiques ; en second lieu, il faut prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre.

5. «*En sociologie, le rituel s'impose en tant que correctif nécessaire à la théorie des jeux*» (traduction libre).

OPTER POUR DES FORMES PLURIELLES D'ANALYSE

Compte tenu d'une méthodologie centrée sur l'utilisation de données médiatiques et de documents pluriels, il peut s'avérer pertinent d'opter pour une analyse protéiforme, de manière à bien cerner les régularités, les catégories et les *patterns* du processus social à l'étude.

OPTER POUR UNE ANALYSE LUDIQUE

Une première stratégie d'analyse susceptible de se révéler féconde consiste à opter pour une stratégie ludique : le *jeu* (van de Kerchove et Ost, 1992)⁶ dont nous avons déjà abondamment parlé. Aussi, pour permettre au chercheur de mieux cibler une stratégie d'analyse qui lui convienne, nous procédons à une brève comparaison entre le paradigme du jeu et la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967). Ce faisant, il sera possible d'apprécier les forces de ces deux approches contemporaines.

D'une part, les deux approches sont analytiques et visent l'étude d'un phénomène social. D'autre part, dans les deux cas, le processus est clairement abordé en termes de dynamique. Enfin, sans contredit, l'objectif est de mettre en relief les particularités, les propriétés et les régularités du processus.

Du point de vue temporel, le jeu comme la théorisation ancrée permettent de tenir compte de temporalités différenciées : par exemple, des événements se produisent en parallèle et adoptent des rythmes qui leur sont propres. Ces deux approches sont aussi utiles pour étudier des processus qui se déploient sur un vaste continuum temporel. Par ailleurs, elles sont aussi valables pour scruter des périodes de temps ciblées.

En ce qui a trait à la méthode proprement dite, la mouvance de la théorisation ancrée pourrait être assimilée à la mise en œuvre d'un modèle plutôt hiérarchique : des catégories toujours plus précises, plus englobantes et plus significatives émergent de l'examen des données empiriques.

Quant au jeu, tel que vu plus tôt, le but recherché est d'atteindre une interprétation du processus qui soit éclairante. Encore une fois, il s'agit de mettre en tension des éléments issus de pôles contradictoires,

6. Pour mémoire, le jeu, «là où il y a un mouvement dans le cadre», se présente comme «une dialectique sans synthèse, sans cesse renouvelée» (Ost et van de Kerchove, 1992, 1993). Il s'agit de mettre en tension les éléments issus de pôles contradictoires.

de privilégier une sorte de confrontation perpétuelle entre les concepts qui sont dégagés par l'analyse. En résulte un nouvel espace – un entre-deux, un nouveau lieu, une nouvelle configuration – qui n'est ni tout à fait un pôle, ni tout à fait l'autre. Par sa fluidité, le jeu adopte plus volontiers la figure du réseau, que celui de la hiérarchie.

Dans le cas de la théorisation ancrée, la constitution du matériel empirique va s'organiser de manière à atteindre la saturation théorique et l'échantillon est dit théorique dans la mesure où il permet de mettre à jour les facettes multiples du processus à l'étude.

En optant pour le paradigme du jeu, le chercheur peut opter, dès la cueillette de données, pour des stratégies ludiques aptes à rendre compte du phénomène en jeu.

En ce qui concerne la finalité de la théorisation ancrée, l'objectif est sans contredit la mise à jour d'une théorie, une théorie qui pourra être raffinée au fur et à mesure des comparaisons successives à venir.

Dans le cas du paradigme du jeu, nous pourrions dire que le dessein projeté consiste à proposer une explication, une interprétation du processus à l'étude, mais toujours dans le cadre d'une dialectique sans cesse renouvelée. La confrontation entre les concepts – entre les pôles contradictoires – n'est pas le but en soi, car, en fait, l'analyse ludique n'est jamais terminée, et la démarche reste ouverte.

Quant aux résultats, autant pour la théorisation ancrée que pour le jeu, ils peuvent être généralisés à d'autres situations, sites, ou processus. La théorie substantive passe donc d'un *état local, territorial* à un état plus englobant, plus cosmique, on parle alors d'une théorie formelle.

À savoir s'il faut privilégier le jeu ou la théorisation ancrée, d'évidence, cela dépend de l'objet d'étude. En fait, quelle que soit la méthode choisie, il faudra l'adapter. En effet, autant les conditions du terrain, les données accessibles que des contraintes reliées au temps et aux ressources disponibles sont susceptibles de façonner l'évolution de la recherche en cours.

Le chercheur avisé optera pour une démarche qui lui permette d'exploiter la complémentarité des approches analytiques critiques dont nous avons esquissé les contours. Ces voies méthodologiques et conceptuelles – tant à l'étape de la cueillette des données, qu'à celle de l'analyse –, sont tout à fait en mesure de rendre compte de phénomènes complexes étudiés à partir de données essentiellement médiatiques.

CIBLER LES CONCEPTS DU PROCESSUS

Une deuxième stratégie d'analyse consiste à cibler les concepts du processus à l'étude, plutôt que les acteurs (Franzosi, 1998). Par la suite, il s'agit d'établir les relations qui unissent les différents concepts identifiés. Cette forme d'analyse s'apparente à une stratégie d'analyse en réseau où les concepts servent de points nodaux. Nous notons qu'au bout du compte, il sera toujours possible d'étudier le jeu qui se déploie entre les différents réseaux conceptuels qui ont été repérés en cours d'analyse.

CIBLER LES THÉORIES DU PROCESSUS

Une autre stratégie d'analyse, en lien direct avec l'univers médiatique, consiste à cibler les théories qui sont formulées dans les comptes rendus médiatiques, à l'état latent ou explicite.

À cet égard, l'exemple de Sean Bell, une personne qui est morte en 2006 sous les balles des policiers fait figure de cas d'école. Ainsi, dans un article intitulé « 50 shots fired, and the experts offer a theory⁷ » (Wilson, *The New York Times*, 27 novembre 2006), Michael Wilson retrace le parcours de la situation qui a incité les policiers à dégainer leurs armes et à abattre la victime.

En relatant les événements, le journaliste est amené à les soupeser à l'aune d'une théorie des plus fascinantes : celle « du tir qui devient contagieux » (« *contagious shooting* »). À savoir que, dans certains cas, les policiers en viennent à répondre à l'écho de leurs propres balles.

En fin de compte, en faisant référence à divers événements similaires, l'auteur de l'article est en mesure d'étayer et de formuler la théorie de « l'emballlement du tir », de montrer que la frénésie qui s'empare des acteurs n'a plus de commune mesure avec la situation qui est réellement en train de se jouer au moment de l'intervention des forces de l'ordre (personne ne tirait vraiment sur les policiers).

LES LIMITES DU RECOURS AUX DONNÉES MÉDIATIQUES

Les limites et les contraintes d'une approche centrée sur le recours aux données médiatiques immédiates sont légion : les sources ne sont pas toujours citées, le choix des thèmes abordés et des interlocuteurs dépendent des journalistes, l'information est fragmentée, plusieurs discours reçoivent

7. « 50 coups tirés et les experts émettent une théorie » (traduction libre).

une attention particulière au détriment de certains autres et dans une certaine mesure, les informations publiées reflètent les préoccupations des propriétaires de médias (Sigelman, 1973 ; Erlich, 1974).

En outre, étant donné qu'une transformation notoire qui touche de près un acteur en particulier – ou un événement-charnière qui affecte le parcours – peut revêtir une importance différente selon l'interprète qui raconte son histoire et sa version des faits, il est parfois difficile d'avoir accès à une réelle mise en perspective des événements.

Néanmoins, pour parvenir à scruter des processus sociaux contemporains, sur la base de données médiatiques, il importe de prendre en compte la capacité des médias à découvrir des événements extraordinaires, des situations où se multiplient les dissimulations (*cover-up*), des affaires compromettantes pour les acteurs faisant l'objet d'une enquête, de même que des analyses aptes à révéler les dessous de l'affaire à l'étude.

En l'occurrence, notre position épistémologique et méthodologique repose sur un certain nombre de constats.

D'une part, en situation de crise⁸, il apparaît que le contrôle qui est exercé, *en temps normal*, sur les renseignements qui sont diffusés dans les médias est nettement moins efficace (Molotch et Lester, 1973, 1974, 1975). L'effet de surprise, l'ampleur du désastre et l'absence de cadre de référence prévu pour gérer l'événement constituent autant de facteurs qui vont contribuer à faire en sorte que des informations sensibles vont être publiées. Le chercheur se retrouve donc en position d'accéder à des informations qui ne seraient pas disponibles autrement (Poveda, 1994).

D'autre part, en l'absence d'autres moyens immédiats pour recueillir des données pertinentes pour étudier certains phénomènes sociaux qui sont largement occultés⁹, les médias constituent un réservoir précieux d'informations sociologiques pertinentes (Franzosi, 1987, 2004a, 2004b). Dans un tel contexte, ils doivent être appréciés à l'aune de leur capacité à favoriser l'étude de phénomènes complexes. En fait, pour suivre l'évolution des processus, pour repérer les scansions qui les caractérisent et pour mettre à jour leur dynamique interne, précisément dans une perspective d'histoire immédiate (Soulet, 1999) – les données sont

8. Et en particulier, dans le cas des crimes en col blanc.

9. Sur cette question, voir par exemple Yeager (2007).

abondantes, le chercheur est contemporain des événements étudiés, il y a accélération dans la production des informations – recourir à des documents variés¹⁰ peut s'avérer un choix judicieux à court ou à long terme.

CONCLUSION

En arpentant un territoire aux contours flous, aux temporalités plurielles, à l'organisation et aux mouvements chaotiques, le chercheur s'adonne à un jeu où règne l'incertitude : celui de scruter des processus qui sont de manière récurrente tenus secrets, alors que les informations ne sont pas nécessairement accessibles.

Mais n'est-ce pas le défi de la recherche qualitative – contemporaine – que de miser sur l'apport des données immédiates, c'est-à-dire celles qui sont accessibles et disponibles, pour mener à terme la démarche entreprise¹¹? Certes, opter pour une posture qui estime fécond de sonder le jeu qui se déroule entre les *insiders* et les *outsiders* peut sembler un exercice périlleux.

Les informateurs sont multiples et distribués au hasard. Des journalistes amateurs armés de téléphones cellulaires et de *webcam* recueillent et diffusent des reportages qui cohabitent avec les analyses de journalistes chevronnés. Des journalistes sont imbriqués dans les forces militaires et ne « diffusent que sur commande ». Des lieux de détention ne sont pas accessibles aux membres des organisations de défense des droits et libertés. Chacun des acteurs en lice dans le processus à l'étude interprète les événements sur la base de ses connaissances, de son statut, de ses fonctions, de son expertise personnelle, du but poursuivi, de la ligne argumentative qu'il adopte et du pouvoir qu'il détient.

Lorsqu'il le juge opportun, chacun rend compte de ses alliances supposées ou en devenir. Chacun négocie le sens qu'il accorde autant à ses actions qu'à celles des autres. En fournissant une interprétation, même temporaire des événements à l'étude, tous les acteurs impliqués élaborent une coconstruction du sens.

Cela étant, chacun participe à la compréhension du processus, à sa convenance, à son rythme, pour l'Histoire, en lien aussi avec les transformations qui affectent sa propre histoire.

10. Sur cette question, voir Cellard (1997).

11. Sur ce point, voir en particulier Vaughan (2007).

Entre autres, un moyen concret de contourner certaines des limites énoncées – en lien avec le recours aux données du cyber-espace-temps pour faire de la recherche qualitative – consiste à privilégier une approche centrée sur le jeu.

Sans contredit, le paradigme du jeu s'impose en tant qu'option féconde pour explorer autant des situations contemporaines, que d'autres plus éloignées du point de vue temporel, notamment lorsque les criminalités qui font l'objet d'une enquête présentent un fort potentiel d'ambiguïtés. En particulier, c'est le cas des crimes en col blanc et du traitement qui est réservé aux infracteurs présumés qui font ou qui pourraient faire l'objet de poursuites devant des instances diverses, une piste de recherche que nous avons abordée sous l'angle de la négociation de plaidoyer. En effet, sur la base du survol de la méthodologie ludique qui a servi à l'étude du cas Enron, le jeu, tant du point de vue théorique, méthodologique qu'analytique s'avère une méthode qualitative essentielle et déterminante pour scruter en profondeur certaines problématiques complexes issues du champ de la criminologie.

Avec le jeu, il était question de case libre, de mouvement ludique, une formule qui étrangement fait écho à celle des temps modernes, les mouvements sociaux.

Aussi, il n'est pas surprenant que la question qui demeure et qui nous hante depuis le début du parcours soit celle de la place de l'immédiat¹². En effet, que serait la vie s'il devait advenir une perte de sens? Précisément une situation résultant de l'avènement d'un présent sans fin, un présent qui ne voudrait pas mourir, un présent, en quelque sorte, qui se serait consumé en une boucle répétitive du même, sans qu'il soit donné à l'acteur la possibilité de prendre le recul nécessaire pour parvenir à s'affranchir d'un ancrage préfabriqué. On serait sans doute au seuil de l'institution totale. Une invitation à revoir, dans le prochain chapitre les paradoxes du cyber-espace-temps.

12. En particulier, voir Ost (1996).

L'ARÈNE MÉDIATIQUE
(LE CYBER-ESPACE-TEMPS),
UNE ARÈNE DE
NÉGOCIATION APTE
À PERMETTRE L'ÉTUDE
DE PROCESSUS
SOCIAUX COMPLEXES

Un jeu entre les *outsiders*
et les informations réticulaires

En optant pour le cyber-espace-temps comme moyen d'étudier des processus sociaux, nous voulions relever les nouveaux défis posés par la recherche qualitative à l'aube du XXI^e siècle: en particulier, laisser la parole aux acteurs directement concernés par les recherches, intégrer les développements théoriques et méthodologiques qui ne cessent de se présenter aux chercheurs contemporains, satisfaire aux exigences épistémologiques de la recherche scientifique, s'initier à l'apport des techniques sophistiquées qui ne cessent d'évoluer... En l'occurrence, nous avons proposé au lecteur de participer à une discussion ayant trait à la fécondité de recourir à des données médiatiques pour procéder à l'étude de processus sociaux.

Au fil des chapitres, pour illustrer la démarche méthodologique retenue, nous avons abondamment puisé des exemples issus de travaux portant sur le processus de la négociation de plaidoyer s'étant déroulé dans la fraude d'Enron, laquelle a secoué les États-Unis en 2001.

Dans cette étude, le matériel empirique est essentiellement composé de documents: des données médiatiques, des rapports gouvernementaux, des archives judiciaires... En outre, en ce qui concerne les stratégies méthodologiques, épistémologiques et conceptuelles qui ont été déployées à toutes les étapes de la cueillette des données, de l'analyse et de l'interprétation des résultats, nous nous sommes largement inspirée du paradigme du jeu (Ost et van de Kerchove, 1992).

Essentiellement, au terme de ce parcours, les questions qui se posent sont les suivantes: est-ce que le protocole de recherche dont nous avons examiné les multiples facettes permet d'étudier un processus social fondamental *quel qu'il soit*? L'espace médiatique permet-il de scruter des phénomènes immédiats, des processus sociaux contemporains? Le cyber-espace-temps constitue-t-il pour la recherche qualitative un moyen efficace, pertinent et acceptable pour comprendre et expliquer des situations complexes (des scandales, des cas de corruption)? Pour comprendre et expliquer des événements où des alliances politiques peuvent moduler l'évolution du processus en cours, de teinter l'issue de la négociation, de la résolution du conflit et de la qualification sociale et juridique des acteurs?

La méthodologie prônée pour étudier le processus de la négociation de plaidoyer dans le cas d'Enron est-elle transférable à d'autres situations susceptibles de présenter un intérêt pour les chercheurs, qu'elles soient liées à des activités politiques, économiques, sociales, terroristes, criminelles?... En d'autres mots, est-ce que les stratégies méthodologiques qui ont été retenues dans le cas particulier de la négociation de plaidoyer au sens large – dans le cas Enron – sont susceptibles d'être transposées à l'étude de *tous* les processus sociaux?

Au terme de notre réflexion, nous posons que les principes et fondements méthodologiques explorés dans le processus de la négociation de plaidoyer, dans l'affaire Enron, sont transférables en partie ou en totalité à l'étude de *tous* les processus sociaux contemporains.

Et cela tient au constat que l'arène médiatique – le cyber-espace-temps – est une arène de négociation. Cet espace virtuel et tangible, aux visages multiples, aux frontières poreuses, à l'intemporalité renouvelée, s'avère précisément être un lieu où s'affrontent les pouvoirs, où se font entendre les acteurs du contre-pouvoir, en contrepoint des discours exprimés par ceux qui plus manifestement détiennent les rênes du pouvoir.

Bien évidemment, une méthodologie centrée sur l'utilisation de données médiatiques et de provenance diverse (légale, judiciaire, organisationnelle...) pose la question de l'accès à ces documents et archives, et aux informations qu'ils contiennent¹. Chaque gouvernement et chaque société commerciale joue de mille astuces pour soustraire des documents susceptibles de révéler des informations compromettantes².

Pour discuter de l'assertion voulant que l'arène médiatique soit une arène de négociation où des acteurs multiples expriment des points de vue susceptibles d'influencer l'issue de conflits et de problématiques sociales diverses, et donc qu'elle constitue un réservoir d'informations sociologiques pertinentes pour scruter des problématiques contemporaines, nous procédons à la recension et à la mise en tension des composantes qui sous-tendent cette argumentation.

LES MÉDIAS NE PRÉSENTENT PAS UN FRONT UNI

À première vue, les médias ne présentent pas un front uni. Le fondement même de la démocratie étant garant de la diversité des opinions en mesure d'être publiées, sans pousser trop loin la réflexion, il est possible d'affirmer qu'il n'y a pas, en matière d'affaires médiatiques, de discours unique, considérant qu'il n'y a pas nécessairement d'unanimité dans l'interprétation des faits et des événements racontés. D'évidence, tous les médias (quelle que soit l'allégeance) ne traitent pas les scandales

-
1. Sur cet aspect, voir Laurent Checchia et Damien Leloup (*chat* modéré par, 1^{er} juillet 2010, *Le Monde*).
 2. La firme d'audit Andersen en 2002 a payé cher ce qui a été interprété – par les autorités judiciaires – comme une tentative de soustraire des éléments de preuve à la justice.

médiatiques en y accordant la même importance, la même couverture, le même soin dans la description des détails de l'affaire en cours. Des discours s'affrontent, s'opposent.

Porteurs de signes multiples à décoder, les médias – le cyber-espace-temps – s'affichent à l'enseigne des espaces diachroniques, se nourrissent des oppositions plurielles qu'elles alimentent, tout en multipliant les paradoxes.

Difficile de savoir s'il y a trop de médias, ou pas assez de médias. D'une part, il y a des journalistes amateurs qui s'alignent aux côtés des journalistes chevronnés. D'autre part, il y a les médias-spectacles (la presse à sensation) qui cohabitent avec les médias plus sérieux en mesure de fournir des analyses en profondeur des conflits politiques, sociaux, environnementaux et militaires de l'heure.

Les acteurs qui fournissent des informations aux médias poursuivent des objectifs collectifs, mais parfois aussi, des visées plus individualistes. Certains médias souffrent de la concentration des effectifs, d'une vision centrée sur la rentabilité plus que sur la qualité de l'information, sur la nécessité de respecter « une ligne de parti » et d'obéir à des directives organisationnelles, alors que d'autres médias misent sur la liberté d'expression, sur des analyses critiques des systèmes et des politiques gouvernementales, sur des dénonciations ponctuelles et sur le journalisme d'enquête.

Souvent, une fois que des révélations troublantes ont été publiées – des informations concernant des acteurs occupant des fonctions et des postes de haut niveau au sein des administrations – certaines déclarations et certains propos tenus peu de temps auparavant ne tiennent tout simplement plus la route. Autant les journalistes, les experts que les chercheurs doivent revoir leurs positions: au fil de l'actualité, ces argumentations ont perdu la crédibilité nécessaire à leur survie.

LES OUTSIDERS³ OU LE CONTRE-POUVOIR

Avec le cyber-espace-temps pour espace de jeu, nous avons nécessairement accès à un grand nombre d'acteurs, dont les points de vue diffèrent. Parfois leurs prises de position sont consensuelles, mais la plupart du temps, eu égard aux objectifs différents qu'ils poursuivent, aux ressources

3. Pour une mise en contexte de la notion d'*outsiders*, voir Becker (1968).

plurielles qu'ils sont en mesure de mobiliser, aux responsabilités qu'ils assument et aux fonctions explicites qu'ils occupent, elles vont diamétralement s'opposer.

Nous revenons à nouveau sur la question des acteurs pluriels en mesure de mobiliser les médias – le cyber-espace-temps – pour y faire connaître leurs revendications diverses. Nombreux sont ceux qui par leurs actions, leurs prises de position, leur statut social, leur attribut spécifique, leurs ressources et leur importance au sein d'un ordre social ou d'une hiérarchie, vont susciter l'intérêt des médias.

Sans relâche, ils sont sollicités, interrogés. Au quotidien, leurs propos sont repris, discutés et analysés. Ces acteurs font l'*histoire*. Pour chaque situation nouvelle qui est révélée, des acteurs mobilisent l'attention médiatique autant par leurs paroles que leurs actes.

En ce qui concerne le cas spécifique des scandales – politiques, financiers ou autres –, il arrive que les «sonneurs de cloche» (*whistle-blowers*) soient aux premières loges pour révéler des détails que seuls les initiés peuvent connaître.

Chemin faisant, ces *insiders* communiquent aux autres – les médias, les *outsiders* –, les informations dont ils sont détenteurs, parfois sous couvert de l'anonymat, parfois au grand jour. Au risque de devenir eux-mêmes des *outsiders*, objet de représailles directes ou indirectes, ces informateurs de l'intérieur estiment parfois que leurs actions à visée collective justifient amplement leur décision d'aller de l'avant (Fines, 2010b).

Dans ce cas de figure, les «sonneurs de cloche» optent pour la dénonciation, en contactant leurs supérieurs hiérarchiques, ou encore des personnes qui sont des personnes extérieures à l'organisation concernée (les *outsiders*), précisément, pour mettre fin à une situation qu'ils jugent intolérable, insupportable et inacceptable.

Un autre cas de figure de la dénonciation, plus opportuniste celui-là, renvoie à la situation où le dénonciateur qui fait l'objet d'une poursuite pénale tente d'obtenir une forme de clémence de la part de la justice, en divulguant des renseignements sur ses complices, ou sur l'organisation dont il faisait partie. En échange de son témoignage, le délateur espère, par exemple, obtenir une sentence privative de liberté moins longue que s'il n'avait pas collaboré avec les procureurs chargés du dossier.

LE CYBER-ESPACE-TEMPS: L'HÔTE DES MOUVEMENTS CONTRADICTOIRES DU POUVOIR

Saisir l'arène médiatique – le cyber-espace-temps – dans le but de faire connaître publiquement son point de vue, en lien avec une affaire d'intérêt public, relève, à maints égards, d'un exercice qui fait appel à des motivations enchevêtrées.

En fait, l'avantage qui est revendiqué par les acteurs, celui de s'exprimer par voie médiatique, dépend des objectifs, des intérêts et des enjeux qu'ils poursuivent et qu'ils défendent. Tous ces commentaires, ces discours, ces critiques, varient aussi en fonction de l'appartenance des individus à des groupes les plus divers, qu'ils soient politiques, journalistiques ou économiques. Ainsi, les points de vue émis dans le cyber-espace-temps émanent autant d'initiatives individuelles que de sources officielles – politiques, légales, régulatrices, policières, judiciaires –, sans exclure pour autant les acteurs qui s'identifient volontiers comme étant des membres à part entière de mouvements sociaux que l'on peut associer à des formes complexes de contre-pouvoir.

Mais que nous apprennent précisément les heurts, les protestations, les luttes? Que nous révèlent les confrontations des acteurs avec les forces de l'ordre sur l'organisation du pouvoir et sur les mouvements du pouvoir? Les moyens utilisés pour réprimer les critiques du système social sont-ils en mesure de nous renseigner sur l'organisation du pouvoir? Les contestataires qui tentent de défier le pouvoir, que dénoncent-ils? Quelle image du corps social nous renvoient les émeutes, les guerres, les fractures, les bavures et les répressions? Comment interpréter les arrestations des opposants au régime, les manifestations antiglobalisation et les grèves? Que nous apprennent ces révoltes sur la nature des conflits sociaux et sur la manière de gérer la dissidence?

D'une certaine manière, ils nous renseignent sur la société démocratique. Une société démocratique qui à maints égards est construite sur la base de principes et de fondations qui s'opposent, qui sont contradictoires.

Dans *le monde libre*, les partis politiques s'affrontent, sur le plan des idées, chacun taxant l'autre d'incompétence à gouverner. Concrètement, l'opposition se manifeste sur le terrain, non pas en ayant recours à des règlements de comptes⁴, mais souvent en ayant recours à des campagnes de *salissage* réciproques (Davis, 2006). Pensons au système

4. Encore que de récents épisodes ont fait état de politiciens qui n'hésitaient pas à quitter leur siège pour aller asséner des coups de poing à leurs adversaires.

de justice de type accusatoire : au quotidien, deux adversaires s'y affrontent allègrement, par essence, leurs discours sont aux antipodes l'un de l'autre. Quant à l'ordre public (social, organisationnel), il est lui-même maintenu par l'usage récurrent de la force : lors d'affrontements *inévitables*, des rapports conflictuels animent les forces de l'ordre et les opposants *au régime*.

Qu'il s'agisse des groupes de pression, des victimes, du public en général, des agences gouvernementales, des syndicats, des infracteurs présumés, des politiciens, des sociétés commerciales, des experts divers et des journalistes de tendances et d'allégeances différentes, tous mettent en scène des idiosyncrasies et le cas échéant des perspectives organisationnelles⁵.

Avec pour résultat que tous les acteurs, à des degrés divers, participent au débat qui fait rage sur la place médiatique. Leur osmose supposée ou vérifiée au discours officiel dépend largement d'un ensemble de considérations appelées à fluctuer au gré des événements et de l'évolution de la situation : les conceptions morales de chacun pouvant intervenir dans la modulation de la prise de position qui est adoptée en privé ou dans l'arène médiatique.

Dans un tel contexte, le cyber-espace-temps semble bien porteur des mouvements contradictoires du pouvoir.

LE CYBER-ESPACE-TEMPS PERMET D'OBSERVER LES SIGNES DE LA FRACTURE SOCIALE

Le scandale révélé par voie médiatique favorise la prise de décisions en cascades qui affectent la manière habituelle de gérer les affaires de l'État (la routine). L'imprévu – l'improvisation – vient s'immiscer dans le quotidien. Le chercheur se trouve alors en position d'observer ce qui se passe quand la structure du pouvoir est déstabilisée. En effet, le scandale et sa gestion, la crise à l'état latent ou déjà hors de contrôle, vont donner lieu à des transformations, à des changements, à l'émergence d'une cellule de crise, à l'adoption de lois, à l'octroi de pouvoirs supplémentaires aux forces de l'ordre..., autant de conditions aptes à révéler la fracture sociale.

5. Sur la question relative au fait que les *insiders* sont susceptibles d'adopter les points de vue des organisations auxquelles ils *appartiennent*, voir entre autres Vaughan (2007) et Rosoff (2007).

À la recherche d'informations réticulaires contradictoires, le chercheur va alors être en mesure de procéder à une observation de l'immédiat. Il va suivre en direct et en simultané l'évolution et le développement de l'intrigue et des événements en formation. Il se trouve également en position d'étudier l'immobilisme des autorités compétentes, peu intéressées parfois à réagir trop rapidement de peur d'être accusées de complicités *avant* ou *après* le fait.

Sans contredit, le magma médiatique recèle des signes qu'il s'agit de retracer : ou pour le dire autrement, les lignes argumentatives des mouvements du pouvoir. Leur apparition varie dans le temps. Ces indicateurs témoignent des luttes que se livrent les acteurs sociaux au quotidien. Ils rendent compte des alliances variables qui se font et se défont dans les sphères de pouvoir. Des signes, qui à des degrés variables, se retrouvent dans le texte, dans les photos et les films⁶. Autant de données éparses, de fragments de l'immédiat – des informations plus ou moins directement accessibles – qui apparaissent au fil du texte.

LES DONNÉES MÉDIATIQUES COMBINÉES À DES DOCUMENTS DIVERS : CONDITIONS PROPICES À L'EXPLORATION D'ANGLES DE RECHERCHE PLURIELS

Recourir à l'univers médiatique immédiat pour procéder à l'analyse de phénomènes contemporains constitue une démarche méthodologique dont la fécondité se mesure à l'aune de la dimension tentaculaire de son territoire. Si la matérialité de cet espace de recherche ne livre pas d'emblée tous ses secrets au chercheur – en effet, la plupart du temps, les données et les informations les plus intimes de la *toile* se terrent dans l'ombre –, il n'en demeure pas moins que ce réseau médiatique est susceptible de permettre d'atteindre des contrées inexplorées, car son terrain de jeu se déploie à l'échelle planétaire.

Selon nous, le fait d'avoir utilisé les données du cyber-espace-temps pour étudier la négociation de plaidoyer dans le cas Enron, en sus de toutes celles qui étaient disponibles et accessibles, a constitué un moyen privilégié de comprendre, entre autres, pourquoi les mécanismes de surveillance ont flanché, pourquoi personne n'a rien dit, pourquoi certains *sonneurs de cloche* se sont manifestés, ou encore, pourquoi ils ont tardé à prendre la parole publiquement pour dénoncer la fraude en cours. Concrètement, dans le cadre de nos travaux, le recours au cyber-espace-temps a permis de retracer les conditions qui existaient au

6. En particulier, voir Coles (1997).

moment où les conduites, aujourd'hui faisant l'objet d'enquêtes, se manifestaient sur une vaste échelle, de mettre en relief les dysfonctionnements qui ont favorisé les conduites illégales qui avaient cours dans le système. En somme, sur la base de nos recherches, l'espace médiatique au sens large a permis de repérer les mécanismes de déviation qui ont joué un rôle dans le cas précis de la société commerciale Enron, traité sous l'angle d'un crime en col blanc de nature hybride.

D'évidence, lorsque vient le temps de préciser la question de recherche et de définir le matériel empirique qui va servir à l'étude, il importe de retenir deux éléments fondamentaux : d'une part, les mêmes données permettent l'étude de nombreuses problématiques ; d'autre part, les sources médiatiques combinées à un vaste bassin de données (témoignages d'*insiders*, rapports d'audits, bilans financiers, mémos organisationnels, compilation des rencontres des hauts dirigeants avec l'administration au pouvoir ainsi qu'avec les comités chargés de l'adoption des politiques énergétiques américaines...) constituent un réservoir de données aptes à permettre l'étude de problématiques contemporaines fort diverses.

Le scandale politique et financier Enron a bien montré la diversité des champs d'intérêt et des stratégies méthodologiques qui entourent l'étude des crimes en col blanc. À cet égard, les approches préconisées par les chercheurs révèlent l'abondance des angles de recherche susceptibles d'être adoptés et leur fécondité : ils ont multiplié les points d'ancrage tout en ayant recours à des données diversifiées.

De fait, nous présentons maintenant quelques-unes des stratégies méthodologiques qui ont été explorées et retenues par des chercheurs contemporains pour couvrir les dimensions et les paramètres pluriels de la faillite d'Enron. Ainsi, le lecteur sera à même d'apprécier la pertinence de recourir aux données médiatiques et à un ensemble de documents judiciaires, légaux et organisationnels pour scruter des problématiques qui se déploient à l'échelle internationale.

CIBLER LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ENTREPRISES ET LES DIVIDENDES ENGRANGÉS

Les chercheurs qui ont fouillé la nature des liens qui unissaient les grandes compagnies américaines aux membres de l'administration au pouvoir ont pu opter, à l'instar du Center of Political Accountability (2005), pour une recherche visant à évaluer concrètement ce que les entreprises avaient versé aux politiciens et ce qu'ils avaient pu obtenir en échange de leurs larges contributions. Incidemment, pour mettre en évidence des complicités en haut lieu, certains acteurs comme

M. Henry A. Waxman⁷ ont identifié tous les éléments chronologiques démontrant que l'ascension d'Enron ne s'était pas faite dans un terreau stérile. Pour preuve, la politique énergétique américaine instaurée au début des années 2000 avait repris, point par point, au moins dix-sept des recommandations qui avaient été proposées par Enron à cet effet (How the White House Energy Plan Benefitted Enron, 16 janvier 2002). Avec le nouveau plan énergétique, Enron pouvait croître à son aise, ayant été bien choyée par ces mesures qui la favorisaient tout particulièrement.

DÉNOUER L'ENCHEVÊTREMENT ET LA COMPLEXITÉ DES OPÉRATIONS COMPTABLES

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la complexité des irrégularités comptables mises de l'avant par Enron : des schèmes financiers qui avaient été approuvés par le cabinet d'audit Andersen (Piaget et Bauman, 2003 ; Mistral, de Boissieu, et Lorenzi, 2003). En particulier, ils ont tenté de faire la lumière sur les subtilités des entités fictives auxquelles avait recours Enron et sur les conséquences de leur usage abusif. Cette approche ciblée a eu pour conséquence immédiate de susciter une remise en question fondamentale quant à la pertinence de privilégier l'autorégulation dans le cas précis des firmes comptables. Dans un contexte où la transparence des bilans financiers d'une société commerciale cotée en bourse et où la clarté des informations qui sont transmises aux investisseurs sont considérées comme des gages du bon fonctionnement du système capitaliste, la nécessité d'uniformiser les règles comptables auxquelles les cabinets d'audit doivent se conformer a de fait été mise à l'ordre du jour de bons nombres de tribunes internationales (Mistral, 2003 ; de Boissieu et Lorenzi, 2003 ; Véron, Autret, et Galichon, 2004).

ADOPTER UN POINT DE VUE LÉGALISTE : LES LOIS EXISTANTES ET LE SARBANES-OXLEY ACT

Les chercheurs qui se sont intéressés aux paramètres légaux et judiciaires devant s'appliquer dans le cas des crimes en col blanc se sont penchés, entre autres, sur les procédures et les lois qui ont été sollicitées pour mener à terme les poursuites pénales intentées contre les infracteurs présumés (Brickey, 2003 ; Moohr, 2004 ; Green, 2006). Rappelons que la loi Sarbanes-Oxley (adoptée en juillet 2002) prévoyait, expressément des peines de prison plus sévères pour les contrevenants. D'évidence, les changements légaux qui ont caractérisé l'ère post-Enron n'ont pas

7. D'allégeance républicaine.

fini de soulever la controverse, plusieurs acteurs économiques et politiques s'étant empressés de revendiquer un assouplissement de la loi Sarbanes-Oxley jugée trop contraignante pour les petites entreprises.

SE CENTRER SUR L'AVIDITÉ DES ACTEURS, LES COMPLICITÉS ET LES SONNEURS DE CLOCHE

Certains auteurs ont été sensibles à l'avidité manifeste – implicite – des élites économiques et politiques (Nofsinger et Kim, 2003). Dans cet ordre d'idée, plusieurs chercheurs ont tout particulièrement étudié les questions systémiques du scandale financier, notamment en ciblant les dérives des mécanismes de surveillance, les conflits d'intérêts multiples qui pullulaient à l'échelle du système, ou encore, l'apport incommensurable des complices⁸ dans cet enchevêtrement de crimes et de conduites à la limite de la légalité (Fugger, 2002; Bryce, 2002; Fusaro et Miller, 2003; O'Brien, 2003; Swedberg, 2005a, 2005b). À certains égards, ils font écho aux propos des dénonciateurs – les *whistleblowers*⁹ –, dont les motifs variables n'ont pas échappé aux observateurs (Bryce, 2002; Fox, 2003; Brewer, 2004). Chacun à sa manière retrace le parcours de la fraude d'Enron et les efforts déployés par les dénonciateurs pour endiguer la chute de l'empire.

PARADOXES DE LA RECHERCHE CENTRÉE SUR LES DONNÉES MÉDIATIQUES

Nous examinons à présent quelques-uns des paradoxes qui caractérisent l'étude des processus sociaux centrée sur des données relevant du cyber-espace-temps. En tenant compte de ces paradoxes, il sera possible de mieux jauger les limites et la fécondité de la recherche qualitative qui repose sur l'utilisation de données essentiellement médiatiques.

DES DONNÉES DISPONIBLES, MAIS DES RESTRICTIONS EN RAISON DE LA SÉCURITÉ

Un premier paradoxe à signaler en matière de recherche centrée sur le cyber-espace-temps consiste à remarquer que, d'une part, les données sont abondantes et disponibles¹⁰, mais que d'autre part, en raison de

8. Pour la petite histoire, les banques de Wall Street ont participé à des degrés divers à une situation explosive, prélude à la faillite d'Enron.

9. La plus célèbre des *sonneurs de cloche* en lien avec l'affaire Enron étant Sherron Watkins.

10. Parfois en temps réel.

considérations liées à la sécurité, à la défense du territoire et aux opérations militaires en cours, des restrictions importantes limitent l'accès à des informations qui permettraient de mieux documenter les processus à l'étude. Le cas du soldat Bradley Manning (2010) illustre bien toute la difficulté d'accéder à des données significatives lorsque la raison d'État prime. Il est accusé d'avoir transmis des informations confidentielles à Wikileaks, en particulier une vidéo montrant une attaque de civils par des soldats américains à Bagdad, des événements s'étant déroulés en 2007 (*Le Monde*, 6 juillet 2010; Steven Lee Myers, 6 juillet 2010, *The New York Times*; Thom Shanker, 8 juillet 2010. *The New York Times*).

Il aurait également fait parvenir des lettres diplomatiques à Wikileaks. Il fait d'ailleurs l'objet d'accusations au pénal en lien avec ces divulgations. De fait, la saga des révélations compromettantes pour les militaires américains s'est poursuivie avec la mise en accès libre de milliers de documents par Wikileaks¹¹, une forme de dénonciation version 2010 (Nick Davis et David Leigh, 25 juillet 2010, *The Guardian*; *The Economist*, 26 juillet 2010; Olivia Lang, 27 juillet 2010, BBC News; Paul Farhi et Ellen Nakashima, 27 juillet 2010, *The Washington Post*; *Le Monde*, 26 juillet 2010; *Le Monde*, 27 juillet 2010; Mathias Gebauer *et al.*, 25 juillet 2010, Spiegel Online; *The New York Times*, 25 juillet 2010). Paradoxe donc de l'information, d'un côté, la révélation de mouvements discutables d'un point de vue stratégique, éthique et politique, dans ce cas précis, des actions meurtrières mettant aux prises des civils et des soldats; de l'autre, la brèche ouverte dans la sécurité et la nécessité de faire intervenir le pénal pour limiter ce genre d'initiatives personnelles et collectives.

DES DONNÉES DISPONIBLES, MAIS UN PROCESSUS SOCIAL QUI NE DONNE PAS LIEU NÉCESSAIREMENT À DES ACTIONS CONSIGNÉES

Un autre paradoxe de la recherche portant sur des problématiques contemporaines faisant une large place aux données empiriques médiatiques concerne le fait que les données sont susceptibles d'être abondantes et disponibles, toutefois, il faut prendre en considération la possibilité que le processus à l'étude ne donne pas nécessairement lieu à des informations manuscrites, consignées et archivées.

11. Voir le site de Wikileaks: <<http://wardiary.wikileaks.org/afg/event/11/AFG20051113n184.html>>, juillet 2010.

C'est notamment la situation en ce qui a trait à la négociation de plaider (*plea bargaining*). Sauf en de rares occasions, les ententes sont verbales. Il faut donc opter pour une opérationnalisation de la recherche qui permette de documenter le processus à l'étude tout en se servant d'éléments accessibles.

De même, de nombreux crimes en col blanc se commettent ou s'organisent à partir d'actions ou de gestes que l'on ne peut pas nécessairement retracer¹²: des poignées de main, des échanges verbaux, des mémos ou textos codés compréhensibles et déchiffrables uniquement par les complices auxquels ces signes sont destinés. Dans un tel contexte, documenter les crimes en col blanc, en dépit de données directement accessibles, peut s'avérer une tâche ardue. Encore, une fois, il faut opter pour les informations disponibles en sachant qu'une large part de données restera manquante.

DES DONNÉES DISPONIBLES, MAIS DES RESTRICTIONS LIÉES À LA VIE PRIVÉE

Un autre paradoxe de la recherche centrée sur les données médiatiques relève encore une fois de la question de l'accès aux données empiriques significatives, mais cette fois en lien avec la société civile et le respect de la vie privée en démocratie. Pour mémoire, plus tôt, il avait été question de la diffusion de documents secrets susceptibles de compromettre la mission militaire des soldats en temps de guerre et de la nécessité de restreindre l'accès à ces informations sur la base de leur teneur confidentielle (alors qu'un site comme Wikileaks (2010) tente de contourner la règle et de dénoncer des *crimes de guerre*). Ici, c'est le travail des journalistes et des moyens utilisés pour recueillir l'information qui est en cause, avec en contrepartie le pouvoir des politiciens¹³ en position de voter des lois en vue de restreindre (au nom de la démocratie) l'écoute électronique.

12. Certes de nombreux crimes en col blanc donnent lieu à une abondante documentation ainsi qu'en font foi les écrits des chercheurs recensés dans la partie précédente: bordereaux de transferts d'argent, bilans financiers, chèques, livres indiquant une double comptabilité... Mais comme le cas Enron l'a démontré, des infracteurs présumés avaient conclu des ententes pour s'enrichir sans que des documents écrits ne soient en mesure d'étayer ces complicités. En l'occurrence, dans le cas des crimes en col blanc et dans de nombreuses autres formes de criminalité, toute la difficulté du travail des procureurs consiste à prouver des actions pour lesquelles les acteurs ont pris soin de ne laisser aucune trace visible.

13. Alors même qu'ils sont interpellés par de nombreuses enquêtes relativement à des allégations de corruption.

En Italie, par exemple, alors que les journalistes d'investigation ont mis au jour des cas de corruption, des lois sont étudiées par les principaux intéressés afin de limiter leur capacité à révéler ces scandales politiques¹⁴ (Alessandro Rizzo et Colleen Barry, 8 juillet 2010, *The Washington Post*; Salvatoire Aloise, 9 juillet 2010, *Le Monde*; BBC News, 9 juillet 2010).

Les journalistes italiens ont manifesté leur opposition aux restrictions légales auxquelles ils vont devoir se soumettre par une journée sans information. Leur argument consiste à dire que : « si la "loi-bâillon" [...] avait été en vigueur, les récentes affaires de corruption [...] n'auraient jamais été connues de l'opinion publique » (Salvatoire Aloise, 9 juillet 2010, *Le Monde*).

UNE PRESSE CONTRÔLÉE, MAIS DES RÉVÉLATIONS PONCTUELLES

Alors que de nombreux observateurs s'accordent pour reconnaître une convergence malsaine de la presse (quelques conglomérats puissants contrôlent l'information¹⁵), on ne peut que s'enthousiasmer de voir ici et là l'émergence de révélations ponctuelles, *visiblement* non contrôlées. Ainsi, dans l'affaire Bettencourt qui secoue la classe politique française, un mémo compromettant relance le débat concernant le financement occulte des partis politiques :

Le *Nouvel Observateur* publie, dans son édition du 15 juillet [2010], un nouveau document confirmant les dons faits par le couple Bettencourt à l'UMP et éclairant les relations avec Éric Woerth. Le document est mis en ligne sur le site Internet du *Nouvel obs* (*Le Monde*, 13 juillet 2010).

On ne peut parler de contrepoids réel au pouvoir des magnats de la presse en position de limiter le dévoilement de renseignements touchant leurs activités légales et illégales, mais la récurrence de la mise au jour de données aptes à documenter le parcours des trafics d'influence confirme la capacité des médias à intervenir dans ce qui semble une machine bien huilée. Les médias constituent certes une tribune où des acteurs divers vont tenter de modifier le cours des événements, par ailleurs, les médias en tant qu'espaces de confrontations semblent en

14. Sur l'importance d'une presse libre et sur la nécessité de renoncer à légiférer pour en dresser les paramètres, voir Marc-Antoine Dilhac, professeur agrégé de philosophie, 16 juillet 2010, *Le Monde*).

15. Dans cet ordre d'idées, on peut réfléchir aux présumées tentatives de BP en vue de limiter l'accès aux plages souillées de marée noire aux journalistes afin de ne pas montrer les dommages *réels* causés à l'environnement (*Le Monde*, 16 juillet 2010).

mesure de contribuer à la divulgation d'éléments sensibles susceptibles de favoriser une lecture de la complexité qui se joue en haut lieu ou du moins de relayer certaines informations secrètes à un large public.

Quel que soit l'acteur ou le secteur d'activités en jeu, une fuite est toujours possible et mêmes les forteresses qui apparaissaient fortifiées livrent peu à peu leurs secrets (Gilles Favarel-Garrigues, Thierry Godefroy et Pierre Lascoumes, avril 2010, *Le Monde diplomatique*). Ainsi, notamment en raison de circonstances particulières¹⁶, des témoignages de détenus de Guantanamo ont été révélés à un public élargi, une situation sans précédent¹⁷ (Ian Cobain et Owen Bowcott, 14 juillet 2010, *The Guardian*). Enfin, le travail de journalistes d'enquête ne cesse de surprendre, un important dossier sur le monde top secret de la sécurité¹⁸ aux États-Unis confirme la proposition voulant que des données publiques soient en mesure de permettre l'élaboration d'analyses fécondes d'événements et de situations contemporains.

CONCLUSION

À travers le temps passé et présent, historique et politique, ce sont de multiples voix médiatiques qui se font entendre. Aussi, plutôt que de penser à un monolithe lorsque l'on parle des médias, il faudrait plutôt imaginer une constellation de textes, lesquels par leurs ancrages à leurs époques respectives, forment autant d'inscriptions temporelles susceptibles d'être mobilisées lorsque le besoin s'en fait sentir.

16. La Grande-Bretagne est accusée de complicité d'actes de torture (*Le Monde*, 15 juillet 2010).

17. «*Nonetheless, despite so much being withheld, the release of security service reports of interviews with detainees in Guantánamo Bay and other overseas detention centres is almost unprecedented*» (Ian Cobain et Owen Bowcott, 14 juillet 2010, *The Guardian*).

18. Un dossier piloté – en trois temps – par Dana Priest et William M. Arkin (19 juillet 2010, *The Washington Post*) sur la base de données plurielles : «*The Post's investigation is based on government documents and contracts, job descriptions, property records, corporate and social networking Web sites, additional records, and hundreds of interviews with intelligence, military and corporate officials and former officials. Most requested anonymity either because they are prohibited from speaking publicly or because, they said, they feared retaliation at work for describing their concerns. The Post's online database of government organizations and private companies was built entirely on public records. The investigation focused on top-secret work because the amount classified at the secret level is too large to accurately track. Today's article describes the government's role in this expanding enterprise. Tuesday's article describes the government's dependence on private contractors. Wednesday's is a portrait of one Top Secret America community. On the Web, an extensive, searchable database built by The Post about Top Secret America is available at washingtonpost.com/topsecretamerica.*»

Dans cet ordre d'idées, en discutant de la diversité des angles de recherche adoptés par les chercheurs pour scruter l'affaire Enron, il importait de rappeler que les mêmes données peuvent donner lieu à de multiples travaux et que, par ailleurs, des problématiques similaires peuvent être traitées par des données autres ou complémentaires. En ce sens, nous voulions poursuivre une réflexion qui s'inspire d'une « dialectique sans synthèse ».

De fait, en assumant des fonctions diverses, celles d'archives, de chronologie du quotidien, de mémoire collective, de déversoir aux passions humaines, ou encore de cour de justice ponctuelle (Garapon, 1994; Commaille, 1994; Altheide, 2002; Dartnell, 2006), les médias – le cyber-espace-temps¹⁹ – semblent en mesure de s'adapter aux mutations sociales dont ils sont les témoins et les acteurs. En étant multiples, en étant composés de facettes multidimensionnelles – une sorte de kaléidoscope –, à certains égards, les médias répondent aux exigences contemporaines des acteurs sociaux qui les sollicitent et les consomment. Au chercheur de s'adapter aussi à cet environnement éphémère où se dessinent en filigrane les fractures et les ruptures sociales de demain.

Surtout que, désormais, un monde médiatique post-Enron est en voie de s'installer, un univers où la presse financière semble à l'affût des moindres indices aptes à révéler les malversations²⁰ mettant aux prises des sociétés commerciales légales et des gouvernements en mal d'alliances stratégiques.

En fin de compte, nous posons que dans un contexte d'histoire immédiate, lorsque des processus sociaux sont en jeu, opter pour le cyber-espace-temps pour construire le matériel empirique constitue un moyen d'ancrer des problématiques contemporaines en lien avec une mouvance historique, laquelle dépasse largement la culture de l'instant et de l'éphémère. En effet, puisqu'il s'agit de l'histoire de l'immunité, des mécanismes de déviation et des privilèges, cette mouvance immédiate renvoie à une histoire nettement moins volatile.

La découverte et la mise à l'épreuve de ces outils de recherche ont permis de distinguer certaines caractéristiques de l'immédiat médiatique. Concrètement, faire un ample usage du cyber-espace-temps permet au chercheur d'accéder à des informations sociologiques pertinentes, lesquelles, dans bien des cas, ne seraient pas accessibles autrement.

19. Une arène de négociation réticulaire.

20. Sur cette question, voir Rosoff (2007).

En outre, avec cet univers médiatique contemporain et en devenir, le chercheur est en mesure de rendre compte des voix plurielles des acteurs en lice dans les processus sous enquête. Il est également en position de rendre compte des liens tissés par ces acteurs *avec* d'autres joueurs importants du champ social. Par cette prise de position, il s'inscrit en continuité avec les théoriciens qui ont fait de la méthodologie leur cheval de bataille. Il s'inscrit aussi, à la lumière des paradoxes entourant ce type de méthodologie, dans une perspective de recherche que l'on pourrait qualifier de critique.

CONCLUSION

En simultan , ou chacun   son tour,   travers le temps m diatique, juridique, politique, l gal et social, les m dias racontent des histoires. Pour retracer le parcours spatiotemporel du processus, une premi re strat gie m thodologique consiste   rep rer les histoires mises en sc ne par les m dias. Par la suite, une autre strat gie de recherche va consister   rep rer les nombreuses transformations qui affectent les acteurs et les  v nements. En fait, les histoires sont caract ris es par une dimension cruciale: elles rendent compte des transformations qui affectent les acteurs en jeu dans la situation relat e (Franzosi, 1998).

Au fur et   mesure que l'histoire se d veloppe, les principaux protagonistes du r cit vont subir des m tamorphoses. Par cons quent, apr s avoir  tabli une chronologie d taill e de l'histoire, il importe de rep rer les  v nements-charni res – les  v nements cl s – du processus   l' tude. C'est- -dire des  v nements qui, en quelque sorte, sont fondateurs d'une s rie de d cisions majeures qui vont affecter de mani re dramatique les acteurs vis s par ces mesures: par exemple, l'arrestation d'un infracteur pr sum , l'adoption de lois plus s v res pour les fraudeurs, le *nouveau* statut « d'ennemi combattant » attribu  aux d tenus qui sont captur s en terre *autre* qu'am ricaine... De m me, cibler les proc dures hors normes, les ententes extraordinaires¹, ou encore  tre   l'aff t de tous les renseignements r ticulaires qui filtrent peuvent constituer autant d'avenues prometteuses lorsque des  tudes portant sur les mouvements du pouvoir sont r alis es.

De surcro t, s'int resser aux strat gies de d fense des infracteurs pr sum s, ainsi qu'aux arguments qui sont invoqu s par les diff rentes parties en lice pour justifier l'adoption d'un r glement qui pourrait sembler trop cl ment aux yeux de certains critiques peut s'av rer des

1.   cet  gard, les manoeuvres judiciaires entreprises en vue de faire annuler un plaidoyer de culpabilit  ayant  t  enregistr  auparavant est d'un grand int r t pour suivre l' volution d'une affaire sous enqu te, cela indique que l'accus  d tient de nouvelles informations, qu'il cherche   exploiter un *fait* nouveau (voir par exemple Fowler, 1er septembre 2006).

options fructueuses. En effet, au fil de l'évolution du processus en cours, chaque acteur est susceptible de formuler des stratégies de défense circonstanciées, sophistiquées, dont la ligne argumentative est appelée à se modifier selon l'auditoire à laquelle elle est destinée, selon l'arène de négociation choisie et surtout en fonction des complicités passées ou récentes qui se déclarent.

Concrètement, chaque acteur qui participe à sa manière au processus à l'étude est en mesure de critiquer, de mettre en perspective et de détruire les arguments déployés par les autres participants. Chacun, à tour de rôle, peut mettre en lumière les liens analytiques qu'il juge essentiels à la compréhension du phénomène dont il rend compte. Chacun explique en ses termes et selon son bagage de connaissances le schéma qu'il croit déceler, à la suite de l'examen des fragments d'information auxquels il a eu accès.

D'une certaine manière, tous les acteurs en lice dans le processus s'influencent mutuellement. De fait, chacun individuellement est susceptible de fournir un argument – ou une ligne explicative – qui soit en mesure de donner de la crédibilité aux stratégies des autres, ses complices, ou au contraire, soit en mesure de contredire les propos de son adversaire.

Tous les acteurs sont en interaction, et il faut composer avec le jeu perpétuel auquel ils se livrent en termes de réciprocité². L'inter-textualité des médias favorise d'ailleurs ces échanges épistoliers et discursifs. Avec pour résultat que tous les acteurs en lice dans le processus – évoluant dans le cyber-espace-temps – participent à la négociation du sens qu'il convient d'accorder aux événements.

Les moyens dont disposent les opposants au régime politique pour exprimer leurs insatisfactions générales et spécifiques, que ce soit en matière de gouvernance ou encore de non-respect des droits et libertés, varient selon les formes de démocraties, l'interprétation des lois et le contexte d'irresponsabilité structurelle (Pearce, 2001) qui règne dans un lieu et un espace donnés, la plupart du temps au bénéfice des élites.

En l'occurrence, face aux inégalités sociales, au partage arbitraire des richesses, les manifestants peuvent recourir à une panoplie d'actions plus ou moins organisées, toutes susceptibles, à des degrés divers, de semer le désordre, de plonger la nation – le pays – dans le chaos. Certains contestataires qui revendiquent un changement radical des politiques

2. C'est bien sûr à dessein que nous reprenons les termes d'Ost et de van de Kerchove (1992) lesquels sont utilisés en relation avec le paradigme du jeu.

sociales, qui veulent obtenir justice, ou qui veulent punir les coupables peuvent aussi se prévaloir d'une prérogative particulière : faire appel à la justice et intenter un procès afin d'obtenir réparation. Pour la victime, parce qu'elle estime avoir subi un outrage, il s'agit de confronter les infracteurs présumés : les faire condamner, ou du moins négocier une entente qui assure à la partie lésée une forme de réparation.

Or l'issue de la dispute est aléatoire. En effet, l'accusé peut bénéficier de nombreux mécanismes de déviation avant qu'il ne prenne le chemin des cellules, ou qu'une amende substantielle soit versée aux plaignants en dédommagement. Le processus est long, coûteux, incertain, sujet à emprunter des voies complexes. Dans un tel dédale de procédures, de palabres, de négociations, certains groupes sociaux préfèrent descendre dans la rue et crier leurs revendications haut et fort, avant de se faire interpeller, dans certains cas, par les forces de l'ordre. Ces mouvements sociaux qui bravent les interdits, les clôtures, les projectiles, estiment qu'il en va de leur survie, de leur crédibilité, d'opter pour le heurt, pour la confirmation de la fracture, dans ce qu'elle a de plus définitif. Ils veulent se faire connaître et être vus. Pour eux, créer des images revient à s'affirmer, à dénoncer.

Quel avantage le chercheur peut-il tirer de ces récits médiatiques où des factions campées sur leurs positions se jaugent et entrent en conflit selon leurs forces et leurs aspirations respectives, en général, fort éloignées les unes des autres ? Que peuvent lui apprendre les crises, les déclarations de guerre, les justifications multiples qui sont énoncées aux quatre coins du globe pour entreprendre un conflit armé ? Quel parti tirer du désordre orchestré par des acteurs qui défient l'autorité, l'ordre ? Sommes-nous en présence d'une chronique historique, dont la principale caractéristique serait d'être immédiate, voire ponctuelle ?

D'un point de vue méthodologique, ontologique, épistémologique et théorique, il semble plus que fécond de saisir ces indices au vol, de les traquer, de les extraire du bruit où ils naissent. Ensemble ils paraissent si inoffensifs, mais isolés et évalués à l'aune des intentions explicites et implicites de leurs propriétaires, ils sont susceptibles de révéler des mouvements sociaux et criminels, les mouvements du pouvoir.

Tout au long de cette réflexion sur le pouvoir, la fécondité, les limites et la temporalité diversifiée d'une méthodologie centrée sur le cyber-espace-temps, nous avons tenté de répondre aux questions que se posent les chercheurs dans le cadre d'une démarche de recherche qualitative. Est-ce que les documents choisis permettent d'étudier le

processus social visé? Est-ce que les acteurs au centre du phénomène sont accessibles? Avons-nous accès à leurs propos, à leurs points de vue, à leurs commentaires?

À quel résultat une méthodologie centrée sur les données médiatiques peut-elle donner naissance? Est-il possible de retracer les mouvements du processus? De mettre en évidence les positions des protagonistes en lice? De connaître leurs propositions, leurs contre-propositions, leurs influences directes et indirectes? Ou encore de déceler les alliances explicites et implicites des acteurs au cœur des actions, des événements, des scandales médiatisés?

Quel sens accorder aux déclarations des élites? À quels mécanismes de déviation peuvent-ils recourir pour échapper à la scrutation publique? Est-ce que la lecture de leurs performances, de leurs exploits, de leurs mouvements financiers peut nous renseigner sur les privilèges qu'ils sollicitent et obtiennent au quotidien? Comment rendre compte du pouvoir des masses, de l'individu, du groupe de l'entreprise? Comment tracer la trajectoire de l'érosion progressive des droits et libertés?

Certes, le processus, compris comme une dynamique, un mouvement, ne se dévoile pas dans son entier. À l'occasion, quelques signes (des traces) de ce qui se trame dans les sphères de pouvoir transparaissent dans les tribunes accessibles, lesquels sont susceptibles d'être retransmis dans les médias³.

De plus, personne ne possède véritablement une vue d'ensemble du processus, aucun des acteurs n'a une connaissance totale de ce qui se passe entre les factions diverses, personne ne peut rendre compte pleinement des alliances qui se font et se défont, des jeux de coulisses, et des tractations qui ont eu l'heur d'emporter la mise. Chacun ne dispose que de fragments, et chaque acteur tente, par ses propres moyens de reconstituer le portrait global de l'affaire en cours, soit pour se protéger, pour informer, pour dénoncer ou encore pour contrer les attaques les plus pressantes. En cas d'enquête, en raison de considérations qui relèvent d'un ordre supérieur – la stabilité politique et économique –, nombreux sont les acteurs en position de jouir d'exemptions et de protections exceptionnelles. En fait, au quotidien, les principes directeurs qui sous-tendent les réactions organisationnelles publiques – pénales ou autres –, sont sujets à changement.

3. Sur cette question, voir par exemple Molotch (1970).

En outre, dès qu'il est question de malversations *économiques*, afin de limiter les dommages à court et à long terme, chaque administration au pouvoir est en position d'adopter un protocole de conduite qui lui convienne, limitant dès lors l'accès à des informations significatives. Sans conteste, en maintes occasions, eu égard à leur position structurelle privilégiée, les infracteurs présumés vont parvenir à négocier les conflits qui les opposent aux organes de contrôle au mieux de leurs intérêts... en se tenant loin des caméras et des journalistes.

Aussi, plusieurs constats s'imposent au chercheur qui opte pour l'étude de processus sociaux contemporains, en ayant recours à une utilisation ciblée du cyber-espace-temps. Ainsi, dans l'analyse, il y a tout à fait lieu de miser sur l'apport fécond susceptible de résulter de la mise en tension des comptes rendus qui semblent recueillir l'approbation d'un large auditoire, avec ceux qui sont contradictoires, sans négliger ceux qui ne reçoivent pas un large consensus au sein de la communauté médiatique, politique, économique, sociale. En effet, sur la base de nos travaux, il apparaît que confronter les points de vue d'acteurs pluriels se présente comme une avenue apte à mettre en lumière la diversité des schèmes explicatifs des nombreuses parties en lice dans le processus sous enquête.

À cet égard, les jugements, les verdicts, les appels logés aux instances supérieures, l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité par un accusé, les ententes négociées, sont des étapes du processus judiciaire et infrajudiciaire qui permettent de fouiller la problématique étudiée.

À ces éléments, s'ajoutent les points de vue des politiciens, des procureurs, des infracteurs présumés eux-mêmes, des agents des agences gouvernementales... Autant de données aptes à permettre de retracer le déroulement des procédures, la nature des arguments invoqués par les acteurs, et les cadres explicatifs qu'ils mettent de l'avant pour justifier leurs actions, au fur et à mesure que se développent les événements étudiés. En privilégiant une méthodologie centrée sur les jeux de pouvoir des acteurs, sur la mise au jour de leurs cadres d'interprétation respectifs, ainsi que sur les jeux de normativités qui ne manquent pas de se créer en cours de route, le chercheur est parfois, en mesure de faire la démonstration que les buts poursuivis par les protagonistes sont les mêmes, alors qu'ils font appel à des schèmes explicatifs qui diffèrent.

À maints égards, recourir au cyber-espace-temps pour scruter des phénomènes sociaux contemporains et passés va donc se décliner suivant les règles d'un jeu particulier : un jeu entre la capacité des acteurs – les infracteurs présumés – à dissimuler des éléments compromettants les concernant et, par ailleurs, la capacité des chercheurs à entrer en

possession de toutes les informations privilégiées possibles, dans le dessein explicite de formuler une interprétation de leurs actions, de leurs stratégies, de leurs décisions controversées, de leurs passe-droits et de leurs dérives.

Il est probable que les discours qui sont retransmis dans les médias ne soient qu'un feu de paille, et ne durent qu'un court instant. Néanmoins, il pourrait être imprudent de ne pas considérer que ces points de vue émis au jour le jour ne fassent pas partie du jeu qui se joue entre les acteurs: celui qui relève de la négociation du sens des événements qui eux font l'histoire.

Nous retenons que l'arène médiatique rend compte des contradictions des systèmes sociaux. Nous retenons également que sur la base des stratégies et des rituels des acteurs impliqués à des degrés divers dans le processus, ainsi que sur la base des cadres explicatifs qu'ils proposent, le chercheur va être en mesure de formuler une interprétation cohérente du processus. Il pourra mettre en lumière la fécondité de recourir à une telle perspective théorique pour illustrer son analyse du processus.

Il pourra soumettre au lecteur une explication des éléments qui ont pu jouer un rôle dans les événements en cours d'enquête. Par exemple, dans le cas Enron, la pertinence de parler de « pommes pourries » pour gérer la crise qui a suivi la révélation du scandale financier, la nécessité d'envisager que les conduites à l'étude sont systémiques, l'importance de détourner l'attention de l'entreprise fautive – ou encore de l'administration au pouvoir –, l'urgence de préserver de la faillite les institutions financières ont permis d'ancrer la problématique des crimes en col blanc à l'intérieur d'un continuum historique, politique, légal, économique et social. La trajectoire spatiotemporelle du processus renvoie nécessairement à tous les moments forts des histoires des acteurs impliqués dans le phénomène à l'étude. Par conséquent, tous les revirements de situation, les dénouements attendus et imprévus et les transformations observables seront repérés et pris en compte dans l'exploration du processus.

Opter pour des méthodes plurielles et complémentaires, cibler les informations qui sont relayées par voies *cybernétiques*, miser sur la sophistication des technologies comme un atout supplémentaire de la recherche, tenir compte de l'alternance *emphase-silence* qui caractérise la couverture médiatique des scandales dont se saisissent les médias, profiter des revers du culte de la personnalité, vont constituer autant d'atouts pour le chercheur qui tente de sonder la trame du processus en train de se révéler. Il faudra miser sur la possibilité que des documents jusqu'alors inaccessibles soient déclassifiés, par exemple, ceux de la CIA,

ou encore en provenance des instances militaires, contraster les environnements médiatiques, opter pour des journaux nationaux, locaux, spécialisés dans les questions politiques, financières, légales...

En dépassant les idiosyncrasies des acteurs ayant participé au processus en devenir, en tenant compte des circonstances particulières entourant les négociations, en ciblant les ressources qui sont mobilisées par les acteurs qui font ou qui pourraient faire l'objet de poursuites devant des instances diverses, en mettant en évidence les avantages que les acteurs retirent des versements d'argent qu'ils distribuent aux politiciens, en discutant des failles de tous les systèmes de surveillance, il apparaît possible d'étudier, à l'intérieur de certaines limites, les jeux des systèmes lorsque la structure du pouvoir est ébranlée. En effet, sous la contrainte du *soudain*, compte tenu du scandale – les révélations qui sont médiatisées –, les administrations, les organisations et les sphères de pouvoir doivent procéder à une réorganisation de leurs priorités, en quelque sorte, la gestion de la crise occupe toute l'avant-scène.

Lorsque les hauts dirigeants (Ken Lay et Jeff Skilling) d'Enron reprenaient leurs affirmations faisant état de la bonne santé financière de l'entreprise, toute la faune financière et journalistique, ou presque, accordait beaucoup de crédit à ces discours. Tant et si bien qu'un grand nombre d'investisseurs croyaient à la bonne fortune de la société commerciale, c'était avant l'effondrement de la compagnie et la révélation des malversations. Il en va sans doute ainsi en matière de *chose* politique : à savoir que les annonces officielles vont porter fruit, qu'elles vont rejoindre les gens. À tort ou à raison, il y aura toujours un large segment de la population qui va adhérer aux *diktats* des élites sans oser remettre en question la légitimité de leurs actes et de leurs paroles, jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible de croire en la parole affirmée comme étant une vérité : les faits contredisent les discours.

Le chercheur qui assiste au spectacle, au jeu des acteurs, va observer l'évolution des événements, les moyens qui sont pris pour composer avec l'imprévu, le mouvement des décisions qui sont prises à la hâte. Des discours officiels sont prononcés. Des enquêtes se mettent en branle. Des accusations contre les infracteurs présumés sont portées. *A posteriori*, chacun tente d'expliquer son rôle. Les uns et les autres font état de leur ignorance des irrégularités qui se sont produites sur une vaste échelle. Les complices s'accusent mutuellement. Des crimes sont dévoilés. D'autres sont commis pour masquer la nature exacte de sa participation au schème frauduleux à l'étude. Parfois, les tentatives auxquelles se sont livrés les acteurs impliqués dans le scandale en vue de dissimuler les preuves sont médiatisées. Bref, en direct, l'observateur attentif est

soumis à un feu roulant de nouveaux faits, de nouveaux signes, de nouveaux arguments, indiquant que la corruption régnait en roi et maître au sein des troupes. Il appartient aux chercheurs de se demander pourquoi telle personne va-t-elle parler de telle chose? Ou alors, pourquoi n'en a-t-elle pas parlé?

En se servant du cyber-espace-temps comme d'un réservoir apte à fouiller des phénomènes contemporains, il devient possible, avec toutes les nuances qu'il convient d'apporter à cette assertion, d'observer ce qui se passe quand la structure du pouvoir est déstabilisée. Il devient possible de suivre les circonstances de l'affaire en cours, de scruter la gestion de la *crise* et de mettre en lumière les actions qui sont entreprises pour faire face à la situation, et celles qui ne le sont pas.

En recherche, certaines problématiques connaissent des modes et dans un contexte d'osmose politique, leur investigation est bien venue, tandis que d'autres questions n'obtiennent pas la faveur des chercheurs. Si les contenus médiatiques sont susceptibles d'évoluer, de s'adapter aux médias qui les diffusent, par un effet d'analogie diachronique, il est possible de supposer qu'il en va de même en matière de recherche et d'études portant sur les phénomènes sociaux, des questions et des stratégies méthodologiques oubliées ou reléguées aux oubliettes connaissent une nouvelle popularité et sont à nouveau mises de l'avant. Dans un tel contexte, le jeu de la recherche consiste à mettre aussi en lumière les voix dissidentes.

Le chercheur a tout intérêt à être attentif aux points de non-retour: par exemple, après le scandale de Watergate, le journalisme d'investigation a acquis ses lettres de noblesse, et les sources anonymes ont montré leur utilité dans la conclusion des affaires politiques (Davis, 2006), ou encore, après la fraude d'Enron, la presse financière a dû faire son *mea culpa*, et affirmer que l'on ne l'y reprendrait pas à encenser des entreprises pour lesquelles on ne pouvait dire d'où provenait l'argent (Rosoff, 2007). Dans cet ordre d'idée, après la faillite de WorldCom, il n'était plus possible de prétendre qu'Enron était un cas isolé, certains cadres d'interprétation ne tenaient tout simplement pas la route. Et tous ceux qui continuaient à affirmer le contraire – en dépit des preuves *tangibles* – pouvaient être soupçonnés d'avoir quelque chose à cacher.

Aujourd'hui, ce sont des comptes rendus d'interrogatoires menés par la CIA dont on déplore la destruction (*Le Monde*, 9 décembre 2007), demain ce seront des pans entiers de notre histoire dont on déplorera la fragmentation. À chacun de reconstituer l'interprétation qui permet de combler les interstices de l'oubli. Un jeu entre le vide et l'imaginaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Acosta, F. (1988). «À propos des illégalismes privilégiés. Réflexions conceptuelles et mise en contexte», *Criminologie*, vol. XXI, n° 1, p. 7-34.
- Alexander, C.J. (1981). «The mass news media in systemic, historical, and comparative perspective», dans Elihu Katz et Tamàs Szecskö (dir.), *Mass Media and Social Change*, Thousand Oaks, Sage Publications, coll. «Studies in International Sociology», 22, p. 17-51.
- Alford, C.F. (2001). *Whistleblowers. Broken Lives and Organizational Power*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.
- Alix, C. et J. Mistral (2004). «Le législateur, le régulateur et le juge, remarques sur la dynamique de la réforme financière aux États-Unis», *Document de travail 2004.6*, Agence financière, Ambassade de France à Washington, <<http://www.info-France-usa.org/fr/ambassade/finance/DT046.pdf>>, consulté en juin 2005.
- Aloise, S. (2010). «En Italie, spectaculaire journée sans information», *Le Monde*, 9 juillet.
- Altheide, D.L. (2002). *Creating Fear: News and the Construction of Crisis*, New York, Aldine de Gruyter.
- Alvesalo, A. (2002). «Downsized by law, ideology, and pragmatics – policing white-collar crime», dans Gary W. Potter, *Controversies in White-Collar Crime*, Cincinnati, Anderson Publishing Co., p. 149-164.
- Arnaud-Duc, N. (1996). «Débats sous la présidence de Jean Bart», dans Benoît Garnot (dir.), *L'infrajudiciaire du Moyen-Âge à l'époque contemporaine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, vol. LXXXI, Série du centre d'études historiques, 5, p.129-139.
- Atkinson, P., A. Coffey et S. Delamont (2003). *Key Themes in Qualitative Research: Continuities and Change*, Walnut Creek, Altamira Press.

- Aubert, N. (2006). «La société du présent immédiat», dans Marc-Henry Soulet (dir.), *Société en changement – Société de changement*, Fribourg, Academic Press Fribourg, p. 43-60.
- Balbastre, G. (1999). «Quand il faut “vendre” l’information. Misère des journalistes précaires», *Le Monde diplomatique*, <<http://www.monde-diplomatique.fr>>, consulté en avril 1999.
- Barak, G. (1988). «Newsmaking criminology: Reflections on the media, intellectuals, and crime», *Justice Quarterly*, vol. 5, n° 4, p. 565-587.
- Barker, T. (1994). «Peer group support for police occupational deviance», dans Thomas Barker et David L. Carter (dir.), *Police Deviance*, 3^e éd., Cincinnati, Anderson Publishing Co., p. 45-56.
- Barker, T. et David L. Carter (dir.) (1994). *Police Deviance*, 3^e éd., Cincinnati, Anderson Publishing Co.
- BBC News (2007). «Guilty plea from detainee Hicks», 27 mars <<http://newsvote.bbc.co.uk/mpapps/pagetools/print/news.bbc.co.uk/2/i/americas/6494281>>, consulté en mars 2007.
- BBC News (2010). «Italian journalists strike over Berlusconi wiretap bill», 9 juillet.
- Becker, H.S. (1973). *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press.
- Bélanger, A.-J. (1998). «Épistémologues de la science politique, à vos marques!», dans L. Olivier, G. Bédard et J.-F. Thibault (dir.), *Épistémologie de la science politique*, Québec, Presses de l’Université du Québec, p.13-58.
- Belley, J.-G. (1986). *L’État et la régulation juridique des sociétés globales. Pour une problématique du pluralisme juridique*, <<http://www.pum.umontreal.ca/revues/Soc/Soc/pdf/vol18/no.1/belley.pdf>>, consulté en octobre 2002.
- Belley, J.-G. (1996). «Le contrat comme vecteur du pluralisme juridique», dans Philippe Gérard, François Ost et Michel van de Kerchove (dir.), *Droit négocié, droit imposé?*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, coll. «Droit», p. 353-391.
- Belot, L. (20 mai 2003). «Les États-Unis incitent les salariés à dénoncer les fraudes», *Le Monde*. <http://www.lemonde.fr/recherche_article_web/1,9687,320766,00html?query=enron>.
- Benson, M.L. (1985). «Denying the guilty mind: Accounting for involvement in a white-collar crime», *Criminology*, vol. 23, n° 4, p. 583-607.

- Benson, M.L. (2001). «Prosecuting corporate crime: Problems and constraints», dans Neal Shover et John Paul Wright (dir.), *Crimes of Privilege. Readings in White-Collar Crime*, New York, Oxford University Press, p. 381-391.
- Benson, R. (1999). «Field theory in comparative context: A new paradigm for media studies», *Theory and Society*, vol. 28, n° 3, p. 463-498.
- Benson, R. (2000). «La logique du profit dans les médias américains», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°s 131-135, p. 107-115.
- Bernoux, P. (2001). «L'entreprise peut-elle être qualifiée d'institution totale?», dans Charles Amourous et Alain Blanc (dir.), *Erving Goffman et les institutions totales*, Paris, L'Harmattan, coll. «Logiques Sociales», p. 155-173.
- Bigo, D. (2001). *L'impossible cartographie du terrorisme. Cultures et conflits fait le point sur le terrorisme*, <http://www.conflits.org/article.php?id_article=354>, consulté en août 2004.
- Bigot-Legros, G. (1996). «Métamorphose d'un fait divers. Ethnographie de la presse locale», *Réseaux*, vol. 14, n° 75, <www.ensib.fr/autres/sites/reseaux-cnet/75/somma75.html>, consulté en octobre 2003.
- Boissieu de, C. et J.-H. Lorenzi (2003). «Normes comptables et régulation de la filière du chiffre», dans Jacques Mistral, Christian de Boissieu et Jean-Hervé Lorenzi, *Les normes comptables et le monde post-Enron*, Paris, La Documentation française, p. 56-105, <www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr/brp/notices/034000447.shtml>, consulté en avril 2005.
- Box, S. (1981). *Deviance, Reality and Society*, Londres, Holt, Rinehart and Winston.
- Box, S. (1983). *Power, Crime and Mystification*, Londres, Tavistock Publications.
- Brady, J. (1984). «Arson, urban economy, and organized crime: The case of Boston», dans Prue Rains (dir.), *Deviance Readings*, p. 90-113.
- Braithwaite, J. (1993). «The nursing home Industry», dans Michael Tonry et Albert J. Reiss Jr. (dir.), *Beyond the Law. Crime in Complex Organizations*, Chicago, University of Chicago Press, p. 11-54.
- Braziller, G. (dir.) (1972). *The Knapp Commission Report on Police Corruption*, New York, George Braziller.

- Brewer, L. (2004). *Confessions of an Enron Executive. A Whistleblower's Story*, Bloomington, Authorhouse.
- Brickey, K.F. (2003). «From Enron to WorldCom and beyond: Life and crime after Sarbanes-Oxley», *Washington University Law Quarterly*, vol. 81, p. 357-384.
- Bryce, R. (2002). *Pipe Dreams. Greed, Ego, and the Death of Enron*, New York, Public Affairs.
- Bucy, P.M. (1992). *White Collar Practice. Cases and Materials*, American Casebook Series, St. Paul, West Publishing Company.
- Calavita, K. (1990). «Employer sanctions violations: Toward a dialectical model of white-collar crime», *Law and Society Review*, vol. 24, n° 4, p. 1041-1060.
- Calavita, K. et H.N. Pontell (1990). «“Heads I win, tails you lose”: Deregulation, crime, and crisis in the savings and loan industry», *Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 3, p. 309-341.
- Calavita, K. et H.N. Pontell (1991). «“Other's people's money” revisited: Collective embezzlement in the savings and loan and insurance industries», *Social Problems*, vol. 38, n° 1, p. 94-112.
- Calavita, K. et H.N. Pontell (1993). «Savings and loan fraud as organized crime: Toward a conceptual typology of corporate illegality», *Criminology*, vol. 31, n° 4, p. 519-543.
- Calavita, K. et H.N. Pontell (1994). «The state and white-collar crime: Saving the savings and loans», *Law and Society Review*, vol. 28, n° 2, p. 297-323.
- Calla, C. (2007). «Des documents classés secrets de la police criminelle allemande ont été vendus à des journalistes», *Le Monde*, 7 avril.
- Capra, F. (2002). *Les connexions invisibles*, Paris, Éditions du Rocher.
- Carignan, D.O. (1991). «White-Collar Crime», dans *Crime and Punishment in Canada, a history*, Toronto, McClelland et Stewart Inc, p. 113-165.
- Carson, W.G. (1980a/1994). «The other price of Britain's oil: Regulating safety on offshore oil installations in the british sector of the North Sea», dans David Nelken (dir.), *White-Collar Crime*, Dartmouth, Dartmouth Publications, coll. «The International Library of Criminology, Criminal Justice & Penology», p. 239-392.

- Carson, W.G. (1980b/1994). «The institutionalization of ambiguity: Early british factory acts», dans David Nelken (dir.), *White-Collar Crime*, Dartmouth, Dartmouth Publications, coll. «The International Library of Criminology, Criminal Justice & Penology», p. 41-72.
- Carter, L. (19 septembre 2006). «Canada Clears “al-Qaeda suspect”», *BBC News*.
- Céfaï, D. (2003). «L'enquête de terrain en sciences sociales», dans Daniel Cefaï (textes réunis, présentés et commentés par), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, p. 465-615.
- Cellard, A. (1997). «L'analyse documentaire», dans Jean Poupart, Lionel-H Groulx, Jean-Pierre Deslauriers, Anne Laperrière et Robert Mayer (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, p. 251-271.
- Center for Political Accountability (Bruce F. Freid et John C. Richardson (dir.)) (2005). *The Green Canary: Alerting Shareholders and Protecting their Investments*, février, <<http://www.politicalaccountability.net/gcreport/indexgc.htm>>, consulté le 1^{er} mars 2005.
- Chaliand, G. (1997). *La mesure du terrorisme*, <www.stratisc.org/strat/strat_6667_Chaliand.html>, consulté en août 2004.
- Checola, L. et D. Leloup (clavardage modéré par) (2010). Michael Cross, «Les données publiques doivent pouvoir être réutilisées librement», *Le Monde*, 1^{er} juillet.
- Chibnall, S. (1975). «The crime reporter: A study in the production of commercial knowledge». *Sociology*, vol. 9, p. 49-66.
- Christopher, W. (1986/1994). «Report of the independent commission of the Los Angeles police department», dans Thomas Barker et David L. Carter (dir.), *Police Deviance*, Cincinnati, Anderson Publishing Co., p. 291-304.
- Clinard, M.B. (1983). *Corporate Ethics and Crime: The Role of Middle Management*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- Clinard, M.B. et P.C. Yeager (1980). *Corporate Crime*, New York, The Free Press, avec la collaboration of Ruth Blackburn Clinard.
- Cobain, I. et O. Bowcott (14 juillet 2010). «Covert words that paint a vivid picture of complicity in torture», *The Guardian*, <<http://www.guardian.co.uk/law/2010/jul/14/torture-documents-foreign-office-government>>.

- Coleman, J. S. (1987). « The asymmetric society », dans M.D. Ermann et R.J. Lundman (dir.), *Corporate and Governmental Deviance*, 3^e éd., New York, Oxford University Press, p. 41-51.
- Coles, R. (1997). *Doing Documentary Work*, New York, Oxford University Press.
- Conklin, J.E. (1977). *Illegal but not criminal, Business Crime in America*, Upper Saddle River, Prentice Hall.
- Commaille, J. (1994). « L'exercice de la fonction de justice comme enjeu de pouvoir entre Justice et médias », *Droit et Société*, vol. 26, p. 11-18.
- Commission canadienne sur la détermination de la peine (1987). « Le pouvoir discrétionnaire de la poursuite et la négociation de plaider », dans *Réformer la sentence. Une approche canadienne*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, p. 443-476.
- Commission de réforme du droit du Canada. (1989). *Les discussions et ententes sur le plaider*, Document de travail 60, Ottawa.
- Cooke, M. et B.B. Lawrence (dir.) (2005). *Muslim Networks from Hajj to Hip Hop*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press.
- Courson, R. de et G. Rochigneux (1993). « La rhétorique des deux boxeurs. Mantes-la-Jolie: chronique d'un fait divers traité par la presse locale et la presse nationale », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 12, p. 11-24.
- Croall, H. (1992). *White Collar Crime: Criminal Justice and Criminology*, Maidenhead, Open University Press.
- Croall, H. (2001). *Understanding white collar crime*, Maidenhead, Open University Press.
- Croall, H. (2010). « Economic crime and victimology: A critical appraisal », *JIDV*, vol. 23, tome 8, n° 2, < <http://JIDV.com> >.
- Cullen, F.T., W.J. Maakestad et G. Cavender (1987). *Corporate Crime under Attack. The Ford Pinto Case and Beyond*, Ottawa, Andersen Publishing Co.
- Cusimano, Love, M. (2003). « Global media and foreign policy », dans Mark Rozell (dir.), *Media Power, Media Politics*, New York, Rowman & Littlefield Publishers, p. 235-264.
- Davies, N. et D. Leigh (2010). « Afghanistan war logs: Massive leak of secret files exposes truth of occupation », *The Guardian*, 25 juillet.

- Davis, L. (2006). *How «Gotcha» Politics Is Destroying America*, New York, Palgrave MacMillan.
- Dayez, B. (2000). «Y a-t-il un temps pour punir?», dans Philippe Gérard, François Ost et Michel van de Kerchove (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, coll. «Droit», p. 589-597.
- Dartnell, M.Y. (2006). *Insurgency Online. Web Activism and Global Conflict*, Toronto, University of Toronto Press.
- Delcò, A. (2005). *Merleau-Ponty et l'expérience de la création. Du paradigme au schème*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Philosophie d'aujourd'hui».
- Denzin, N.K. (1977). «Notes on the criminogenic hypothesis: A case study of the american liquor industry», *American Sociological Review*, vol. 42, p. 905-920.
- Denzin, N.K. (1989). *The Research Act. A Theoretical Introduction to Sociological Methods*, 3^e éd., Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- Dilhac, M.-A. (2010). «Il faut défendre la liberté de la presse», *Le Monde*, 16 juillet, <<http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/07/16/il-faut-defendre-la-liberte-de-presse>>.
- Dingues, M. (1996). «Négocié son honneur dans le peuple parisien au XVIII^e siècle: la rue, "l'infrajudiciaire" et la justice», dans Benoit Garnot (dir.), *L'infrajudiciaire du moyen-âge à l'époque contemporaine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, vol. LXXXI, p. 393-404.
- Doig, A. (1984). *Corruption and Misconduct in Contemporary British Politics*, New York, Penguin Books.
- Duclos, D. (2002). «Effets nocifs des discours sur les dangers, Le grand théâtre des experts du risque», *Le Monde diplomatique*, juin, <<http://www.monde-diplomatique.fr>>.
- Ekström, M. (2003). *The Validity of TV Journalism. Theoretical Starting Points for Critical Journalism Research*, octobre, <<http://www.nordicom.gu.sc/reviewcontents/ncomreview/ncomreview196/MATSE.pdf>>.
- Ehrlich, H.J. (1974). «The politics of news media control», *Critical Sociology*, vol. IV, n° 4, p. 31-43.
- Evans, S.S. et R.J. Lundman (1983). «Newspaper coverage of corporate price-fixing», *Criminology*, vol. 21, n° 4, p. 529-542.

- Farhi, P. et E. Nakashima (2010). «Is Wikileaks the Pentagon Papers, part 2? Parallels, and differences, exist», *The Washington Post*, 27 juillet.
- Favarel-Garrigues, G., T. Godefroy et P. Lascoumes (2010). «Quand les banquiers informent la police», *Le Monde diplomatique*, avril.
- Fines, L. (2007). *Enron et les négociations de plaidoyer: un jeu entre le politique et l'économique. Un jeu entre les rituels et les relais*, thèse de doctorat, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal, inédit.
- Fines, L. (2010a). «L'utilisation des données médiatiques en recherche qualitative: contexte d'histoire immédiate, informations pertinentes et arènes de négociation», *Recherches Qualitatives*, vol. 29, n° 1, p. 172-195, <<http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>>.
- Fines, L. (2010b). «Le jeu de la dénonciation et les victimes des crimes en col blanc», *JIDV*, vol. 23, tome 8, n° 2, <<http://JIDV.com>>.
- Fines, L. (2010c). «De la nécessité de traiter les crimes économiques et les victimes sous l'angle des crimes en col blanc: complicités, cover-up, conflits d'intérêts et autres mouvements du pouvoir», *JIDV*, vol. 23, tome 8, n° 2, <<http://JIDV.com>>.
- Fiske, J. (1998). «Audiencing. Cultural practice and cultural studies», dans K. Denzin et Yvonna S. Lincoln (dir.), *The Landscape of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- Fox, L. (2003). *Enron. The Rise and Fall*, Hoboken, Wiley.
- Fowler, T. (2006). «Turnaround on guilty plea», 1^{er} septembre, <<http://www.Houston Chronicle>>.
- Franzosi, R. (1987). «The press as a source of socio-historical data: Issues in the methodology of data collection from newspapers», *Historical Methods*, vol. 20, n° 1, p. 5-16.
- Franzosi, R. (1998). «Narrative analysis – or why (and how) sociologists should be interested in narrative», *Annual review Sociology*, vol. 24, p. 517-554.
- Franzosi, R. (2004a). *From Words to Numbers, Narrative, Data, and Social Science*, New York, Cambridge University Press.
- Franzosi, R. (2004b). «Content analysis», dans M. Hardy et A. Bryman (dir.), *The Handbook of Data Analysis*, Thousands Oaks, Sage Publications, chap. 24, p. 547-565.

- Frontline (2006). *News War*, <<http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/newswar>>.
- Fugger, J. (2002). *Faux et usages de faux. Enron, le krach de la confiance*, Paris, Arnaud Franel éditions.
- Fusaro, P.C. et R.M. Miller (2003). *Enron. Les vrais raisons de la chute*, Paris, SB.com Éditeur.
- Galanter, M. (1974). « Why the « Haves » come out ahead: Speculations on the limits of legal change », *Law and Society Review*, vol. 9, n° 1, p. 95-160.
- Galanter, M. (1999). « Farther along », *Law and Society Review*, vol. 33, n° 4, p. 1113-1123.
- Garapon, A. (1994). « La Justice est-elle “délocalisable” dans les médias ? » *Droit et Société*, vol. 26, p. 73-89.
- Garnot, B. (1996). « L'ampleur et les limites de l'infrajudiciaire dans la France d'ancien régime (XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles) », dans B. Garnot (dir.), *L'infrajudiciaire du moyen-âge à l'époque contemporaine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, vol. LXXXI, p. 69-76.
- Gebauer, M., J. Goetz, H. Hoyng, S. Koebel, M. Rosenbach et G.P. Schmitz (2010). « Explosive leaks provide image of war from those fighting it », *Spiegel Online*, 25 juillet, <<http://www.spiegel.de/international/world/O,1518,druck-708314,oo.html>>.
- Géré, F. (1997). « À la recherche du chaînon manquant. Terrorisme nucléaire et contrebande nucléaire », *L'institut de stratégie comparée*, <http://www.stratisc.org/strat/strat_6667_Géré.html>, consulté en août 2004.
- Glaberson, W. (2007). « Some bumps at start of war tribunals at Guantanamo », 1^{er} avril, <<http://www.nytimes.com/2007/04/01gitmo.html>>.
- Glaser, B.G. et A.L. Strauss (1967). *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine Publishing Company.
- Goetz, B. (1997). « Organization as class-bias in local law enforcement: Arson-for-profit as a “non-issue” », *Law and Society Review*, vol. 31, n° 3, p. 557-587.
- Goffman, E. (1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les Éditions de Minuit.

- Gray, K.R., L.A. Frieder et G.W. Clark Jr. (2005). *Corporate Scandals, The Many Faces of Greed*, St. Paul, Paragon House.
- Green, P.G. (2006). *Lying, Cheating, and Stealing, A Moral Theory of White-Collar Crime*, New York, Oxford University Press.
- Greenberg, M.R. (2002). (assisté de William F. Wechsler et Lee S. Wolosky). «Terrorist financing. Report of an independent task force sponsored by the council on foreign relations.», <http://www.cfr.org/pdf/Terrorist_Financing_TF.pdf>, consulté en 2004.
- Griffin, S.P. (2003). *Philadelphia's «Black Mafia»*. A Social and Political History, Studies of Organised Crime, vol. 2, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- Hagan, J. (1982). «The corporate advantage: A study of the involvement of corporate and individual victims in a criminal justice system», *Social Forces*, vol. 60, n° 4, p. 993-1017.
- Hagan, J. (1989). *Structural Criminology*, Toronto, Rutgers University Press.
- Halimi, S. (2001). «À quand la transparence dans les médias?», *Le Monde diplomatique*, août, <<http://www.monde-diplomatique>>.
- Heumann, M.H. (1975). «A note on plea bargaining and case pressure», *Law and Society Review*, vol. 9, p. 515-218.
- Heumann, M.H. (1977). *Plea Bargaining. The Experiences of Prosecutors, Judges, and Defense Attorneys*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press.
- Heumann, M. (2002). «Plea bargaining: Process and outcome», *Criminal Law Bulletin*, vol. 38, n° 5, p. 630-641.
- Hillyard, P. (2003). «Imaginative crimes or crimes of the imagination. Researching the secret state», dans S. Tombs et D. Whyte (dir.), *Unmasking the Crimes of the Powerful. Scrutinizing states & corporations*, New York, Peter Lang Publishing, p. 201-218.
- Hillyard, P., C. Pantazis, S. Tombs et D. Gordon (dir.) (2004). *Beyond Criminology. Taking Harm Seriously*, Londres, Pluto Press.
- Huberson, L. (1993). «Logique de la sécurité, logiques de l'information», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 12, p. 47-55.

- Innes, M. (2003). «“Signal crimes”: Detective work, mass media, and constructing collective memory», dans P. Mason (dir.), *Criminal Visions. Media Representation of Crime and Justice*, Abingdon, Willan Publishing, p. 51-69.
- Johnston, H. (2002). «Verification and proof in frame and discourse analysis», dans B. Klandermans et S. Staggenborg (dir.), *Methods of Social Movement Research, Social Movements, Protest, and Contention*, Minneapolis, University of Minnesota Press, vol. 16, p. 62-91.
- Kappeler, V.E. et G.W. Potter (1993/1994). «Deflecting police deviance: A comment on the characterization of brutality victims», dans T. Barker et D.L. Carter (dir.), *Police Deviance*, Cincinnati, Anderson Publishing Co, p. 307-314.
- Kapuscinski, R. (1999). «Censures nouvelles, subtiles manipulations. Les médias reflètent-ils la réalité du monde?», *Le Monde Diplomatique*, août.
- Katz, J. (1977). «Cover-up and collective integrity: On the natural antagonisms of authority internal and external to organizations», *Social Problems*, vol. 25, p. 3-17.
- Katz, J. (1979a). «Legality and equality: Plea bargaining in the prosecution of white-collar and common crimes», *Law and Society*, vol. 13, n° 2 p. 431-459.
- Katz, J. (1979b). «Concerted ignorance. The social construction of cover-up», *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 8, n° 3, p. 295-216.
- Katz, J. (1987). «What makes crime “news”?», *Media, Culture and Society*, vol. 9, p. 47-75.
- Klein, J.F. (1976). *Let's Make a Deal. Negotiating Justice*, Toronto, Lexington Books.
- Klinenberg, É. (1999). «Plus de rendement et moins d'informations. Journalistes à tout faire de la presse américaine», *Le Monde diplomatique*, février, <<http://www.monde-diplomatique.fr>>.
- Klinenberg, É. (2003). «Obsession du rendement, connivences avec les industriels. Dix maîtres pour les médias américains», *Le Monde diplomatique*, avril, <<http://www.monde-diplomatique.fr>>.
- Kobler, L.A. (1975a). «Police homicide in a democracy», *Journal of Social Issues*, vol. 31, n° 1, p. 163-184.

- Kobler, L.A. (1975b). « Figures (and perhaps some facts) on police killing of civilians in the United States, 1965-1969 », *Journal of Social Issues*, vol. 31, n° 1, p. 185-191.
- Lang, O. (2010). « Welcome to a new age of whistle-blowing », *BBC News*, 27 juillet, <<http://bbc.co.uk/news/world-us-canada-10774473>>.
- Lapierre, M. (2007). « Orwell et l'enjeu des mots », *Le Devoir*, 7 et 8 avril.
- Lascoumes, P. (1986). *Les affaires ou l'art de l'ombre. Les délinquances économiques et financières et leur contrôle*, Paris, Le Centurion.
- Leavitt, H.J., W.R. Dill et H.B. Eyring (1978). « Rulemakers and referees », dans D. Ermann et R.J. Lundman (dir.), *Corporate and Governmental Deviance. Problems of Organizational Behavior in Contemporary Society*, New York, Oxford University Press, p. 259-277.
- Le Monde* (2007). « Enquête à la CIA sur la destruction de vidéos d'interrogatoires « musclés » », 9 décembre, <<http://www.LeMonde.fr>>.
- Le Monde* (2010). « Un soldat américain inculpé pour avoir fourni des documents à Wikileaks », 6 juillet, <<http://www.LeMonde.fr>>.
- Le Monde* (2010). « Bettencourt : un nouveau document confirme des dons à l'UMP », 13 juillet, <<http://www.LeMonde.fr>>.
- Le Monde* (2010). « La Gande-Bretagne accusée d'être complice d'actes de torture », 15 juillet, <<http://www.LeMonde.fr>>.
- Le Monde* (2010). « OMERTA – Comment BP tente d'empêcher les médias de parler de la marée noire », 16 juillet, <<http://www.LeMonde.fr>>.
- Le Monde* (2010). « Wikileaks évoque des « preuves de crimes de guerre » dans les rapports sur l'Afghanistan », 26 juillet, <<http://www.LeMonde.fr>>.
- Le Monde* (2010). « À la recherche de la source de Wikileaks, le Pentagone s'embrouille », 27 juillet, <<http://www.LeMonde.fr>>.
- Lester, M. (1980). « Generating newsworthiness: The interpretive construction of public events », *American Sociological Review*, vol. 45, décembre, p. 984-994.
- Lukes, S. (1974). *Power: A Radical View*, Macmillan, British Sociological Association.
- Lukes, S. (1975). « Political Ritual and Social Integration », *Sociology*, vol. 9, n° 2, p. 289-308.

- Lynch, M.J., P. Stretesky et P. Hammond (2000). «Media coverage of chemical crimes, Hillsborough county, Florida, 1987-1997», *British Journal of Criminology*, vol. 40, n° 1, p. 112-126.
- McGurrin, D. et D.O. Friedrichs (2010). «Victims of economic crime – On a grand scale», *JIDV* vol. 23, tome 8, n° 2, <<http://JIDV.com>>.
- McQuail, D. (1976). *Review of Sociological Writing on the Press*, Londres, Royal Commission on the Press, Her Majesty's Stationery Office.
- Makarenko, T. (2002). «Terrorism and transnational organised crime: The emerging nexus», <http://www.standrews.ac.uk/academic/intrel/reseach/cstpv/pdf/files/APCSSq20_%20crime%20terror%20>, consulté en août 2004.
- Maney, G.M. et P.E. Oliver, (2003). *Political Processes, Social Networks, and Local Newspaper Coverage of Collective Public Events*, <<http://www.ssc.wisc.edu-oliver/PROTESTS/PROTESTS.HTM>>, consulté en mars 2003.
- Mann, K. (1985). *Defending White-Collar Crime. A Portrait of Attorneys at Work*, New Haven et Londres, Yale University Press.
- Manning, P. (1992). *Erving Goffman and Modern Sociology*, Cambridge, Polity Press.
- Mannoni, P. (1992). *Un laboratoire de la peur, terrorisme et media*, Marseille, Éditions Hommes et Perspectives et Éditions du Journal des psychologues.
- Marsh, H.L. (1991). «A comparative analysis of crime coverage in newspapers in the United-States and other countries from 1960-1989: A review of the literature», *Journal of Criminal Justice*, vol. 19, n° 1, p. 67-79.
- Marshall, C. et G.B. Rossman (1989). *Designing Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- Martin, G. (2003). *Understanding Terrorism. Challenges, Perspectives, and Issues*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- Maynard, D.W. (1982). «Defendant attributes in plea bargaining: Notes on the modeling of sentencing decisions», *Social Problems*, vol. 29, n° 4, p. 347-360.
- Maynard, D.W., (1984a). *Inside Plea Bargaining. The Language of Negotiation*, New York, Plenum Press.

- Maynard, D.W. (1984b). «The structure of discourse in misdemeanor Plea Bargaining», *Law and Society Review*, vol. 18, n° 1, p. 75-104.
- Maynard, D.W. (1988). «Narratives and narrative structure in Plea Bargaining», *Law and Society Review*, vol. 22, n° 3, p. 449-481.
- Mistral, J. (2003). «Rendre compte fidèlement de la réalité de l'entreprise. Remarques sur la réforme comptable et la qualité de l'information financière», dans J. Mistral, C. de Boissieu et J.-H. Lorenzi, *Les normes comptables et le monde post-Enron*, Paris, La Documentation française, p. 7-55.
- Mistral, J., C. de Boissieu et J.-H. Lorenzi (2003). *Les normes comptables et le monde post-Enron*, Paris, La Documentation française, <<http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr/brp/notices/034000447.shtml>>, consulté en avril 2005.
- Molotch, H. (1970). «Oil in Santa Barbara and power in America», *Sociological Inquiry*, vol. 40, p. 131-144.
- Molotch, H. et M. Lester (1973). «Accidents, scandals, and routines: Resources for insurgent methodology», *The Insurgent Sociologist*, vol. 3, p. 1-11.
- Molotch, H. et M. Lester (1974). «News as purposive behavior: On the strategic use of routine events, accidents, and scandals», *American Sociological Review*, vol. 39, p. 101-112.
- Molotch, H. et M. Lester (1975). «Accidental news: The great oil spill as local occurrence and national event», *American Journal of Sociology*, vol. 81, n° 2, p. 235-260.
- Moohr, G.S. (2004). «Prosecutorial power is an adversarial system: Lessons from current white collar cases and the inquisitorial model», *Buffalo Criminal Law Review*, vol. 8, p. 165-220.
- Moore, S.F. (1973). «Law and social change: The semi-autonomous social field as an appropriate subject of study», *Law and Society Review*, vol. 7, p. 719-746.
- Myers, S.L. (2010). «Charges for soldier accused of leak», *The New York Times*, 6 juillet.
- Nace, T. (2003). *Gangs of America. The Rise of Corporate Power and the Disabling of Democracy*, San Francisco, Berrett-Koehler Publishers.

- Nelken, D. (1994). « White-collar crime », dans D. Nelken (dir.), *White-Collar Crime*, Dartmouth, Dartmouth Publications, coll. « The International Library of Criminology, Criminal Justice & Penology », p. 73-110.
- Neveu, É. et L. Quéré (1996). « Le temps de l'événement. La présentation. 6-19 », <<http://www.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet/75/sommaire75.html>>, consulté en octobre 2003.
- NewsHour with Jim Lehrer Transcript (2002). « Asleep at the switch? », 19 février, <<http://www.pbs.org>>.
- NewsHour with Jim Lehrer Transcript (2005). « Public broadcasting under fire », 21 juin, <http://www.pbs.org/newshour/bb/medai/jan-june05/cpb_6-21.html>.
- Niculescu, B. (2001). « Le cyber-espace-temps et l'imaginaire visionnaire », dans D. Perrochia (dir.), *Penser les réseaux*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, coll. « Milieux », p. 49-53.
- Noaks, L. et E. Wincup (2004). *Criminological Research. Understanding Qualitative Methods*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- Nofsinger, J. et K. Kim (2003). *Infectious Greed, Restoring Confidence in America's Companies*, Upper Saddle River, Financial Times Prentice Hall.
- O'Brien, J. (2003). *Wall Street on Trial*, Hoboken, Wiley.
- Orr, M. (2003). *Intertextuality. Debates and Contexts*, Cambridge, Polity Press.
- Ost, F. (1996). « Mémoire et pardon, promesse et remise en question. La déclinaison éthique des temps juridiques », dans P.-A. Côté et J. Frémon (dir.), *Le temps et le droit*, Actes du 4^e colloque international de l'Association internationale de méthodologie juridique, Cowansville, Éditions Yvon Blais, p. 15-31.
- Ost, F. et M. van de Kerchove (1987). *Jalons pour une théorie critique du droit*, Bruxelles, Publications des facultés universitaires Saint-Louis.
- Ost, F. et M. van de Kerchove (1992). « Le jeu: un paradigme fécond pour la théorie du droit? », dans F. Ost et M. van de Kerchove (dir.), *Le jeu: un paradigme pour le droit*, coll. « Droit et Société », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 239-276.
- Ost, F. et M. van de Kerchove (1993). « L'idée de jeu peut-elle prétendre au titre de paradigme de la science juridique? », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 30, p. 191-216.

- Ost, F. et M. van de Kerchove (2002). *De la pyramide au réseau? Pour une théorie dialectique du droit*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, coll. «Droit».
- Parrochia, D. (2001). «La rationalité réticulaire», dans D. Perrochia (dir.), *Penser les réseaux*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, coll. «Milieux», p. 7-23.
- Patte, Y. (2006). «Sur le concept de «champ»», *Sociologie et sociétés*, vol. 38, n° 1, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 235-261.
- Patton, M.Q. (1980). *Qualitative Evaluation Methods*, Beverly Hills et Londres, Sage Publications.
- Pearce, F. (2001). «Crime and capitalist business corporations», dans N. Shover et J.P. Wright (dir.), *Crimes of Privilege. Readings in White-Collar Crime*, New York, Oxford University Press, p. 35-47.
- Pearce, F. et S. Tombs (1989). «Bhopal: Union carbide and the hubris of the capitalist technocracy», *Social Justice*, vol. 16, n° 2, p. 116-145.
- Pearce, F. et S. Tombs (1999). *Toxic Capitalism. Corporate Crime and the Chemical Industry*, Toronto, Canadian Scholars Press.
- Piaget, M. et C. Bauman (2003). *La chute de l'empire Andersen, Crise, responsabilité et gouvernement d'entreprise*, Paris, Dunod.
- Plenel, E. (1993). «Secret et indiscretion», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 12, p. 79-85.
- Pontell, H.N. et K. Calavita (1992). «Bilking bankers and bad debts. White-collar crime and the savings and loan crisis», dans K. Schlegel et D. Weisburd (dir.), *White-Collar Crime Reconsidered*, Boston, Northeastern University Press, p. 195-213.
- Poveda, T.G. (1994). *Rethinking White-Collar Crime*, Praeger Series in Criminology and Crime Control Policy, Westport, Praeger Publishers.
- Powers Jr., W.C., R.S. Trough (chairman) et H.S. Winokur Jr. (2002). *Report of the Special Investigation Committee Of The Board Of Directors Of Enron Corp.*, 1^{er} février, <<http://news.findlaw.com/legal-news/lit/enron>>.
- Priest, D. et W.M. Arkin (2010). «Top secret America. A Washington Post Investigation», *The Washington Post*, 19 juillet, <<http://projects.washingtonpost.com/top-secret-america/articles>>.

- Punch, M. (1994). «Rotten bareels: Systemic origins of corruption», dans E.W. Kolthoff (dir.), *Strategieën voor corruptiebeheersing bij de politie. Verslag van een studiedag*, Arnhem, Gouda Quint, p. 19-45.
- Radio Bulgaria (2006). «The issue of secret files declassification in parliament », 1^{er} décembre, <http://www.bnr.bg/RadioBulgaria/Emission_English/Theme-Politics>.
- Ramonet, I. (2003a). «Surveillance totale», *Le Monde diplomatique*, août.
- Ramonet, I. (2003b). «Le cinquième pouvoir», *Le Monde diplomatique*, octobre.
- Ramonet, I. (2005). «De la qualité de l'information dépend celle du débat citoyen. Médias en crise», *Le Monde diplomatique*, janvier, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/RAMONET/11796>>.
- Reichman, N. (1992). «Moving backstage. Uncovering the role of compliance. Practices in shaping regulatory policy», dans K. Schlegel et D. Weisburd (dir.), *White-Collar Crime Reconsidered*, Boston, Northeastern University Press, p. 244-268.
- Reiner, R., S. Livingstone et J. Allen (2003). «From law and order to lynch mobs: Crime news since the Second World War», dans P. Manson (dir.), *Criminal Visions. Media Representation of Crime and Justice*, Abingdon, Willan Publishing, p. 13-32.
- Rizzo, A. et C. Barry (2010). «Wiretap bill spurs debate and protests in Italy», *The Washington Post*, 8 juillet.
- Rosoff, S.M. (2007). «The role of the mass media in the Enron fraud: Cause or cure?» dans H.N. Pontell et G. Geis (dir.), *International Handbook of White-Collar and Corporate Crime*, New York, Springer, p. 513-522.
- Ruggiero, V. (2010). «Victims of economic crime», *JIDV*, vol. 23, tome 8, n° 2, <<http://JIDV.com>>.
- Saldana, J. (2003). *Longitudinal Qualitative Research. Analyzing Change Through Time*, Lanham, Altamira Press.
- Schmidt, C. (2002). «Que faut-il croire pour décider?», *Le Monde*, 25 novembre.
- Schneider, H.J. (1995). «La criminalité et sa représentation par les mass media», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 2, p. 149-159.

- Shanker, T. (2010). «Loophole may have aided theft of classified data», *The New York Times*, 8 juillet.
- Sigelman, L. (1973). «Reporting the news: An organizational analysis», *American Journal of Sociology*, vol. 79, n° 1, p. 132-151.
- Sim, J. (2003). «Whose side are we not on? Researching medical power in prisons», dans S. Tombs et D. Whyte (dir.), *Unmasking the Crimes of the Powerful. Scrutinizing states & corporations*, New York, Peter Lang Publishing, p. 239-257.
- Simon, D.R. et D.S. Eitzen, (1982). *Elite Deviance*, Boston, Allyn and Bacon.
- Simpson, S.S. (2002). *Corporate Crime, Law, and Social Control*, New York, Cambridge University Press.
- Smaus, G. (1983). «Mass médias et criminalité: état de la recherche en Allemagne et en Autriche», *Déviance et Société*, vol. 7, n° 3, p. 249-268.
- Snider, L. (1980). «Corporate crime in Canada», dans R.A. Silverman et J.J. Teevan Jr. (dir.), *Crime in Canadian Society*, Toronto, Butterworths, p. 348-368.
- Snider, L. (1993). *Bad Business. Corporate Crime in Canada*, Toronto, Nelson.
- Snider, L. (2003). «Researching corporate crime», dans S. Tombs et D. Whyte (dir.), *Unmasking the Crimes of the Powerful. Scrutinizing states & corporations*, New York, Peter Lang, p. 49-68.
- Soulet, J.-F. (1999). «Histoire immédiate, histoire comparée, l'exemple des pays de l'Est», dans *Historiens et géographes face à la médiatisation de l'événement*, Paris, Centre national de documentation pédagogique, coll. «Documents, actes et rapports pour l'éducation», p. 45-53.
- Staff to the Senate Committee on Governmental Affairs (2002). «Financial Oversight of Enron: The SEC and Private-Sector Watchdogs», 8 octobre, <<http://www.FindLaw.com>>.
- Surette, R. (1992). *Media, Crime and Criminal Justice. Images and Realities*, Pacific Grove, Brooks/Cole Publishing Company.
- Sutherland, E.H. (1940) «White-collar criminality», *American Sociological Review*, vol. 5, n° 1, p. 1-12.

- Sutherland, E.H. (1945/1994). «Is “white collar crime” crime?», dans D. Nelken (dir.), *White-Collar Crime*, Dartmouth, Dartmouth Publications, coll. «The International Library of Criminology, Criminal Justice & Penology».
- Sutherland, E.H. (1983). *White-Collar Crime. New York. The Uncut Version*, New Haven, Yale University Press, édition originale publiée en 1949.
- Swedberg, R. (2005a). «On the importance of analyzing economic scandals and contemporary economic institutions: A comment on Dobbin and Zorn», *Political Power and Social Theory*, vol. 17, p. 199-205.
- Swedberg, R. (2005b). «Capitalism and ethics: How conflicts-of-interest legislation can be used to handle moral dilemmas in the economy», *International Social Science Journal*, vol. 57, n° 185, p. 481-492.
- Swigert, V.L. et R.A. Farrell (1980-1981). «Corporate homicide: Definitional processes in the creation of deviance», *Law and Society Review*, vol. 15, n° 1, p. 161-182.
- Tailleur, J.-P. (1999). «Soif d’informer ou esprit d’entreprise? Journalistes économiques sous surveillance», *Le Monde diplomatique*, septembre, <<http://www.monde-diplomatique.fr>>.
- The Economist* (2007). «Justice shackled», 29 mars, <http://www.economist.com/daily/news/displaystory.cfm?story_id=8931635&top_story=1>.
- The Economist* (2007). «Bulgaria’s politics. A wrangle over revealing communistera Secrets», 5 avril, <http://www.economist.com/daily/news/displaystory.cfm?story_id=8984626>.
- The Economist* (2010). «Son of a SAM», 26 juillet, <http://www.economist.com/blogs/asiaview/2010/07/wkileaks_war_afghanistan>.
- The New York Times* (2010). «Piecing together the reports, and deciding what to publish», 25 juillet.
- Teubner, G. (1997). «Briser les cadres: “le jeu” mondial entre “systèmes” sociaux et juridiques», dans P. Robert, F. Soubiran-Paillet et M. van de Kerchove (dir.), *Normes, normes juridiques, normes pénales. Pour une sociologie des frontières*, tome II, Paris, L’Harmattan, coll. «Logiques sociales», p. 223-249.
- Thompson, J.B. (2000). *Political Scandal. Power and Visibility in the Media Age*, Cambridge, Polity Press.

- Thrall, A.T. (1995). «Competing images of the press», <<http://sitemaker.umich-edu/atthrall/files/competing-inufiles.pdf>>, consulté en octobre 2003.
- Tisseron, S. (janvier 2003). «Inquiéter pour contrôler», *Le Monde diplomatique*.
- Tombs, S. et D. Whyte (2003). *Unmasking the Crimes of the Powerful. Scrutinizing states & corporations*, New York, Peter Lang Publishing.
- Tombs, S. et D. Whyte (2010). «Reflections upon the limits of a concept: “victims” and corporate crime», *JIDV*, vol. 23, tome 8, n° 2, <<http://JIDV.com>>.
- Tsurumaki, M. (2003). «La “violence urbaine” entre la presse régionale et nationale: comparaison de deux groupes de journalistes dans leurs logiques de travail», octobre, <<http://www.lang.nagoya.u.ac.jp/prog/genburonshu/24-2/tsurumaki.pdf>>.
- Tuchman, G. (1972). «Objectivity as strategic ritual: An examination of newsmen’s notions of objectivity», *American Journal of Sociology*, vol. 77, n° 4, p. 660-679.
- Tuchman, G. (1973). «Making news by doing work: Routinizing the unexpected», *The American Journal of Sociology*, vol. 79, n° 1, p. 110-131.
- Tuchman, G. (1978a). *Making News. A Study in the Construction of Reality*, New York, The Free Press.
- Tuchman, G. (1978b). «The news net», *Social Research*, vol. 45, n° 2, p. 253-276.
- Tuchman, G. (1981). «Myth and consciousness industry: A new look at the effects of the mass media», dans E. Katz et T. Szecskö (dir.), *Mass Media and Social Change*, Thousand Oaks, Sage Publications, coll. «Studies in International Sociology», vol. 22, p. 83-100.
- Tulkens, F. et M. Van de Kerchove (1996). «La justice pénale: justice imposée, justice participative, justice consensuelle ou justice négociée?», dans P. Gérard, F. Ost et M. van de Kerchove (dir.), *Droit négocié, droit imposé*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, coll. «Droit», p. 529-579.
- Tweedale, G. (2003). «Researching corporate crime. A business historian’s perspective», dans S. Tombs et D. Whyte (dir.), *Unmasking the Crimes of the Powerful. Scrutinizing states & corporations*, New York, Peter Lang Publishing, p. 69-87.

- U.S. Department of Justice (20 janvier 2003). *Principles of Federal Prosecution of Business Organizations*, Office of the Deputy Attorney General Larry D. Thompson, <http://www.usdoj.gov/dag/cftf/corporate_guidelines.htm>.
- U.S. House of Representative (2002). *How the White House Energy Plan Benefitted Enron*, 16 janvier, <<http://www.house.gov/reform/min>>. Préparé par le Representative Henry A. Waxman, U.S. House of Representatives.
- Valier, C. (2004). *Crime and Punishment in Contemporary Culture*, New York, Routledge, Taylor & Francis Group.
- Van de Kerchove, M. et F. Ost (1988). *Le système juridique entre ordre et désordre*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Les voies du droit ».
- Van de Kerchove, M. et F. Ost (1992). *Le droit ou les paradoxes du jeu*, Paris, Presses universitaires de France.
- Van Dijk, J.J.M. (1980). « L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité: un phénomène exceptionnel? », *Déviance et Société*, vol. 4, n° 2, p. 107-129.
- Van Dijk, J.J.M. (1997). « Discourse as interaction in society », dans T.A. Van Dijk (dir.), *Discourse as Social Interaction*, Thousand Oaks, Sage Publications, chap. 1, p. 1-37.
- Varisco, D.M. (2002). « September 11: Participant webservation of the "War on Terrorism" », *American Anthropologist*, vol. 104, n° 3, p. 934-938.
- Vaughan, D. (2007). « Beyond macro – and micro – levels of analysis, organizations, and the cultural fix », dans H.N. Pontell et G. Geis (dir.), *International Handbook of White-Collar and Corporate Crime*, New York, Springer, p. 3-24.
- Véron, N., M. Autret et A. Galichon (2004). *L'information financière en crise, Comptabilité et capitalisme*, Paris, Odile Jacob.
- Webster, F. (2003). « Information warfare, surveillance and human rights », dans K. Ball et F. Webster (dir.), *The Intensification of Surveillance. Crime, Terrorism and Warfare in the Information Age*, Londres, Pluto Press, p. 90-111.
- Wheeler, S., K. Mann et A. Sarat (1988). *Sitting in Judgment. The Sentencing of White-Collar Criminals*, New Haven et Londres, Yale University Press.

- Welch, M., M. Fenwick et M. Roberts (1998). «State managers, intellectuals, and the media: A content analysis of ideology in experts' quotes in feature newspaper articles on Crime», *Justice Quartely*, vol. 15, n° 2, p. 219-241.
- Wieviorka, M. (1997). *Terrorisme et démocratie*, <http://www.stratisc.org/strat/strat-6667_Wieviorka.html>, consulté en août 2004.
- Wilson, L.C. (1979). «The doctrine of wilful blindness», *University of New Brunswick Law Journal*, vol. 28, p. 175-194.
- Wilson, M. (2006). «50 shots fired, and the experts offer a theory», *The New York Times*, 27 novembre, <<http://www.nytimes.com/2006/11/27/nyregion/27fire.html?hp&ex=1164690000&en=1bba79a094ed61&ei=5094&partner=homepage>>.
- Wright, J.P., F.T. Cullen et M.B. Blankenship (1995). «The social construction of corporate violence: Media coverage of the imperial food products fire», *Crime Delinquency*, vol. 41, n° 1, p. 20-36.
- Yeager, P.C. (2007). «Understanding corporate lawbreaking: From profit seeking to law finding», dans H.N. Pontell et G. Geis (dir.), *International Handbook of White-Collar and Corporate Crime*, New York, Springer, p. 25-49.

Des campagnes

de communication réussies – Tome 2
42 études de cas primés

Marianne Kugler

2010, ISBN 978-2-7605-2600-6, 322 pages

**Les relations publiques,
une profession en devenir**

Michel Dumas

2010, ISBN 978-2-7605-2651-8, 194 pages

Les relations publiques autrement

Vers un nouveau modèle de pratique

Matthieu Sauvé

2010, ISBN 978-2-7605-2589-4, 120 pages

**Les relations publiques dans
une société en mouvance** – 4^e édition

Danielle Maisonneuve

2010, ISBN 978-2-7605-2571-9, 504 pages

**Les expositions internationales,
un univers de communication**

Meilleures pratiques
de communication et de marketing
pour les grands événements

Michel Dumas

2009, ISBN 978-2-7605-2468-2, 288 pages

Le protocole

Instrument de communication

Louis Dussault

2009, ISBN 978-2-7605-1586-4, 222 pages

L'organisation d'un événement

Guide pratique

Lyne Branchaud

2009, ISBN 978-2-7605-1608-3, 204 pages

La communication en congrès

Repères ergonomiques

Luc Desnoyers

2005, ISBN 978-2-7605-1338-9, 472 pages

Gérer une revue de presse

Lise Chartier

2005, ISBN 2-7605-1343-2, 196 pages

La communication des risques

Un nouveau défi

Danielle Maisonneuve (dir.)

2005, ISBN 2-7605-1339-4, 204 pages

Les relations publiques

Le syndrome de la cage de Faraday

Danielle Maisonneuve

2004, ISBN 2-7605-1299-1, 332 pages

**Des campagnes
de communications réussies**

43 études de cas primées

Marianne Kugler

2004, ISBN 2-7605-1165-0, 304 pages

L'écriture de presse

Violette Naville-Morin

Rédition dirigée par Lise Chartier

2003, ISBN 2-7605-1211-8, 186 pages

Mesurer l'insaisissable

Méthode d'analyse du discours
de presse pour les communicateurs

Lise Chartier

2003, ISBN 2-7605-1220-7, 280 pages

**Les relations publiques dans
une société en mouvance** – 3^e édition

Danielle Maisonneuve, Jean-François

Lamarche et Yves St-Amand

2003, ISBN 2-7605-1217-7, 428 pages

Un monde sans fil

Les promesses des mobiles
à l'ère de la convergence

Magda Fusaro

2002, ISBN 2-7605-1183-9, 258 pages

Comme on fait son lead, on écrit

Antoine Char

2002, ISBN 2-7605-1155-3, 218 pages

Le commerce électronique

Y a-t-il un modèle québécois?

Jean-Paul Lafrance et Pierre Brouillard

2002, ISBN 2-7605-1154-5, 310 pages

Communications en temps de crise

Danielle Maisonneuve,

Catherine Saouter

et Antoine Char (dir.)

1999, ISBN 2-7605-1028-X, 410 pages

La guerre mondiale de l'information

Antoine Char

1999, ISBN 2-7605-1029-8, 168 pages



Qu'ont en commun les crimes en col blanc, les cas de terrorisme (traités au civil ou dans le cadre de commissions militaires) ou encore les scandales de corruption? Pour le chercheur du contemporain, la difficulté est de réunir des documents, des informations, des témoignages et des renseignements aptes à scruter en profondeur les multiples facettes des processus criminels mis en cause dans ces affaires.

Dans ce livre, nous réfléchissons à l'intérêt d'utiliser des données médiatiques, combinées à une pluralité de rapports et de documents, pour mieux comprendre et expliquer les crimes et les conduites d'acteurs qui évoluent au sein d'organisations et de réseaux complexes. En somme, dans un contexte d'« histoire immédiate », il peut paraître fécond de recourir au cyber-espace-temps (l'arène médiatique) pour étudier des crimes et des conduites qui préfèrent l'ombre à la lumière, la dissimulation à la transparence, la négociation à l'examen public.

Depuis plusieurs années, LOUISE FINES, professeure à temps partiel à l'Université d'Ottawa, au Département de criminologie, poursuit des recherches sur les crimes en col blanc en ciblant notamment le processus de la négociation de plaidoyer. Ses travaux l'ont tout naturellement incitée à mobiliser le cyber-espace-temps pour obtenir des données empiriques relatives aux conduites des infracteurs présumés privilégiés.